



VILLE DE HOUILLES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

Le 27 février 2024 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schoelcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 20 février 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine | par M ^{me} COLLET Marina |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M ^{me} BROUTIN Gaëlle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M ^{me} HERREBRECHT Christine | par M ^{me} PRIM Céline |
| - M. CADIOT Laurent | par M. MIQUEL Pierre |
| - M. SIMONIN Sébastien | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} LABUS Ewa |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. BERTRAND Romain |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19 h 10 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19 h 16 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} COLLET Marina, à 19 h 18 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara, à 23 h 27 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/014)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, à 23 h 47 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/016)

ABSENCE :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} Saraa GOUAR a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire :

Bonsoir à tous. Je vous propose de démarrer la séance du Conseil municipal et je propose à Madame GOUAR de faire l'appel.

Madame GOUAR procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Monsieur BOIVIN a donné pouvoir à Madame BELALA ; je ne sais pas s'il a été appelé.

I- **AVIS DE MOTION**

Monsieur le Maire :

Juste avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil municipal, je vous propose de vous présenter une motion qui est soumise à l'approbation du Conseil municipal qui vise à interpeller le gouvernement sur la mise en place nécessaire de réformes fiscales, notamment pour l'action du Département et en particulier dans l'action qu'il mène pour pérenniser et assurer le soutien historique auprès des communes des Yvelines. Comme vous le savez, le Département est un partenaire incontournable des 250 communes yvelinoises au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics – on parle de 30 M€ d'euros par an –, d'entretenir notre voirie, de soutenir nos efforts de construction de logements, nos projets de rénovation urbaine (11 M€ par an) ou bien encore les différentes maisons médicales (4 M€ par an). Au total, ces subventions départementales – parmi les plus importantes de France – sont décisives. Elles permettent dans un même mouvement d'augmenter la qualité de nos projets tout en limitant l'endettement des communes.

Or le Département des Yvelines, plus fortement d'ailleurs encore que le reste du territoire national et à l'instar d'autres Départements franciliens, traverse des difficultés financières qui sont d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier qui impacte les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux (les fameuses DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner en 2023 une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines, avec une perspective négative pour l'année 2024 également.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est en fait le modèle économique même du Département des Yvelines – des Départements en général – qui est remis en cause : depuis 2015, l'État a imposé à la fois des dépenses obligatoires nouvelles (accueil de mineurs étrangers, financement du Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...) et ce sans compensation financière en face ; adéquate tout du moins. En parallèle, le Département, depuis 2020, n'a plus de capacité fiscale puisque ses ressources sont désormais, à l'exception des droits de mutation, totalement décorrélées des réalités économiques de nos territoires.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige majeur sur les aides apportées à nos communes et porter préjudice tant aux Yvelinois dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement...) qu'au tissu économique local et, in fine, à notre territoire tout entier.

En conséquence et face à cette situation, je vous propose que le Conseil municipal de Houilles demande à l'État :

- à court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiates pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de continuer ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ;
- à moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- d'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques publiques qui seraient imposées aux Départements.

Je vous propose donc l'adoption de cette motion qui vous est soumise au vote ce soir.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Bonjour à toutes et à tous. Bonjour Monsieur le Maire. Je voulais déjà savoir exactement l'impact sur notre commune de cette baisse de revenus au niveau du conseil départemental parce que j'avais en mémoire qu'il y avait eu quelque chose comme près de 4 millions d'euros qui avaient été annoncés dans le cadre d'un plan triennal de subvention avec le conseil départemental. J'ai compris que des subventions avaient été suspendues pour 2024. J'aurais donc voulu avoir concrètement l'impact pour la Ville de Houilles à date. Merci.

Monsieur le Maire :

C'est bien évidemment un impact important et majeur. On peut même parler de plusieurs millions d'euros. C'est compliqué de vous le chiffrer parce qu'une subvention qui n'est pas votée n'est pas acquise par définition. Pour vous illustrer concrètement : le Département des Yvelines avait contracté avec l'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine pour les grandes communes de l'Agglomération, dont Houilles faisait partie, un contrat de développement de près de 20 millions d'euros sur plusieurs années. Il restait, en effet, différents fonds accessibles et disponibles pour lesquels la commune de Houilles aurait pu prétendre à une subvention qui allait, par exemple, entre 1 et 2 millions d'euros. Aujourd'hui, cet argent-là est tout simplement rapatrié et annulé. Il n'a pas été dépensé, il n'a pas été notifié, donc il est rapatrié dans les finances du Département des Yvelines. Ça, c'est un exemple concret. Donc, oui, là, la Ville de Houilles aurait pu bénéficier d'une subvention qui aurait pu aller de 1 à 2 millions d'euros sur différents projets sur lesquels elle avait sollicité le Département des Yvelines. Ça, c'est un cas concret. C'est aujourd'hui une subvention qui ne peut plus être attribuée, ni notifiée à la Ville de Houilles. Ensuite, la Ville de Houilles a ses contrats communaux avec le Département des Yvelines. On a eu un premier contrat communal qui était extrêmement intéressant puisqu'il a permis de bénéficier de 2,5 millions de subventions que nous avons mobilisés, vous le savez, sur la crèche des Choupiissons et sur l'école Allende. On pouvait imaginer qu'avec la clôture de ce contrat, on puisse ouvrir un deuxième contrat du même montant. Très clairement, cette année-là, 2024, on ne pourra pas ouvrir de nouveau contrat communal de partenariat avec le Département des Yvelines. Ce sont donc des exemples très concrets qui montrent que l'impact pour la Ville de Houilles et pour d'autres communes... Nous, nous sommes une grosse commune dans les Yvelines, donc c'est important en termes de sommes mais en proportion l'impact est massif pour l'ensemble des communes du Département et je pense aussi notamment aux petites communes rurales où parfois, ce sont des projets d'investissement extrêmement importants au regard de leurs budgets qui sont très faibles (refaire une route, refaire la route du village) où là ce sont des choses qui ont été strictement arrêtées cette année ou reportées ou échelonnées sur plusieurs années pour des projets qui étaient déjà lancés. C'est donc vraiment un impact extrêmement fort, extrêmement puissant, d'où la mobilisation à travers cette motion.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. Sur le fond du propos, c'est-à-dire sur la perte progressive d'autonomie des collectivités et sur les impacts pour notre commune, nous sommes d'accord. En revanche, la démarche de proposer au Conseil d'adopter cette motion, qui est clairement la lecture d'un texte très bien écrit par le Département, est une démarche politique. Pourquoi cette motion-là alors que sur bien d'autres

sujets depuis le début de la mandature nous aurions pu interpeller le gouvernement pour des affaires difficiles de la commune ? C'est le choix politique que vous faites. On n'a pas vraiment de ligne directrice sur quand interpeller, quand ne pas interpeller. Donc oui, sur le fond, nous partageons ce qui a été écrit, mais sur la forme et sur le choix politique, nous laissons la responsabilité à l'exécutif et nous nous abstenons.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. Écoutez, moi, je vais faire une explication de vote. Excusez-moi, cela va être un petit peu long mais je voudrais juste rappeler que, moi, en 2021, je m'étais présentée contre Monsieur BÉDIER dont vous étiez le représentant sur ce canton. Que vous êtes toujours d'ailleurs ; ça, vous ne l'avez pas rappelé. Tout d'abord, évidemment, la perte de subventions pour la commune, ce n'est pas une mauvaise nouvelle... C'est une mauvaise nouvelle ! Pardon, lapsus. C'est une mauvaise nouvelle et bien évidemment, on ne s'en réjouit pas du tout. Mais, en vérité, ce n'est pas du tout ça le sujet de la motion. Vous avez rappelé les compétences du Département : c'est la solidarité, action sociale, santé, tout ce qui est aménagement durable, éducation au travers de la gestion des collèges, culture aussi (musées départementaux, patrimoine, etc.) et puis il y a aussi une compétence sport. Je voudrais aussi rappeler, parce que les contribuables s'en souviennent et vous ne l'avez pas rappelé, qu'après les élections de 2015, le conseil départemental avait augmenté la taxe foncière de 66 %, ce qui avait permis à Monsieur BÉDIER de disposer, un an avant les échéances électorales, d'un trésor de guerre de 200 millions d'euros.

Concernant la baisse des droits de mutation qui frappe les finances du Département, on s'interroge : pourquoi ces conséquences n'ont-elles pas été anticipées dès le second semestre 2022 quand le marché de l'immobilier a commencé à se retourner ? Aujourd'hui, Monsieur BÉDIER nous alerte à travers cette motion et réclame donc une mise en place de réformes fiscales nécessaires, selon lui, à l'action du Département en particulier, lui permettant de pérenniser le soutien historique au bloc communal. Mais cette motion que vous nous présentez ce soir reste extrêmement floue quant à ces réformes fiscales espérées. Heureusement, *La Gazette des Yvelines* du 31 janvier nous donne quelques informations intéressantes. Monsieur BÉDIER y déclare, en effet, qu'il faudrait à très court terme autoriser le Département à une hausse d'un point de la fiscalité des DMTO. Elle serait provisoire pour trois ans parce qu'il espère que le marché évolue d'ici-là. Par ailleurs, le Département touche une taxe d'aménagement lorsque certains travaux sont réalisés. Il aimerait aussi que cette taxe soit augmentée.

Si on examine maintenant certaines dépenses effectuées par le conseil départemental des Yvelines. Dans un contexte qui est effectivement difficile d'un point de vue financier, notre Département maintient des projets pharaoniques d'un autre âge et d'ailleurs très contestés localement : le projet de liaison RD 30–RD 190 avec la création d'un nouveau pont sur la Seine à Achères pour plus de 160 millions d'euros et la déviation RD 154 pour 24 millions d'euros. Rappelons aussi que sur notre territoire, le tronçon Montesson–Sartrouville, inauguré en 2019, a coûté plus de 100 millions d'euros. Par ailleurs, je voudrais insister sur le fait que Monsieur BÉDIER reconnaît dans l'article que j'ai cité que 40 % des dépenses réalisées par le Département ne sont pas obligatoires. On peut citer pour quelques millions d'euros par an le financement de structures satellites créées à son initiative et sans lien avec les compétences directes : Citallios, Yvelines coopération internationale et développement, deux structures dont la gestion a été épinglée par la chambre régionale des comptes. Il en est de même pour le bloc communal.

Cette enveloppe d'environ 90 millions d'euros depuis 2022 ne correspond pas à l'exercice d'une compétence obligatoire mais bien davantage à une politique clientéliste envers les communes régulièrement dénoncée par les médias nationaux. Rappelons que cette enveloppe a été multipliée par quatre en 10 ans. Rappelons, Monsieur CHAMBON, comme je le disais tout à l'heure, que vos seuls engagements de campagne en 2021 en tant que candidat sous la bannière BÉDIER pour les élections de 2021 étaient justement : votez pour moi et Houilles touchera des subventions du conseil départemental.

En conclusion, parce qu'il a commis des erreurs de gestion et fait des choix politiques hasardeux tout en n'assumant pas dans le même temps ses missions en matière de politique sociale – je voudrais quand même dire ici parce que je pense que les Yvelinois ne le savent pas et les Ovillois non plus, qu'en euros par habitant, les dépenses du Département pour tout ce qui est politique sociale sont très inférieures à la moyenne des Départements de même strate, pourtant on est le troisième Département le plus riche de France – et parce qu'il a consacré ces dernières années une part toujours plus importante aux aides aux communes – aides qui ne relèvent pas de sa compétence –, Monsieur BÉDIER entend maintenant faire les poches des contribuables pour lui permettre de continuer à financer son clientélisme. Pour toutes ces raisons, évidemment, nous voterons contre cette motion.

Monsieur le Maire :

Merci. Normalement, techniquement, on ne vote pas la motion mais je propose tout de même que l'on puisse exprimer son soutien pour montrer le soutien du Conseil municipal. Monsieur HÉRAUD, vous avez encore des éléments ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui, je m'attendais à ce que vous réagissiez à l'intervention de Monika BELALA, donc manifestement ce n'est pas votre choix. Bon. Étonnant.

Monsieur le Maire :

Mais, manifestement, vous souhaitez réagir sur quelque chose.

Monsieur HÉRAUD :

Bah, oui, oui. Du coup, je voulais tout de même dire que je partage parfaitement son analyse. Je voudrais rajouter quand même quelques points. Le premier point, c'est que cette motion, ce vœu, en fait, n'a aucun effet contraignant pour qui que ce soit et qu'il restera bien évidemment aux oubliettes des décisions de ce Conseil puisque je ne crois pas que le gouvernement, pour peu qu'il en ait entendu parler, y soit très attentif.

Deuxième chose, c'est toujours étonnant quand même de voir Monsieur BÉDIER, qui représente quand même les Républicains qui sont généralement quand même des chantres du libéralisme et du moindre État, fasse appel à grands cris à l'État quand le prix des cessions immobilières diminue lié à un marché non régulé. C'est toujours un peu étonnant.

Ensuite, sur les subventions, j'ai posté déjà sur Facebook – c'est accessible à tous – un commentaire sur le sujet et j'ai eu une réponse de Houilles la ville que j'aime, et donc je suppose que c'est vous, Monsieur le Maire, qui m'avait répondu et dans cette réponse – bon, vous parlez de vous à la troisième personne mais c'est un détail – vous indiquiez : « *Quant à la place de Monsieur CHAMBON au conseil départemental des Yvelines, vous savez l'importance qu'un maire peut avoir à siéger au Département, notamment dans l'objectif d'y représenter sa commune et de pouvoir signer des aides comme mentionné plus haut.* ». C'est intéressant de voir comment, effectivement, la vision du conseiller départemental que vous êtes est tout simplement de s'attribuer à sa Ville le maximum de subventions. J'ai entendu que vous évoquiez les petites communes, etc. Bon. J'espère qu'elles seront touchées par cet élément-là mais cela est quand même assez étonnant. Je m'attendais, quand on est au Conseil départemental, que l'on cherche l'intérêt général. Manifestement, vous cherchez l'intérêt particulier. Merci. Je voterai contre.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur HÉRAUD. Je pense que les Ovillois apprécieront que vous définissiez les intérêts de la commune comme des intérêts particuliers. Je pense que les Ovillois apprécieront que rapporter des subventions à la commune ne soit pas une bonne nouvelle. Je vous laisse, bien sûr, votre positionnement politique. Quant au Département des Yvelines, comme tous les Départements de France, c'est un héritage de la Révolution française, donc le fonctionnement des institutions démocratiques de notre pays, ce découpage géographique communes/départements est très ancien en France. Il fonctionne bien et il a une force politique qui est intéressante : c'est qu'il assure aussi

une péréquation entre les différentes communes du Département, à l'instar d'autres Départements. C'est un outil important parce que dans notre territoire, dans notre Département, toutes les communes ne sont pas à égalité de façon historique, de par leur composition, en fonction de leur capacité à obtenir des richesses sur leur territoire et le Département des Yvelines a une fonction essentielle, finalement, de péréquation aussi pour permettre à des communes qui ont moins de moyens de pouvoir assurer leurs investissements. Je pense que ces dernières années, sans le Département des Yvelines, la Ville de Houilles aurait été en grande difficulté, notamment pour réaliser certains projets et je pense également à ses contraintes sur le logement social. Sans les subventions du Département, énormément de projets auraient coûté beaucoup plus cher à la commune, donc, là-dessus, les politiques publiques départementales qui ne sont pas forcément de droit commun ont été salvatrices pour nombre de communes des Yvelines et en particulier pour la commune de Houilles.

Ensuite, en tant que collectivité territoriale, le Département – je le précise et vous l'avez esquissé – est exemplaire en matière de dépenses publiques, en effet. C'est la collectivité, c'est le Département de France qui dépense le moins en fonctionnement par habitant, ce qui prouve la qualité de sa gestion. La bonne gestion du Département des Yvelines permet également d'avoir cette capacité d'investissement et cette capacité à redistribuer au bloc communal des soutiens qui leur sont indispensables. En clair, aujourd'hui, le Département des Yvelines est un des derniers principaux partenaires financiers des communes qui sont fiables, qui sont au rendez-vous et qui nous aident à mener les projets sans que cela puisse impacter par ailleurs les finances de la commune. C'est donc un couple institutionnel qui, pour moi, a tout son sens. Il est le fruit de la Révolution française. Il répond à des règles démocratiques. Je pense qu'il est important que ce système-là perdure et permette à la France de mieux fonctionner.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je ne vois pas du tout le lien entre Monsieur BÉDIER et la Révolution française, déjà. Bien au contraire. J'ai ressorti votre programme à Madame BRISTOL et vous-même et je vous confirme que vous n'aviez absolument aucune vision pour le Département quand, nous, vos adversaires, nous nous étions tout de même cassé la tête à faire un vrai programme pour les Yvelines et pas que pour le canton et donc on voit que vous disiez votez pour nous et puis on aura de l'argent pour créer une maison médicale, pour un nouveau pôle éducatif, pour l'aménagement de la gare, etc., pour le déploiement de la vidéoprotection, pour le soutien scolaire. Voilà, ça, c'était pour Houilles en particulier. Bon, il n'y avait rien d'autre. En fait, ce que je comprends, c'est tout de même incroyable, vous êtes un élu de la République et vous allez au conseil départemental uniquement pour avoir des financements pour la Ville. Il n'y a que ça qui vous intéresse. C'est tout de même assez problématique. C'est une vision quand même... Comme je vous dis... Et puis pas du tout conforme à la vision de la Révolution française. Je vais peut-être rappeler quand même que les Départements ont eu la vie sauve lors de la dernière réforme territoriale. Pour combien de temps ils vont subsister ? Je répète encore une fois : 40 % des dépenses du Département des Yvelines ne sont pas obligatoires. C'est ça qui doit faire réfléchir quand même les contribuables quand dans le même temps vous dites qu'il dépense très peu en dépenses de fonctionnement. Oui. Pourquoi ? Sur quoi ils font des économies majeures ? Dites-le-nous. Expliquez-nous comment il réussit cet exploit. En plus, on a vraiment un modèle économique qui est vraiment unique en France et qui, pour autant, comme je le disais tout à l'heure, est régulièrement épinglé par la chambre de la Cour des comptes quand Monsieur BÉDIER lui-même n'est pas poursuivi par la justice. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je ne vais pas revenir sur le fond. Je voudrais juste corriger quelques propos pour ceux qui nous écoutent. Le découpage géographique des Départements date peut-être de la Révolution mais les fonctions du Département datent des lois de décentralisation en 81. Ce sont les lois Defferre. Avant, le Département n'était pas une collectivité territoriale indépendante comme il l'est aujourd'hui. On est donc très, très loin de la Révolution. Quant au fait que le Département des Yvelines soit celui qui dépense le moins par habitant, vous avez raison, c'est probablement le signe d'une bonne gestion, c'est peut-être aussi le signe que l'on est sur un territoire tellement cher que nous avons moins de

gens à faibles ressources qui y habitent et que l'on a moins de RSA à distribuer, par exemple. Je n'en ai pas la certitude mais on ne peut pas dire des choses absolument mathématiques et binaires de cette manière sans analyse plus profonde.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Juste, Monsieur LECLERC, les Yvelines est un Département qui est marqué par de très, très fortes inégalités sociales, justement. Effectivement, on trouve des très riches et des très pauvres aussi. Donc... Justement, sur le RSA, Monsieur BÉDIER avait expliqué qu'il n'était pas d'accord entre son calcul à lui et le calcul de l'État. Il serait effectivement intéressant d'approfondir le sujet. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité. Je vous remercie. Ce sera donc transmis et bien sûr l'avis du Conseil municipal importe.

La motion est adoptée à la majorité (26 voix pour du groupe Houilles La Ville que J'aime, 3 voix contre du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 9 abstentions dont 2 de M. FONTANA et M^{me} OROSCO du groupe Houilles la Ville que J'aime et 7 du groupe ID COMMUNE).

II- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL VERBATIM DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Maire :

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. Est-ce que vous avez des observations ? *Aucune manifestation dans la salle.* Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

II- DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DCM 24/001 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye – Modification des statuts concernant la compétence « capture des animaux »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CHATELLET :

La commune de Houilles est membre du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye qui est un syndicat à la carte qui exerce pour le compte de ses membres des compétences multiples. À la suite d'une modification des statuts du SIVOM par une délibération du syndicat le 29 juin 2023, approuvée par ailleurs par notre Conseil municipal le 27 septembre 2023, le SIVOM assurait la gestion partielle des activités de capture des animaux en cas de besoin.

Toutefois, la préfecture a demandé le retrait de la délibération du 29 juin 2023 du SIVOM au motif que cela était contraire au cadre légal et réglementaire car elle était susceptible d'empiéter sur les pouvoirs de police exclusifs des maires en matière de capture des animaux. Il a donc été trouvé la solution de faire du SIVOM le coordonnateur d'un groupement de commandes où chaque membre contractualiserait indépendamment avec le prestataire retenu pour la capture des animaux. C'est en ce sens que le SIVOM souhaite modifier ses statuts. Cette modification des statuts nécessite l'approbation de chacun des Conseils municipaux des communes membres du SIVOM et c'est pourquoi il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver cette modification de statuts du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

La délibération qui avait été prise précédemment est passée au crible du contrôle de légalité de la préfecture. Ce que je ne comprends pas, c'est comment ça va se passer, l'histoire du groupement de commandes dans lequel le SIVOM serait le coordonnateur. Il sera le coordonnateur mais il ne

répondra pas aux commandes des communes ? Ou alors je n'ai pas compris. Il y a quelque chose qui n'est pas clair. « *Chaque membre devant contractualiser indépendamment avec le prestataire retenu.* » Mais qui seront ces prestataires retenus, en fait ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CHATELLET :

En fait, aujourd'hui, il y a deux prestataires connus sur la région. Nous, nous travaillons déjà avec un de ces prestataires. Il se trouve que le SIVOM souhaiterait passer un contrat avec un autre prestataire et va donc nous proposer, à toutes les communes, de travailler avec ce nouveau prestataire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Excusez-moi mais s'il est le coordinateur d'un groupement de commandes, le syndicat, j'espère surtout qu'il va passer un appel d'offres puisqu'il y a plusieurs opérateurs et qu'il prendra le meilleur, pas qu'il souhaite nous dire quel opérateur il souhaite nous mettre sur le territoire. C'est tout de même très différent.

Monsieur le Maire :

Le SIVOM gèrera son affaire et les membres feront leur choix. Madame BELALA, vous souhaitiez peut-être poser une question ?

Madame BELALA :

Oui, oui parce que je vous dis que ce n'était pas... En commission, nous n'avons eu aucune explication, donc j'avoue que je n'ai absolument pas compris cette délibération. Moi, ce que j'avais compris : le préfet souhaite que les communes reviennent en arrière. Elles avaient prévu de transférer une compétence au SIVOM. D'un point de vue légal, ce n'est pas conforme. Donc, en fait, la solution est de transférer la compétence que le SIVOM aurait dû exercer au privé. C'est ça, la délibération ?

Monsieur le Maire :

Là, en l'occurrence, non. On vote la modification des statuts mais la compétence est toujours liée au syndicat. En revanche, il peut choisir de l'exercer à travers une prestation d'une entreprise.

Madame CHATELLET :

Oui, c'est ça, en fait. Chaque Ville va garder le choix de travailler avec le prestataire de son choix. Aujourd'hui, il se trouve qu'il y a un certain nombre de communes sur le département des Yvelines qui n'ont aucun contrat pour la capture des animaux, donc le SIVOM se propose d'aider, en fait, les différentes communes qui n'ont aucune solution, si ce n'est celle de la police municipale. Donc, par conséquent... Il n'y a que deux sociétés, donc le choix est vite fait. On va nous proposer à nous aussi, même si on est déjà sous contrat avec un prestataire, de travailler avec quelqu'un d'autre mais on aura le choix d'accepter ou de refuser.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Au vote précédent, on a oublié le vote de Monsieur BOIVIN. Madame BELALA a la délégation.

Monsieur le Maire :

Vous parlez de la motion ?

Madame DUPLA :

Oui.

Monsieur le Maire :

D'accord. On intègre. Donc, vous aviez voté ?

Madame DUPLA :

Contre.

Monsieur le Maire :

Contre. On intègre la procuration de Monsieur BOIVIN. On l'avait intégrée. Il n'y a pas de souci.

Madame DUPLA :

Merci.

Monsieur le Maire :

Là, je vous propose de voter pour le point n° 1 sur la modification des statuts concernant la compétence capture des animaux. Qui s'abstient ? Abstention du groupe ACES. Qui est contre ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/001 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye – Modification des statuts concernant la compétence « capture des animaux ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-4-1, L5212-16 et L5212-17,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L211-11 à L211-28,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) dans leur dernière version signée le 9 mai 2022,

Vu la délibération n°230629-3 du 29 juin 2023 du SIVOM et le courrier du SIVOM n°23SV23 du 20 juillet 2023 notifiant ladite délibération aux membres de la section « Fourrière intercommunale »,

Vu la délibération n°231218-5 du 18 décembre 2023 du SIVOM portant retrait de la délibération n°230629-3 du 29 juin 2023 et modification des statuts du syndicat afin d'intégrer la compétence « coordonnateur de groupement de commandes de capture des animaux sans exécution du marché »,

Vu la délibération DCM n°23/075 du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 portant modification des statuts et transfert partiel de la compétence « capture des animaux » au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye,

Considérant que la Commune est membre du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye,

Considérant que le Maire de chaque commune dispose du pouvoir de police spéciale en matière de capture des animaux errants ou dangereux ainsi que du pouvoir de police administrative générale dans les situations n'entrant pas spécifiquement dans le cadre du pouvoir de police spéciale,

Considérant que plusieurs collectivités membres du SIVOM présentent des difficultés d'accès aux ressources matérielles, humaines et financières suffisantes pour procéder efficacement aux missions relevant de la compétence capture des animaux,

Considérant que parallèlement le SIVOM permet de mutualiser des moyens afin de réaliser des obligations communes,

Considérant que, par courrier du 7 septembre 2023, le Préfet des Yvelines a demandé au Président du SIVOM le retrait de la délibération n° 230629-3 du 29 juin 2023 susmentionnée, en ce qu'elle pourrait permettre le transfert des pouvoirs de police générale et de police spéciale afférents à la capture des animaux, en contradiction avec le cadre légal et réglementaire,

Considérant que lors d'échanges ultérieurs, les services préfectoraux ont indiqué que selon leur analyse la seule solution envisageable serait un groupement de commandes dans lequel le Syndicat serait le coordonnateur, chaque membre devant contractualiser indépendamment avec le prestataire retenu et que cette solution permettrait de mutualiser les moyens afin de réaliser des obligations communes sans se substituer aux pouvoirs exclusifs des maires des communes membres,

Considérant, compte tenu de ce qui précède, que la modification des statuts du Syndicat est envisagée en intégrant la compétence suivante : « coordonnateur du groupement de commandes de capture des animaux sans exécution du marché »,

Considérant que la modification des statuts est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la modification proposée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable, la modification proposée étant ensuite prononcée par arrêté du représentant de l'État,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (36 voix pour dont 28 du groupe Houilles La Ville Que J'aime, 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire).

Article 1^{er} : **APPROUVE** la modification des statuts du SIVOM issue de la délibération du Syndicat du 18 décembre 2023, intégrant la compétence « coordonnateur du groupement de commandes de capture des animaux sans exécution de marché », en actualisant le périmètre de la section « Fourrière intercommunale » comme suit :

- « gestion des activités de fourrière animale pour le compte des collectivités membres et coordonnateur du groupement de commandes de capture des animaux sans exécution du marché, et gestion des activités de fourrière automobile pour le compte des collectivités membres ».

Article 2 : **DIT** que la modification des statuts du SIVOM ne sera effective qu'après délibérations concordantes de l'organe délibérant des collectivités membres de la section fourrière intercommunale. Le transfert de compétences est ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'État entérinant la modification des statuts.

DCM 24/002 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Boucle – Modification des statuts

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

La commune de Houilles est membre du SIVOM de la Boucle qui gère pour le compte des communes membres diverses compétences prévues par ses statuts.

Le Comité syndical du SIVOM de la Boucle a voté par délibération n° 23-17 du 23 novembre 2023 la modification de ses statuts en raison de l'évolution de ses missions, lesquelles sont recentrées autour de :

- la réalisation et de l'exploitation d'équipements et de services publics à caractère intercommunal ;
- la réalisation et entretien de voiries intercommunales ;
- du transport scolaire, pour tous les cas où ce transport ne serait pas assuré par un autre organisme.

Cette redéfinition des statuts entraîne une restitution de la compétence gérontologie aux communes membres du syndicat puisqu'elle n'est plus exercée par ce dernier.

Cette modification des statuts doit être approuvée par l'organe délibérant de chacun des Conseils municipaux des communes membres. C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver ces modifications de statuts du SIVOM de la Boucle.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. Pas d'objection, pareil, sur le fond de la délibération mais, en revanche, quelques questions. La compétence gérontologie a donc été retirée au syndicat. Il se trouve que c'était le fondement de la présence de la Ville de Houilles dans ce syndicat. Donc, il reste, d'après ce que vous nous dites, la compétence de gestion de certains équipements et voiries d'intérêt communautaire. Est-ce que vous pourriez nous rappeler lesquels ? Il serait intéressant de savoir pourquoi on reste dans ce syndicat s'il a perdu la compétence pour laquelle on y était. Sans objection avec la délibération, encore une fois. Finalement, s'il a perdu cette compétence gérontologie, il lui reste donc, d'après la délibération, transports scolaires spéciaux, il lui reste équipements et voiries d'intérêt communautaire qui ne sont que des compétences dont est dotée l'Agglomération. Y a-t-il toujours un sens à maintenir cette

structure là où l'Agglo pourrait très bien faire ce travail et contribuer à la réduction du millefeuille territorial dont on parle si souvent ? Merci pour vos retours.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Pour vous répondre, n'ayant plus cette compétence, cela n'a plus lieu d'être. Effectivement, c'est un préalable à ce que certainement on sorte de ce SIVOM comme beaucoup d'autres communes qui se posent la question puisque, effectivement, cela n'a plus tellement lieu d'être. Vous parlez du transport scolaire. Il concerne deux Villes, je crois, juste pour un lycée. L'entretien des voiries intercommunales, c'est pour un chemin qui est entre deux communes : Montesson et Le Vésinet, me semble-t-il. En fait, clairement, il n'y a aucun sujet qui nous concerne, donc ça n'a plus lieu d'être que l'on reste comme beaucoup de communes dans ce SIVOM. Par contre, je ne sais pas s'il est question que ce SIVOM disparaisse définitivement pour que les compétences soient gérées par l'Agglo. Ça, je n'ai pas... On n'a pas encore poussé aussi loin les discussions entre nous.

Monsieur LECLERC :

Juste pour compléter, du coup. Je ne me rappelle plus comment est financé ce syndicat. Est-ce que c'est fiscalisé ? Est-ce qu'il y a une participation fiscale dans la colonne syndicat des taxes d'habitation des habitants ou est-ce qu'il y a une participation budgétaire de la commune ? Parce que si l'on n'est plus concerné même si l'on reste le temps de laisser le syndicat faire son travail d'éventuelle dissolution et de retrait, j'imagine que l'on ne contribue plus s'il n'y a plus de compétences qui nous sont utiles et profitables.

Madame PRIM :

C'est ça. Et ce sera affiné. Je m'en occupe justement avec la présidente du SIVOM. Voilà. Avec Huguette. Madame FOUCHÉ.

Monsieur le Maire :

Donc à suivre mais en effet, cela n'a plus trop de sens.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

J'aurais voulu savoir qui récupère la compétence gérontologie.

Madame PRIM :

Les communes et, en fait, aujourd'hui, c'est surtout géré par le Département.

Madame DUPLA :

Pardon ?

Madame PRIM :

Aujourd'hui, c'est géré par le Département et les communes font la coordination via le PAT (le pôle autonomie territorial).

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Point n° 3 : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Élection d'une partie des membres du Conseil d'administration. Madame PRIM.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Propos hors micro.

Monsieur le Maire :

J'ai appelé au vote, donc...

Madame BELALA :

Bah oui, excusez-nous mais vous n'avez pas vérifié.

Monsieur le Maire :

Du coup, j'ai noté qui est pour.

Madame BELALA :

Vous n'avez pas vérifié. Nous, on s'abstient.

Monsieur le Maire :

Je pense que j'ai été relativement attentif mais ce n'est pas très grave. Donc, on note, pour l'information, que le groupe ACES vote abstention. Mais, en revanche, il faut être vigilant. J'ai appelé au vote, j'ai regardé que tout le monde puisse s'exprimer pour voter, donc... Voilà.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/002 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Boucle – Modification des statuts.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-4-1, L.5212-16 et L.5212-17,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Boucle dans leur dernière version issue de la délibération du Comité syndical n°19-1 en date du 14 février 2019,

Vu la délibération n°23-17 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Boucle en date du 23 novembre 2023 relative à la modification des statuts de ce syndicat,

Vu le courrier de la Présidente du SIVOM de la Boucle en date du 18 décembre 2023 notifiant ladite délibération au Maire de Houilles,

Considérant que la Commune est membre du SIVOM de la Boucle,

Considérant que les compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes membres,

Considérant que cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des organes délibérants des collectivités membres se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir deux tiers au moins des organes délibérants des collectivités membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des organes délibérants des collectivités membres représentant les deux tiers de la population totale de celles-ci,

Considérant que l'organe délibérant de chaque collectivité membre du SIVOM dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la restitution proposée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable,

Considérant que la restitution des compétences est ensuite prononcée par arrêté du représentant de l'Etat,

[APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS \(36 voix pour dont 28 du groupe Houilles La Ville Que J'aime, 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire\).](#)

Article 1^{er} : **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Boucle issue de la délibération du Syndicat du 23 novembre 2023 ayant pour conséquence la restitution aux communes membres de la compétence gérontologie.

Article 2 : **DIT** que la modification des statuts SIVOM de la Boucle ne sera effective qu'après délibérations concordantes de l'organe délibérant des collectivités membres du Syndicat. La restitution de compétences est ensuite prononcée par arrêté du représentant de l'Etat entérinant la modification des statuts.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à la présidente du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la Boucle.

DCM 24/003 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) – Élection d’une partie des membres du Conseil d’administration

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Le conseil d’administration du CCAS se compose de 16 membres dont huit conseillers municipaux. La démission de Monsieur MÉGRET a laissé un siège vacant qui n’a pu être pourvu par les conseillers suivants sur la liste initialement proposée. Il convient donc de procéder au renouvellement de l’ensemble des administrateurs élus. L’élection se fait à bulletin secret, de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes incomplètes peuvent être présentées cependant. Il est dans l’intérêt du groupe politique de présenter un maximum de candidats sur sa liste. Ainsi, en cas de démission de l’ élu siégeant au conseil d’administration, il pourra être remplacé par le suivant sur la liste. Les membres élus siégeront au conseil d’administration du CCAS dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Monsieur le Maire :

Donc, on a les opérations de vote qui vont se dérouler. On a d’abord besoin de désigner des assesseurs. On va voter à bulletin secret. Est-ce que Madame CHATELLET et Madame BELALA, vous acceptez d’être assesseurs volontaires ?

Propos hors micro d’un élu.

Monsieur le Maire :

Oui, bien sûr, ceux qui ont des pouvoirs voteront pour les personnes dont elles ont le pouvoir. Vous avez devant vous le bulletin vierge, trois bulletins préremplis et un stylo. L’urne va se déplacer. Madame GOUAR, on propose que vous déplaciez l’urne, si cela vous convient. On a plusieurs candidatures qui correspondent aux bulletins sur votre table. Pour le groupe Houilles, la ville que j’aime, on propose les candidatures de Madame PRIM, Madame MARTINHO, Monsieur SEKKAI, Madame HERREBRECHT, Madame RIBAUTE PICARD, Monsieur BATTISTINI, Madame SIMONIN, Monsieur de CAMARET, Madame LABUS et Madame OROSCO. Pour le groupe ID Commune, nous avons la candidature de Madame PRIVAT, Monsieur GOUT, Madame MICHEL, Monsieur CADIOU, Monsieur LECLERC, Madame COLLET, Monsieur BERTRAND. Pour le groupe ACES, nous avons la candidature de Monsieur BOIVIN, Madame DUPLA et Madame BELALA. Est-ce qu’il y a d’autres candidatures ? Non. Je vous propose donc de participer à l’opération de vote. N’oubliez pas quand vous avez une procuration de voter pour la personne dont vous avez la procuration. Madame GOUAR, je vous propose de procéder à la mobilisation de l’urne.

Les élus procèdent au vote.

Madame BELALA :

Il y avait 39 bulletins dans l’urne. Il y a 28 bulletins pour Houilles, la ville que j’aime ; sept pour le groupe ID Commune et quatre pour ACES. Aucun bulletin nul. Aucun bulletin blanc.

Monsieur le Maire :

Du coup, cela nous donne en répartition de sièges : la liste Houilles, la ville que j’aime, six sièges ; la liste ID Commune, un siège ; la liste ACES, un siège. Donc, félicitations aux six élus de Houilles, la ville que j’aime, à Monsieur BOIVIN et à Madame PRIVAT.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/003 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) – Élection d’une partie des membres du Conseil d’administration.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-6, R. 123-9, R. 123-7 à R. 123-12,
Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

Vu la délibération n°20/227 du Conseil Municipal du 5 juillet 2020 portant détermination du nombre de membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles,

Vu la délibération n°22/044 du Conseil Municipal du 17 mai 2022 portant élection d'une partie des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles,

Vu la démission de Monsieur Olivier MÉGRET, administrateur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que l'article R.123-9 du Code de l'action et des Familles dispose que « (...) *Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés (...)* », et ajoute que « *Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus (...)* »,

Considérant les refus successifs de Mesdames Saara GOUAR, Elsa SIMONIN, Ewa LABUS et Monsieur Gilles DE CAMARET de pourvoir au siège vacant laissé par Monsieur Olivier MÉGRET à la suite de sa démission,

Considérant qu'en raison de l'absence de candidats sur aucune des listes, il ne peut être pourvu au siège vacant,

Considérant qu'il revient donc à l'Assemblée de procéder au renouvellement de l'ensemble des 8 sièges des administrateurs élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète

Considérant que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, les sièges non pourvus le seront par les autres listes,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste,

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages,

Considérant que, à la suite de l'appel à candidatures, les listes suivantes ont été régulièrement déposées :

- Houilles La Ville Que J'aime : M^{me} Céline PRIM, M^{me} Sandrine MARTINHO, M. Hadji SEKKAI, M^{me} Christine HERREBRECHT, M^{me} Delphine RIBAUTE-PICARD, M. Clément BATTISTINI, M^{me} Elsa SIMONIN, M. Gilles de CAMARET, M^{me} Ewa LABUS, M^{me} Claire OROSCO.
- ID COMMUNE : M^{me} Christine PRIVAT, M. Christophe GOUT, M^{me} Fleur MICHEL, M. Patrick CADIOU, M. Grégory LECLERC, M^{me} Jennifer COLLET, M. Romain BERTRAND.
- Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire : M. Claude BOIVIN, M^{me} Marie-Chantal DUPLA, M^{me} Monika BELALA.

Considérant que les opérations de dépouillement ont été réalisées par M^{me} Brigitte CHATELLET et M^{me} Monika BELALA en qualité d'assesseurs désignés par l'Assemblée,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE À SCRUTIN SECRET,

Article 1^{er} : PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : **39**
- Nombre d'abstentions : **0**
- Nombre de bulletins blancs : **0**
- Nombre de bulletins nuls : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **39**
- Nombre de sièges à pourvoir : **8**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : **4,875**
- Suffrages obtenus par la liste du groupe Houilles la ville que j'aime : **28**
- Suffrages obtenus par la liste du groupe ID Commune : **7**
- Suffrages obtenus par la liste du groupe A.C.E.S. : **4**

Article 2 : **DÉCLARE** qu'à la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste présentée par le groupe Houilles La Ville Que J'aime obtient 6 sièges, le groupe ID COMMUNE obtient 1 siège, le groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire obtient 1 siège.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir. Depuis la loi du 4 août 2014, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent désormais constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport conditionne l'approbation du budget et doit être voté lors des débats d'orientation budgétaires. Le rapport vient détailler le fonctionnement de la commune en matière d'égalité hommes/femmes, les politiques menées sur son territoire mais également les orientations et les programmes lancés pour améliorer la situation.

Outre l'obligation légale, ce rapport est une vraie opportunité pour la commune de diagnostiquer et d'analyser ses faiblesses et ses forces dans le domaine de l'égalité hommes/femmes.

En effet, évaluer ses politiques en matière d'égalité femmes/hommes est non seulement efficace mais indispensable pour parvenir à l'égalité réelle.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

C'est un rapport d'une trentaine de pages. La moitié, ce sont des données qui ne concernent pas spécifiquement la Ville, en fait. Ce que je voulais savoir concernant les politiques publiques soutenues par la Ville pour promouvoir l'égalité hommes/femmes sur le territoire : quels sont vos partenaires ? Sauf erreur de ma part, dans le document, il n'y a aucun partenaire qui est cité. J'avoue que j'ai été frappée – choquée même – concernant le sujet des femmes victimes de violences intrafamiliales, que la seule action de la Ville se borne à les réorienter vers les interlocuteurs. Est-ce que cela veut dire que nous n'avons toujours pas de logement d'urgence, par exemple, dans la commune à proposer à des personnes qui se trouveraient dans des situations de détresse ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Oui. Sur les partenaires, on prend le point. On vous les enverra. Concernant les logements d'urgence, on y travaille. On reviendra vers vous.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Je n'ai pas grand-chose de plus à compléter. Effectivement, on est en train de travailler dessus. On se rapproche de certains bailleurs sociaux. On commence à identifier certains logements qui pourraient correspondre. Il faut que ce soient des logements qui, en termes de sécurité et d'accès, soient compatibles. Il faut aussi que l'on puisse échanger avec toutes les structures qui s'occupent de répartir les femmes qui sont sujettes à ces violences. Il y a un petit travail et cela ne se fait pas comme ça du jour au lendemain. Ce n'est pas parce qu'on identifie un logement qu'on peut le faire aussi facilement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Écoutez, je voudrais quand même dire que cela fait 20 ans que le sujet n'est pas traité en fait, puisque cela fait plus de 20 ans que ce sont des choses qui sont réclamées que ce soit au niveau de la municipalité, au niveau de l'Agglo. Voilà. Cela veut dire que ce n'est pas une priorité pour vous. Je vais réinsister aussi sur l'analyse des besoins sociaux. Il y a trois ans, vous avez mené une analyse des besoins sociaux. Moi, je ne comprends pas, Madame PRIM, pourquoi vous ne l'avez toujours pas présentée au Conseil municipal. D'ailleurs, je crois que j'en parle dans une question orale tout à l'heure. Vous me répondez que vous l'avez présentée au CCAS. C'est très bien mais en tout cas, vous ne l'avez jamais présentée à vos collègues du Conseil municipal. Je vous remercie.

Madame PRIM :

Je vous répondrai sur ce point lors de la réponse à la question orale.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Excusez-moi, je rebondis sur le sujet des logements d'urgence. Il me semblait – mais je ne me rappelle pas à quelle date – que vous nous aviez expliqué dans cette assemblée que vous aviez candidaté dans le dispositif des résidences spéciales du Département à justement un hébergement d'urgence. Ce n'est plus d'actualité ou est-ce que c'est ça qui est à l'étude et est-ce que vous avez identifié un site ?

Madame PRIM :

C'est ça.

Monsieur LECLERC :

Vous avez identifié un site, du coup ?

Madame PRIM :

Non, on n'a pas identifié de site en particulier.

Monsieur LECLERC :

D'accord. Donc c'est autre chose que logement par logement. Vous envisagez la construction d'une résidence qui soit...

Madame PRIM :

Non, ce n'est pas une résidence. Excusez-moi, je n'avais pas compris. Non, non, le dispositif, ce n'est pas ça.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas vraiment le sujet de la délibération mais sur le logement d'urgence que vous évoquez, c'est toujours délicat. D'ailleurs, quand une victime – comment dire ? –, une Ovilloise en l'occurrence, serait victime, c'est compliqué de la reloger parfois dans la ville où elle a le problème. C'est donc plutôt un réseau partenarial qui nous permet d'être efficaces et de répondre au logement d'urgence des victimes. Donc, l'important est de pouvoir avoir des logements plutôt dans les villes limitrophes. C'est donc forcément un travail partenarial au niveau de l'Agglomération en particulier qui peut s'opérer. En revanche, on peut souligner les efforts importants, notamment au niveau du commissariat de Houilles et de Sartrouville, pour accueillir les victimes, pour être formé correctement pour prendre ce type de plaintes et surtout aussi pour le financement qui est assuré en partie par les collectivités de l'Agglomération pour les travailleurs sociaux présents au sein du commissariat et qui, en l'occurrence, font un travail formidable vis-à-vis des victimes de violences intrafamiliales ou conjugales.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Bonsoir. Je voudrais parler de personnes dont on peut dire qu'elles ne sont pas très bien traitées. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que la directrice du CCAS a été écartée et que vous avez nommé une personne par intérim ? Est-ce que vous pouvez nous dire de qui il s'agit ? Merci.

Monsieur le Maire :

Monsieur GOUT, je pense que cela n'a pas de rapport avec la délibération et avec le rapport.

Monsieur GOUT :

Je n'en attendais pas moins que ça de votre part.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le rapport ? Donc, on prend acte. On ne vote pas sur le rapport.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

C'est, entre autres, une question de Madame BELALA à laquelle je répondrai tout à l'heure.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Merci. C'est un bilan de votre action mais je crois qu'il y a aussi une partie « plan d'action à venir ». Enfin, je n'ai pas très bien compris, en fait. Sur la partie bilan 2023, vous faites référence notamment sur les effectifs de femmes et d'hommes aux chiffres au 31 décembre 2022. Donc, je voulais savoir si c'était juste une erreur matérielle ou s'il s'agissait, en fait, du bilan 2022 qui nous avait été envoyé. Là, je suis à la page... Il n'y a pas de numéros de page, donc je ne sais pas. Au grand C sur les ressources humaines au sein de la collectivité : situation au 31/12/2022. Ensuite, plus bas, quand on arrive aux actions, j'ai du mal à comprendre si les actions sont des actions de 2022 et vous nous en présentez le bilan en 2023, si ce sont des actions de 2023 et dont c'est le bilan ou si ce sont des actions pour 2024. Quoi qu'il en soit, de ce que je comprends, j'imagine que la plupart de ces actions étaient engagées auparavant et du coup comme c'est un bilan, je m'attendais à avoir les résultats de ces actions dans ce bilan. Est-ce que vous pouvez déjà m'éclairer sur la façon dont a été construit ce document ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir, Monsieur HÉRAUD. Ce document repose sur le RSU, donc c'est normal que ce soit sur les chiffres de 2022.

Monsieur HÉRAUD :

Je n'ai pas compris.

Monsieur BATTISTINI :

Ce document repose sur les chiffres du RSU, donc c'est normal que ce soient des chiffres de 2022 et la « mise à jour » que vous attendez sera présentée au CST au mois de mars. Il y aura donc du nouveau d'ici là.

Monsieur HÉRAUD :

J'attends quelle mise à jour ? Sur les chiffres ?

Monsieur BATTISTINI :

Oui.

Monsieur HÉRAUD :

Ah d'accord.

Monsieur BATTISTINI :

Le RSU, c'est le bilan social si vous préférez.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Et alors concernant la deuxième partie de la question sur les actions qui sont présentées dans les tableaux : il s'agit d'actions de quelle année et qui doivent être réalisées pour quelle date ?

Monsieur BATTISTINI :

Il n'y a pas de date précise particulière. Elles doivent être appliquées. On fera tout pour les appliquer. On n'a pas de date précise.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Mais, du coup, c'est un peu étrange parce qu'il y a des actions, par exemple, en grand IV – Politiques publiques : actions à mettre en œuvre donc, du coup, ces actions qui sont listées sont en œuvre ou pas en œuvre ? Et depuis quand ?

Monsieur BATTISTINI :

Ce que je vous propose, vous l'avez dit, il y a énormément de pages, si vous avez des questions précises sur des pages précises, envoyez-les-moi et comme à mon habitude, je vous y répondrai.

Monsieur HÉRAUD :

Oui mais en commission, en fait, j'ai posé des questions et je n'ai pas eu de réponse. Ce n'était pas sur ce point-là mais sur d'autres. Du coup, je vous prends au mot et je vous remercie.

Monsieur BATTISTINI :

Je vous suggère, Monsieur HÉRAUD, de regarder votre boîte mail. Je pense que vous avez reçu des mails aux alentours de 18h20.

Monsieur HÉRAUD :

Ah ! Aujourd'hui ?

Monsieur BATTISTINI :

Bien sûr. Après, je ne pense pas que vous demandez aux services de travailler le week-end. Les services ont un travail quotidien à gérer. Bien sûr, vos questions en font partie et je leur demande – et je les remercie – de les traiter rapidement pour que vous les ayez avant la séance. Vous avez eu par mail les retours à vos questions. Concernant le plan d'action en cours, c'était de 2021 à 2023. Il a donc déjà commencé à être mis en œuvre. Il est triennal.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. C'est donc le plan d'action 2021–2023. Là, vous nous présentez le bilan 2023 mais il n'y a pas de bilan, en fait. Donc, écoutez, ma question ce sera : quel est le bilan des actions du plan 2021–2023 qui sont rappelées dans ce document ? C'est mon unique question. Merci.

Monsieur BATTISTINI :

Je vous laisse à vos commentaires sarcastiques. Si vous avez des questions, vous me les envoyez par mail d'un point de vue technique et mes services y répondront. Vous comme moi, nous sommes là pour parler d'orientations politiques, le reste, vous m'écrivez par mail et je vous répondrai.

Monsieur HÉRAUD :

Alors, très bien. Allons-y, parlons politique.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez une question, Monsieur HÉRAUD ?

Monsieur HÉRAUD :

Bah oui, j'ai fait une question ; il y avait un verbe, un point d'interrogation. Vous ne l'avez peut-être pas entendu mais il y avait une question.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez autre chose à apporter à la connaissance de cette assemblée ?

Monsieur HÉRAUD :

Mes questions, je ne sais pas... Dans la partie politique publique, vous indiquez veiller à la présence des femmes ovoilloises dans les fonctions de responsabilité au sein des organisations. Ma question, c'est : en quoi consiste concrètement cette action de la présence des femmes ovoilloises dans les fonctions de responsabilité au sein des organisations ?

Monsieur BATTISTINI :

Comme je vous l'ai dit, le document a des dizaines de pages, on ne va pas prendre ligne par ligne à entendre toutes vos questions. Je vais y répondre avec mes services. Si vous avez des questions aussi précises que cela, vous me les écrivez, je vous y répondrai comme à mon habitude.

Monsieur HÉRAUD :

Très bien. J'ai un propos un peu général quand même sur ce document. Bon, je vois que c'est très tourné sur la présence des femmes à tel endroit, l'accès aux femmes. Je vous invite quand même à peut-être revoir un petit peu votre angle de vue. Aujourd'hui, ce qui se fait pour promouvoir l'égalité femmes/hommes, c'est d'éduquer les hommes à l'égalité femmes/hommes et pas simplement se contenter de tenter de donner les mêmes accès aux femmes qu'aux hommes. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je ne voudrais pas revenir sur le fond mais, là, j'ai entendu au moins une ou deux questions qui étaient concrètes, c'est-à-dire que vous nous produisez au sein de l'assemblée délibérante qui est éventuellement suivie par des Ovillois un rapport, il y a une question précise sur ce rapport, c'est en quoi consiste cette action que vous avez indiquée. Ça, c'était une question précise. On ne peut pas délibérer en se disant que les réponses seront données en privé dans un échange par mail ou alors cela veut dire que les conseils municipaux ne servent plus à rien. Il y a des questions qui sont précises, qui ne sont pas utiles à une délibération mais vous ne pouvez pas répondre ça à chaque fois. Ce n'est pas possible. La question était poliment posée. C'est une action que vous avez inscrite dans le document que vous nous proposez. Si vous l'avez inscrite, cela veut dire qu'il y a quelque chose qui s'est passé et qui peut être commenté, j'imagine.

Monsieur le Maire :

Accessoirement, il n'y a pas de vote. On prend acte du rapport.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Pour aller dans le sens de Monsieur HÉRAUD, juste quand même rappeler que nous avons eu une commission il y a deux semaines à peu près et qu'on aurait bien voulu que ce soit un petit peu mieux défendu quand même ce rapport et quand bien même on aurait posé des questions, je crois que l'on n'aurait pas eu les réponses. Voilà. Et je voudrais aussi quand même juste dire – mais ça, c'est un petit *teasing* pour tout à l'heure – que le rapport d'orientation budgétaire, on l'a copieusement relu en commission, on a posé plein de questions. Effectivement, on a eu les réponses, Monsieur BATTISTINI, mais il y a une heure. Moi, en ce qui me concerne, je n'ai pas eu le temps d'en tenir compte. Donc, bah, elles arrivent trop tard. Voilà. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Madame BELALA, vous sous-entendez que l'on ne répond pas à vos questions. Dans votre intervention, vous avez dit ceci. Je vous demande à quelle question on n'a pas répondu. Alors certes, c'est arrivé peut-être il y a une heure. Comme je vous l'ai dit, nos services ont du travail. Vous répondre en fait partie, donc ils l'ont fait dans les temps impartis parce que je leur avais demandé de le faire avant la tenue du Conseil. Désolé, on ne peut pas aller plus vite que la musique mais on s'attache toujours à répondre à toutes vos questions et je pense que si vous êtes honnête, vous savez l'importance que je donne à répondre à l'ensemble de vos questions et je suis très transparent avec vous et cela continuera.

Et pour Monsieur HÉRAUD ou plutôt même Monsieur LECLERC, mon but n'est pas de dire que je botte en touche et que je ne vous réponds qu'en dehors de cette assemblée. On a des commissions. Je pense que la commission dont je fais partie, la dernière a duré environ trois heures. Ce sont des commissions de travail, techniques où vous avez forcément des questions dont certaines auxquelles je n'ai pas de réponse immédiate. Je prends à chaque fois l'ensemble des points et je m'efforce avec mes services d'y répondre de la façon la plus précise possible. Je pense qu'ici, ce n'est pas forcément le lieu en sachant que l'on a une commission et que, comme vous le savez, je réponds à toutes vos questions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Juste effectivement rejoindre Madame BELALA puisqu'on siège dans la même commission. On a eu la commission, pour ceux qui nous écoutent, le jeudi 15 février dernier, donc il y a plus d'une semaine comme l'a rappelé Madame BELALA. Vous dites que vous ne demandez pas aux services de travailler le week-end, nous non plus. Mais effectivement en commission, on nous répond qu'on nous enverra les réponses d'ici le Conseil. On les reçoit une heure avant, à peine. On a donc à peine le temps de les prendre et de les traiter. Donc, après, si vous voulez, faites des commissions plus tôt. Vous aurez plus de temps. Les services auront plus de temps pour effectivement vous répondre. Ah bah oui, Monsieur le Maire, vous hochez la tête. La commission dans laquelle on est, pardon, effectivement on y a passé du temps. Monsieur HÉRAUD avait beaucoup de questions, Madame BELALA également. Vous nous avez lu les délib. On pose les questions. Parfois, on a des réponses par le directeur financier qui est présent, etc. Parfois on n'en a pas et le plus souvent on n'en a pas. Et on nous dit on va vous répondre, etc., machin. OK. Et là, ce soir, on a les réponses une heure avant. Ce n'est quand même pas super comme travail. La commission, ce n'est pas une commission de travail comme moi, en tout cas, je l'entends et on l'a redit au groupe ID Commune plusieurs fois que les commissions dans le format dans lequel elles sont ne sont pas des commissions de travail. On nous présente une délib, on nous la lit, on pose nos questions, on nous répond une heure avant le Conseil et basta. Pour moi, ce n'est pas du travail.

Monsieur le Maire :

Je pense que la présence notamment, vous l'avez cité, du directeur financier en commission permet également d'apporter le plus d'éclairages possible lors des séances de travail.

Monsieur BERTRAND :

Oui et c'est nous qui avons demandé qu'il y ait des agents dans nos commissions. C'est l'opposition qui l'a demandé.

Monsieur le Maire :

C'est nous qui avons décidé que ce soit le cas, donc cela prouve bien que l'on souhaite vous apporter toute cette information. J'attire juste l'attention sur la mécanique de production des délibérations et des commissions qui, forcément, demande de l'anticipation des services et quand on a, par exemple, des Conseils municipaux très rapprochés, c'est compliqué d'espacer beaucoup plus, par exemple, les commissions du Conseil municipal. Vous avez l'effet des congés. Tout ça pour vous dire que les services sont mobilisés et qu'aujourd'hui ils produisent les actes du Conseil municipal en temps et en heure et cela permet d'alimenter les commissions en amont, des commissions qui se tiennent et pour lesquelles vous avez les documents en avance et les ordres du jour.

Monsieur BERTRAND :

Je vais juste réagir à vos propos sur ce sujet. D'une part, quand nous étions dans la majorité, les commissions, il y avait toujours un agent de la Ville, donc vous n'avez pas inventé la poudre. C'est quelque chose que l'on faisait, nous. Et puis, les Conseils municipaux rapprochés, je pense qu'on n'en a jamais fait aussi peu. Nous, on en faisait une fois par mois ou une fois tous les deux mois. Là, on est tous les trois mois. Le dernier Conseil municipal a eu lieu le 14 décembre 2023, donc cela fait presque trois mois. Effectivement, on a déjà rappelé au précédent Conseil et on demande qu'il y ait des Conseils municipaux plus rapprochés, à avoir des ordres du jour moins chargés et y passer effectivement un peu moins de temps par soir mais peut-être plus fréquemment. Je crois que c'est même mieux pour tout le monde, pour travailler, etc. Il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Oui, deux petites choses. Je vous rejoins : ce n'est pas l'idéal de recevoir une heure avant le Conseil les réponses et je suis d'accord avec vous qu'il serait bien mieux de les recevoir ne serait-ce que deux ou trois jours avant pour avoir le temps de les lire et de reposer des questions. Là – et je pense que vous en êtes témoins et que vous ne me contredirez pas là-dessus – habituellement, c'est toujours le cas, cela n'arrive pas une heure avant le Conseil. Si jamais, là, ça a été le cas de façon exceptionnelle,

c'est parce que la commission a eu lieu en période de vacances scolaires, ce qui arrive une fois par an à peu près. Donc, c'était le cas particulier. Je ne vais pas demander au service RH ou au service finance d'annuler leurs vacances et de revenir du ski.

Monsieur BERTRAND :

Non, mais après c'est vous qui fixez les dates, Monsieur BATTISTINI.

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur BERTRAND, je ne vous coupe pas la parole.

Monsieur BERTRAND :

Vous pouvez prévoir hors des vacances scolaires. Il n'y a pas de souci.

Monsieur BATTISTINI :

Si vous me coupez la parole, je ne vous parle plus, Monsieur BERTRAND.

Monsieur le Maire :

Écoutez la réponse, Monsieur BERTRAND.

Monsieur BATTISTINI :

Je vous réponds. Vous pouvez me re-répondre mais ne me coupez pas la parole. Il me semble que je vous laisse finir. Ça, c'était ma première réponse. Ma deuxième sur la tenue des Conseils municipaux : le prochain est dans un mois et quatre jours. Donc je pense que, voilà, c'est tout de même assez proche.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Monsieur le Maire, je voudrais, puisque l'on parle de l'égalité hommes/femmes, signaler que je ne vois pas votre directrice générale des services derrière vous dont vous aviez salué le travail lors du dernier Conseil. Est-ce que vous pouvez me dire si vous avez, oui ou non, écarté la directrice générale des services et qui la remplace ?

Monsieur le Maire :

Même réponse, Monsieur GOUT, on n'est pas dans le cadre de ce point n° 4.

Monsieur GOUT :

Je n'en attendais pas moins de vous. Un jour, il faudra que vous soyez franc.

Monsieur le Maire :

Un jour, il faudrait que vous posiez des questions des points qui sont soumis à cette assemblée.

Monsieur GOUT :

Ce n'est pas une question pertinente ?

Monsieur le Maire :

Que vous compreniez le fonctionnement de cette assemblée. Mais ce n'est pas grave. On y arrivera.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. Oui, Monsieur BATTISTINI, effectivement, j'ai déjà dit et je vais le redire, parce que je suis juste, vous êtes sans doute un des rares élus à répondre à nos questions. Effectivement, il y a un petit souci de temporalité. Le problème, c'est que du coup cela ne va pas vraiment être un débat d'orientation budgétaire parce que quand on pose des questions sur un document de 45 pages à quasiment toutes les pages et que l'on a les réponses une heure avant, c'est compliqué. Écoutez, ça va être un peu compliqué le 2 avril : on va faire le débat d'orientation budgétaire, le compte administratif, le budget 2024.

Waouh ! Je ne sais pas ce que l'on aura d'autre. Ah si, le PLU ! Cela va être très, très compliqué ce soir. Est-ce que l'on peut envisager de passer la nuit carrément à la mairie ? Cela rejoint ce que vous disiez parce que trois Conseils municipaux avec des ordres du jour pléthoriques, bah, c'est compliqué. C'est compliqué pour tout le monde. C'est compliqué pour nous aussi parce qu'on a des commissions qui ont plus de délibérations à étudier à chaque fois. Donc, c'est compliqué. Effectivement, le Conseil du 2 avril, ça va être costaud. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Imaginez pour le Président de la séance qui ne peut pas sortir faire une pause.

Madame BELALA :

Personne ne vous en empêche.

Monsieur le Maire :

Vous avez le droit de sortir pour aller aux toilettes. Moi, ça interrompt la séance. Donc vous voyez. Je vous propose de prendre acte de cette présentation. C'est bon pour tout le monde ?

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/004 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Présentation du rapport d'égalité entre les hommes et les femmes – Année 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de matière à améliorer cette situation,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ A LA PRÉSENTATION DU RAPPORT ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article Unique : PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le budget pour l'exercice 2024.

DCM 24/005 – RESSOURCES HUMAINES – Indemnités de fonctions des élus municipaux – Modification

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Merci. Les indemnités de fonctions octroyées aux élus municipaux ont été fixées par délibération en date du 23 septembre 2020. Ces indemnités sont retracées au sein d'une annexe nominative précisant notamment la répartition de l'enveloppe indemnitaire. Ainsi, l'évolution des Adjoints, la démission de conseillers et donc l'installation de nouveaux élus ont pour effet de faire évoluer ladite annexe nominative.

Les modifications de ces indemnités prennent en compte les évolutions suivantes :

- Monsieur Claude BOIVIN a été installé le 8 décembre 2023 ;
- Monsieur Olivier MÉGRET a démissionné le 13 novembre 2023.

Ces changements récemment intervenus doivent être pris en compte afin de modifier les indemnités de fonctions octroyées aux élus.

Il convient de souligner que l'enveloppe indemnitaire ainsi que sa répartition ne font pas l'objet d'évolution.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de modifier l'annexe nominative listant les indemnités de fonctions des élus municipaux.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/005 – RESSOURCES HUMAINES – Indemnités de fonctions des élus municipaux – Modification.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1, et R.2123-23,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu la délibération n° 20/345 du 23 septembre 2020 instituant les indemnités de fonction octroyées aux élus municipaux,

Vu la démission de Monsieur Olivier MÉGRET, conseiller municipal, en date du 13 novembre 2023,

Vu l'installation de Monsieur Claude BOIVIN en date du 8 décembre 2023,

Vu la délibération n°23/080 du 27 septembre 2023 portant fixation des indemnités de fonctions des élus municipaux,

Vu l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Considérant que les indemnités de fonctions octroyées aux élus municipaux sont fixées par délibération du Conseil Municipal,

Considérant que des modifications intervenues dans la composition du Conseil Municipal doivent être prises en compte afin d'actualiser lesdites indemnités,

Considérant l'installation de Monsieur Claude BOIVIN en date du 8 décembre 2023,

Considérant que l'annexe nominative listant les indemnités de fonction des élus municipaux doit donc être modifiée en conséquence,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire et sa répartition demeurent inchangées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **MODIFIE** l'annexe nominative listant les indemnités de fonctions des élus municipaux afin de tenir compte des évolutions du tableau du Conseil Municipal.

Article 2 : **PRÉCISE** que l'enveloppe indemnitaire et sa répartition, telles qu'actées par délibération n°20/345 du 23 septembre 2020, demeurent inchangées.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal : Service : REM / Fonction : 031 / Nature : 65311

DCM 24/006 – RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – Revalorisation du montant de la participation de la collectivité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

La Ville adhère à la convention de participation du CIG pour les risques santé et prévoyance et à ce titre participe financièrement au montant des cotisations des agents adhérents (8 € pour la prévoyance, 10 € pour la santé).

Les complémentaires santé et prévoyance ont annoncé de fortes hausses des cotisations en 2024. Pour soutenir le pouvoir d'achat des agents, la Ville a décidé de rehausser le montant de sa participation pour les deux risques de 5 €.

Les délibérations initiales relatives à l'adhésion de la Ville aux conventions de participation santé et prévoyance indiquaient le montant de participation pour les deux risques. Ces montants ayant été revalorisés, il est nécessaire que l'Assemblée délibérante se prononce à nouveau. Pas de nécessité de signer une nouvelle convention. Les crédits supplémentaires, environ 25 000 €, sont prévus au budget communal. Les mesures seront appliquées par rétroactivité à compter de janvier 2024 et permettront de réduire la baisse du pouvoir d'achat des agents dans le contexte d'inflation actuel.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Cette délibération était une des revendications de la grève du mois de décembre des agents. Je voulais savoir quelles réponses vous avez apportées aux autres revendications qui étaient sur le tract qui avait été distribué et si le dialogue avait pu être rétabli notamment avec les syndicats puisqu'il y avait cette demande également, forte, indiquée dans le tract distribué. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

On a augmenté la rémunération des personnes travaillant à la cuisine centrale en revalorisant d'à peu près 30 €, ainsi que les agents d'entretien, ce qui était une autre demande. Sur la question un peu plus générale sur les relations avec les syndicats dans la Ville, je pense que voilà... Je vais vous le dire : tout est au beau fixe. Mais vous pouvez leur demander, tout se passe très bien, le dialogue est constructif. Je pense que je suis quelqu'un de très à l'écoute et qui fait tout pour que chaque agent de la Ville soit bien dans cette Ville et donc vous leur poserez la question mais je vous assure que le dialogue est très constructif et que l'ambiance est au beau fixe dans la Ville.

Monsieur le Maire :

La décision sur cette revalorisation a été prise, bien sûr, avant la grève des agents pour une raison simple, c'est que les frais de mutuelle explosent. Malheureusement, le contexte économique et budgétaire de l'État n'est pas forcément très encourageant, notamment au niveau des dépenses de Sécurité sociale et des économies que l'État doit faire. En tout cas, c'était important pour nous d'amortir cette hausse des frais de cotisations des agents en y contribuant un peu plus.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Juste pour répondre à Monsieur BATTISTINI. Vous pensez vraiment que l'on ne parle pas avec les agents ? Vous pensez qu'ils ne s'entretiennent pas avec nous-même même pendant ce Conseil même ? Vous pensez vraiment que tout roule comme vous venez de le dire ? Franchement, ce n'est pas bien.

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur GOUT, on ne va pas faire parole contre parole. Je vous dis mon ressenti global. Vraiment, la situation est saine. Les agents... Vraiment, ça se passe bien avec les syndicats. Demandez-leur et vous verrez que tout va bien.

Monsieur GOUT :

Je viens de vous le dire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Écoutez, là, je ne sais pas quoi dire parce qu'il y a quand même eu une mobilisation le 21 décembre, la plus forte depuis plus de 30 ans dans cette commune. Donc, moi, je n'ai pas l'impression que ce soit le signe que les choses se passent très bien. Je n'en dirai pas davantage. J'ai juste le tract sous les yeux. Outre la meilleure prise en charge de la couverture santé, il y avait la réouverture du self pour le déjeuner, il y avait l'octroi de la prime inflation et aussi la révision du RIFSEEP notamment pour les métiers pénibles. Voilà.

Je suis assez médusée quand même d'entendre dire, en gros, qu'en deux mois, pouf, coup de baguette magique et tout va très bien. C'est surréaliste de nous parler comme ça.

Monsieur le Maire :

Ce qui est important, c'est aussi de voir l'action que l'on a réalisée depuis trois ans et la capacité que la commune a eue et a dû parfois aussi pour la revalorisation salariale des agents de la collectivité. On le voit bien, parfois on l'a subi mais je pense que c'était nécessaire quand le gel du point d'indice a tout de même eu lieu pendant plusieurs années. On a donc trouvé les marges de manœuvre financières pour pouvoir assumer ces hausses salariales. Voilà. Les petits salaires, ce sont souvent ceux qui composent la majeure partie des agents de la collectivité, il faut y être attentif surtout que ce sont des salaires et des carrières qui sont relativement stables en termes d'évolution. Donc, on est attentif à ce que ces petits salaires soient bien accompagnés et les trajectoires. C'est ce qui est le cas depuis trois ans. Et là, la mutuelle, c'est vraiment une très, très forte hausse. On a trouvé légitime et juste de le faire. Après, je ne referais pas le débat sur est-ce que c'est légitime que les mutuelles augmentent autant leurs contributions auprès de leurs assurés. Ça, c'est encore un autre débat. Et je vous le dis, les perspectives ne sont pas très réjouissantes quand on sait que la Sécurité sociale va devoir faire beaucoup d'économies. Quid du report des dépenses potentiellement sur les mutuelles

et en cascade sur leurs assurés. En tout cas, c'est un geste que l'on a voulu faire, qui était nécessaire. Et sur les postes avec le plus de pénibilité – je pense aux agents d'entretien, je pense aux agents de la cuisine centrale, notamment – en effet, un effort a été fait sur les FSE. Cela permet aussi cette capacité d'adapter la rémunération des agents au regard de la réalité du travail qui est fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Madame BELALA, tout à l'heure, quand je parlais de l'augmentation des salaires concernant les agents d'entretien et de la cuisine centrale, je parlais de la revalorisation du RIFSEEP qui était notamment une des demandes que vous venez de citer. Je vais donner quelques chiffres un peu plus globaux pour que l'on se rende compte un peu du contexte depuis trois ans de la Ville en termes de revenus des agents. En 2021, un agent de catégorie C, en moyenne dans la Ville, touchait 1 636 €. Aujourd'hui, un agent de catégorie C, en moyenne dans la Ville, gagne 1 800 €. Jamais, je dis bien jamais, en si peu de temps il y a eu de telles augmentations dans l'histoire de la Ville. Pour les catégories B, en 2021 : 2 271 €. Aujourd'hui, quasiment 2 400 €. Pour les catégories A : 3 177 € en 2021. Aujourd'hui, quasiment 3 600 €. Que ce soient les catégories A, B et C, les agents ont été augmentés de façon massive à hauteur du travail qu'ils font pour notre collectivité au cours de ces trois dernières années, comme cela n'a jamais été le cas auparavant.

Monsieur GOUT :

Après la grève, donc.

Monsieur BATTISTINI :

Non, Monsieur GOUT. Je pense que vous devez écouter avant de répondre. Je dis entre 2021 et 2023. C'était déjà le cas depuis trois ans.

Monsieur GOUT :

Pourquoi ont-ils fait grève, alors ? Pourquoi ont-ils fait grève ?

Monsieur BATTISTINI :

Je peux vous répondre ? Je pense que Madame BELALA a cité certains des points des réclamations des syndicats et c'est un droit de faire grève. Ils ont tout à fait le droit. Je pense que le dialogue est sain. Vous pourrez leur demander. Sur les points cités dans le tract, que Madame BELALA a cité, le seul qui n'est pas encore effectif et sur lequel je travaille avec le maire et toute l'équipe municipale, c'est sur le self ; pour avoir une solution sur ça. Je n'ai pas de réponse aujourd'hui mais on y travaille ensemble pour apporter une réponse aux agents.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Juste dans le même ordre d'idées, je voulais savoir ce que devient la directrice des ressources humaines. Est-ce qu'elle aurait été écartée ou non ? Non. Tout va bien.

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur GOUT, vous semblez parler à des agents mystères que vous ne citez pas et qui sont sûrement imaginaires. Moi, je parle nominativement quand je parle de quelqu'un. Vous parlez de la directrice des ressources humaines qui est écartée. Vous lancez des rumeurs. Je lui ai parlé il y a cinq minutes. Il n'y a aucun problème avec elle.

Monsieur GOUT :

Elle est rentrée de vacances, oui.

Monsieur BATTISTINI :

Vous parlez comme cela des agents ? Ce n'est pas sympa.

Monsieur le Maire :

Je propose de passer au vote. Qui s'abstient pour cette revalorisation ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie pour les agents de la Ville.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/006 – RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – Revalorisation du montant de la participation de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la Mutualité,

Vu le Code de la Sécurité sociale,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire,

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n°18/444 du Conseil Municipal du 20 novembre 2018 portant sur la participation de la collectivité à la prévoyance des agents,

Vu la délibération n°19/451 du Conseil Municipal du 21 novembre 2019 portant sur la participation de la collectivité au risque santé des agents,

Considérant que la Ville a décidé de rehausser le montant de la participation aux contrats Mutuelle Santé et Prévoyance souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation signée avec le CIG,

Considérant que l'augmentation du montant de la participation de la Ville engendrera un coût supplémentaire d'environ 25 000 €,

Considérant que les membres du CST ont été informés de l'augmentation de la part employeur en date du 30 janvier 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ACCORDE** une revalorisation du montant de la participation financière de la Commune aux fonctionnaires et agents de droits public et de droit privé en activité :

1. Pour le risque santé, la participation financière de la Ville sera de 15 euros ;
2. Pour le risque prévoyance, la participation financière de la collectivité sera de 13 euros ;
3. Pour les deux risques, la participation de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référence par son caractère solidaire et responsable par le CIG.

Article 2 : **PRÉCISE** que ces mesures seront appliquées avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 : **RAPPELLE** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution au frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 500 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé) pour la période 2020-2025.

Article 4 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal (Chapitre 012 -Nature 6488).

Article 5 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 24/007 – RESSOURCES HUMAINES – Constitution provisions pour Compte Épargne-Temps (CET)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon les modalités définies dans le règlement intérieur des services.

Compte tenu des dispositions en vigueur dans la collectivité, les jours épargnés par les agents de la Ville de Houilles ne peuvent donner lieu à monétisation que dans les seuls cas limitatifs suivants :

- au profit des ayants droit dans le cas du décès d'un agent ;
- au profit de la collectivité ou de l'établissement d'accueil, par le biais d'une convention financière, en cas de départ d'un agent dans le cadre d'une mutation ou d'un détachement.

Il est ainsi recommandé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir à la fin de la relation de travail. Le montant de cette provision est calculé à partir des jours détenus au-delà du 15^{ème} par les agents bénéficiant d'un CET, comme le préconise la nomenclature M57.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la constitution d'une provision pour financer le compte épargne temps. En effet, l'instruction comptable M57 repose, entre autres, sur les principes de prudence et d'image fidèle qui invitent à ne pas transférer sur l'avenir une incertitude présente. La provision constituée est ainsi ajustée annuellement en fonction de l'évolution de la charge potentielle et donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser. Le montant de la provision ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint aux maquettes budgétaires du budget primitif et du compte administratif.

Concernant la Ville de Houilles et à la date de l'étude au 31 décembre 2023, 144 agents ont été recensés avec un CET en cours de validité, totalisant un nombre de jours épargnés de 2 398. Selon la réglementation, les jours comptabilisés au-delà de 15 peuvent être, en tout ou partie :

- indemnisés ;
- pris en compte pour la retraite complémentaire ;
- maintenus sur le CET (dans la limite du plafond de 60 jours).

Dans ces conditions, seuls 57 agents sont concernés pour un montant total valorisable de 86 980 €, selon le barème en vigueur suivant pour l'année 2024 :

- 150 € / jour pour un agent de catégorie A ;
- 100 € / jour pour un agent de catégorie B ;
- 83 € / jour pour un agent de catégorie C.

Une provision de 86 980 € sera constituée pour le financement des CET. Cette provision sera ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du compte épargne temps et sera reprise dès que le besoin de financement du compte épargne temps sera éteint. Les crédits seront inscrits en dépenses au budget primitif 2024 (nature 6815 – chapitre 68 – fonction 01).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

C'est effectivement une obligation de la nouvelle M57 ; enfin, elle n'est pas nouvelle, mais elle est nouvelle pour nous, cette nomenclature. C'est effectivement une mesure prudentielle d'un point de vue financier qui d'ailleurs existe aussi dans le privé, je crois. La question est justement qu'un des rares cas où ce compte épargne temps – ce sont les congés et les RTT qui ne sont pas pris –, où ces jours sont monétisables apparemment, c'est notamment le cas où des agents quittent la collectivité pour aller dans une autre, donc où cela doit être reversé à l'autre collectivité. Est-ce que vous avez fait l'exercice justement de savoir combien cela aurait représenté pour l'année écoulée, pour l'année 2023, puisque nous en avons échangé un certain nombre de fois dans cette assemblée, à notre connaissance, il y a un rythme assez soutenu de départs d'agents vers des collectivités voisines ? Donc, avez-vous ce chiffre et cette estimation de ce que cela aurait représenté pour l'année 2023 ?

Monsieur BATTISTINI :

Non, je ne l'ai pas. Je pourrai peut-être essayer de l'avoir, si c'est possible. Je ne sais pas si c'est possible de l'avoir. Je demanderai.

Monsieur le Maire :

S'il n'y a pas d'autres observations, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/007 – RESSOURCES HUMAINES – Constitution provisions pour Compte Épargne-Temps (CET).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°08/40 du 12 février 2008 déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités de son utilisation par les agents de la Ville de Houilles,

Considérant la nécessité de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir à la fin de la relation de travail d'un agent ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **CONSTITUE** une provision de 86 980,23 € pour financer les Comptes Epargne temps.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget primitif 2024 (nature 6815 – chapitre 68 – fonction 01).

Article 3 : **PREND ACTE** des modalités comptables des provisions selon le régime de droit commun semi-budgétaire.

Article 4 : **PRÉCISE** que cette provision sera ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du Compte Epargne Temps.

DCM 24/008 – RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Le tableau des effectifs des emplois permanents est rendu obligatoire par le Code général des collectivités territoriales. Il permet de savoir si un emploi vacant correspondant au grade de l'agent existe au sein de la collectivité. Le tableau des effectifs constitue la liste des postes ouverts budgétairement. Il concerne les emplois de fonctionnaire, stagiaire et titulaire et les emplois de contractuel de droit public.

La présente délibération permet d'actualiser le tableau des effectifs au vu des évolutions de personnel au sein de la collectivité. Le tableau des effectifs nécessite des révisions chaque fois que nécessaire si le grade d'un agent arrivant dans la collectivité n'y est pas prévu et une fois dans l'année pour ce qui concerne les suppressions. Chaque révision du tableau des effectifs nécessite une délibération. En effet, l'autorité territoriale ne peut pas créer d'emploi. Seule l'Assemblée délibérante peut créer, modifier ou supprimer un emploi. Son adoption permettra de mettre à jour les effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Concernant ce tableau, on observe une baisse un peu tendancielle des effectifs dans la Ville de Houilles. Donc là, vous indiquez que vous supprimez des postes. Enfin, c'est ce qui a été dit en commission, que des postes sont supprimés parce qu'ils sont restés vacants trop longtemps, que l'on n'arrive pas à les pourvoir. J'ai consulté rapidement la réponse que vous m'avez adressé. Effectivement, il y a des endroits où il y a plusieurs postes vacants depuis longtemps. J'aimerais savoir s'il est possible plutôt que de connaître les postes supprimés ou créés d'avoir le tableau des effectifs cibles de la Ville, en fait, et que l'on sache exactement combien d'agents vous aimeriez avoir et combien vous en avez aujourd'hui, plutôt que d'avoir des deltas qui sont extrêmement difficiles à suivre. C'est une question qui va avoir aussi tout son intérêt tout à l'heure dans le cadre du débat d'orientation budgétaire puisque quand on fait un budget, il est important de savoir estimer sa masse salariale et donc de savoir exactement combien on pense que l'on aura d'agents à payer. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Monsieur HÉRAUD, c'est une certitude, j'ai ce chiffre-là du nombre d'agents année par année. Je ne vais pas le regarder tout de suite – il est sur mon ordinateur – mais je peux dès demain vous l'envoyer. La tendance est fixe. Le nombre d'agents global dans la collectivité – bien sûr, ce n'est pas à l'unité près – est assez fixe d'année en année. Je crois que les variations sont toujours de + 2 %, - 2 %. C'est assez linéaire comme courbe. Je crois que j'ai cinq ou six ans d'antériorité sur ces chiffres-là, donc je vous l'enverrai demain.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Oui, c'est une explication de vote. Mon collègue Christophe GOUT tout à l'heure vous l'a dit, nous sommes, nous aussi, en échange avec des agents de la collectivité. Nous avons déjà eu des échanges sur la gestion des ressources humaines au sein de la collectivité. Tout à l'heure, vous avez évoqué des points de satisfaction par rapport aux revendications du personnel mais il n'a pas été évoqué toutes les revendications du personnel qui n'étaient pas salariales dans leur mouvement de fin décembre, qui étaient notamment sur l'expression d'un mal-être au travail. Et de ce point de vue-là, nous n'avons pas d'échos selon lesquels les choses se seraient améliorées. Pour cette raison, comme lors des Conseils précédents, nous ne voterons pas ce point de révision du tableau des effectifs parce que nous ne sommes pas d'accord avec le pilotage des ressources humaines au sein de la collectivité à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire :

Très bien.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vais rebondir – ce n'était pas prévu – sur ce que vient de dire Monsieur LECLERC sur le pilotage des ressources humaines. J'ai saisi la CADA, fin d'année dernière, pour avoir l'organigramme détaillé des services parce qu'après deux ans à le réclamer, j'ai dit je vais saisir la CADA. Je lui ai aussi demandé d'avoir accès à toute la contractualisation de la mission du directeur informatique intérimaire qui était un prestataire privé. Idem pour l'AMO finance qui a assuré l'intérim entre le départ de Monsieur Bongers et l'arrivée de Monsieur Abdelfettah. Je n'ai pas eu de réponse de votre part, déjà. Je ne trouve pas cela très correct. Quant aux documents, évidemment, je ne les ai pas eus parce que l'on m'a envoyé un organigramme avec plein de trous dedans. Moi, je n'appelle pas cela un organigramme. Après, on peut jouer aux devinettes. On peut jouer aux devinettes. On peut jouer aux devinettes mais il est malheureusement aussi vrai qu'au vu des départs, des remplacements des personnes, je pense que l'organigramme que j'ai reçu il y a quelques semaines est déjà obsolète sur beaucoup de points. Je ne m'en réjouis pas. Je trouve cela plutôt très triste. Je trouve cela très triste pour la commune, très triste pour les personnes concernées, très triste pour les personnes qui étaient là, qui étaient pour certaines dévouées, engagées pour cette Ville depuis des années. C'est donc un savoir-faire et une mémoire qui s'en vont comme on l'a écrit dans une tribune Facebook il n'y a pas très longtemps. Je ne m'en réjouis donc pas du tout. Je suis sarcastique mais c'est parce que je ne comprends pas que vous n'ayez pas répondu à cette réponse de la CADA. Je vous réitère donc ma demande.

Et je voudrais aussi dire que l'on a un nouveau préfet dans les Yvelines qui arrive bientôt. J'espère qu'il sera plus sensible au respect des droits des élus d'opposition que le précédent, qu'il sera aussi plus à l'écoute de tout ce qui est alerte sur le contrôle de légalité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Sur l'organigramme, il me semblait que l'on avait répondu à vos attentes.

Monsieur GOUT :

Non, il est très incomplet.

Monsieur le Maire :

Je m'adresse à Madame BELALA, Monsieur GOUT. Donc, je propose si vous considérez que le document ne vous est pas envoyé, refaites-moi des retours sur le niveau de détail que vous souhaitez.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Dans les tableaux disponibles, on note qu'il y a 548 agents embauchés à fin décembre 2023. Est-ce que vous avez une idée du nombre de postes non pourvus à date par rapport à ces 548 agents pour avoir une idée un petit peu de combien on serait si l'effectif était complet.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Je pourrais vous le donner de façon précise. En dehors du périscolaire, qui a un système de recrutement assez particulier et qui lui est propre, je pense que le nombre de postes non pourvus est entre 10 et 15 ; pour vous donner un ordre d'idée. Je n'ai pas le chiffre précis en tête, mais cela vous donne un peu un ordre de grandeur.

Monsieur LECLERC :

Excusez-moi, cela inclut la police municipale ? Parce que l'on parle tout le temps des difficultés de recrutement. Il y a deux mois, on a voté un plafonnement des berceaux accueillis dans une crèche faute d'effectifs. On a débattu il y a quelque temps des difficultés que je conçois – je ne mets pas en doute les tentatives de recrutement, Madame OROSCO – de recrutement au niveau de la police municipale. Donc rien qu'avec ces deux services qui ont fait l'objet de délibérations il y a quelque temps, vous nous dites qu'en tout, on n'est qu'à 10 ou 15 postes qui restent à pourvoir !

Monsieur BATTISTINI :

On a eu pas mal de recrues dernièrement à la police municipale. Si Madame OROSCO veut en dire un mot.

Madame OROSCO :

On a deux recrutements en cours côté police municipale qui arriveront dans les quelques semaines, oui.

Monsieur BATTISTINI :

Je ne compte donc pas ces deux recrutements et la douzaine-quinzaine de personnes dont je parle, c'est en plus des deux recrutements de police qui arrivent avec un nombre record de policiers municipaux dans la Ville de Houilles ; je le rappelle.

Monsieur le Maire :

Bonne nouvelle tant on sait qu'il est difficile de composer des brigades de police municipale. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Pardon mais dans le mail que vous m'avez envoyé tout à l'heure, je lis en rouge, comme ça : postes d'agent de maîtrise : 11 postes non pourvus ; postes d'adjoint technique municipal : 23 postes non pourvus ; postes d'adjoint d'animation : 10 postes non pourvus. Peut-être que je ne sais pas exactement de quoi on parle mais effectivement je voudrais bien une réponse circonstanciée sur le sujet. Merci.

Monsieur GOUT :

C'est ballot !

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur GOUT, arrêtez s'il vous plaît, on n'est pas dans un bar. Merci.

Monsieur GOUT :

Pardon ?

Monsieur BATTISTINI :

On n'est pas dans un bar.

Monsieur GOUT :

Pourquoi ?

Monsieur BATTISTINI :

On ne dit pas c'est ballot alors que je suis en train de parler avec Monsieur HÉRAUD.

Monsieur GOUT :

Bah, c'est ballot quand...

Monsieur BATTISTINI :

Non, non, non...

Monsieur GOUT :

(...) Quand vous donnez...

Monsieur BATTISTINI :

Nous ne sommes pas dans un bar, Monsieur GOUT.

Monsieur GOUT :

(...) Quinze personnes...

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur GOUT, nous ne sommes pas dans un bar.

Monsieur GOUT :

(...) Quinze personnes et qu'il y en a plus de 30, je dis c'est ballot. Cela n'a rien à voir avec un bar.

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur GOUT, on est en train de parler avec Monsieur HÉRAUD. Si tout le monde commençait à allumer son micro en disant c'est ballot, en faisant des réflexions, on ne va pas s'en sortir. Vous écoutez ma réponse, surtout que vous dites n'importe quoi. Alors, s'il vous plaît, écoutez ma réponse. Monsieur HÉRAUD, je vous invite à lire le titre de ce que vous étiez en train de lire. Le titre, c'était les postes supprimés. Lisez le titre, s'il vous plaît, des sommes que vous venez de citer d'agents. Je crois que c'était le point n° 2 du mail. Il y a un point n° 2. Lisez le titre.

Monsieur HÉRAUD :

Je vous laisse expliquer car, effectivement, j'ai lu le mail en diagonal, peut-être. Je vous écoute.

Monsieur BATTISTINI :

Oui, c'était en fait les postes non pourvus que l'on a supprimé du budget, donc forcément ceux-là ne rentrent pas dans ceux qui ne sont pas pourvus et là, on ne parle pas de postes vacants non remplacés.

Monsieur GOUT :

C'est balèze.

Monsieur BATTISTINI :

Merci Monsieur GOUT.

Monsieur le Maire :

Je pense que vous ne servez pas votre cause, Monsieur GOUT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Juste, il faudrait quand même, dans cette assemblée, un peu plus de respect. Monsieur BATTISTINI, tout à l'heure, vous dites que l'on parle à des agents... Non, non attendez, laissez-moi finir avant de rigoler. Cela fait partie du respect aussi. Vous dites que l'on parle à des agents imaginaires, vous dites que Monsieur GOUT dit n'importe quoi, etc. Enfin, arrêtez, vous savez très bien qu'on ne parle pas à des agents imaginaires. On n'est pas débile. Merci. Honnêtement, prenez ce que l'on vous dit avec sérieux. Vous parlez d'un climat au beau fixe avec vos agents, etc. Je vous le souhaite mais ce n'est pas le cas. En tout cas, ce ne sont pas du tout les retours que l'on a de certains agents.

Après, vous savez très bien que l'on ne peut pas vous donner la liste pour éviter les représailles – c'était marqué dans la presse – puisqu'il y a une pression des élus sur les agents. C'était marqué dans l'article du mois de décembre d'*Actu 78*, que vous avez sans doute lu. On parle même de mafia, etc. dans cet article. C'était gratiné quand même. Moi, je n'ai jamais entendu parler de mafia au sein de la Ville de Houilles, encore moins entre les agents et les élus.

Monsieur le Maire :

Pourquoi ? Vous en faites votre propos de ce terme mafia ?

Monsieur BERTRAND :

Non, je l'ai lu. Je vous le rapporte. Voilà.

Monsieur le Maire :

Vous le jetez comme cela dans l'assemblée, innocemment ?

Monsieur BERTRAND :

Bah écoutez, je vous rapporte ce qui était écrit dans la presse et donc moi, je n'accepte pas que l'on parle de ma commune comme ça. De notre commune comme ça.

Monsieur le Maire :

Dans ce cas, évitez de diffuser ce genre de discours.

Monsieur BERTRAND :

Écoutez, adressez-vous au journaliste qui l'a écrit et aux gens qui étaient cités.

Monsieur le Maire :

Aujourd'hui, c'est vous qui parlez, Monsieur BERTRAND.

Monsieur BERTRAND :

Donc, c'est votre attitude, ça ?

Monsieur le Maire :

Vous vous rendez compte quand même que vous jetez dans cette assemblée des mots comme ça, mafia, et puis comme si de rien n'était... Le terme est extrêmement grave.

Monsieur BERTRAND :

Vous voulez que je vous lise l'article ou ça va aller ? Vous l'avez lu, j'espère, l'article ?

Monsieur le Maire :

Parce que vous considérez que c'est la presse qui fait la politique de cette commune ?

Monsieur BERTRAND :

Ah bah, c'est la presse qui se fait écho de ce qui se passe dans cette commune, oui.

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas. Moi, je peux vous dire au quotidien que les Adjoints sont mobilisés, que les élus sont investis, que les agents sont mobilisés...

Monsieur BERTRAND :

Ce n'est pas la question d'être mobilisé ou pas. Il y a des termes tout de même graves, énormes qui ont été utilisés et vous ne vous en expliquez pas.

Monsieur le Maire :

Puisque vous les relayez, étayez-les.

Monsieur BERTRAND :

Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire :

Étayer vos propos si vous considérez qu'il y a de la mafia...

Monsieur BERTRAND :

Attendez, ce n'est pas à moi de justifier l'emploi ou non d'un... C'est à vous de vous expliquer sur l'emploi de mots...

Monsieur le Maire :

Vous diffusez un discours. Prouvez vos dires et étayer vos arguments.

Monsieur BERTRAND :

Attendez...

Monsieur le Maire :

Vous relayez un discours, donc vous le faites vôtre ou pas ? C'est la question que je vous pose.

Monsieur BERTRAND :

Non. Moi je vous pose la question pour savoir ce qu'il en est exactement.

Monsieur le Maire :

Vous êtes donc choqué comme moi que l'on puisse écrire ce genre de mot et ce genre de système.

Monsieur BERTRAND :

Écoutez, si des agents s'en font écho dans la presse, etc. Voilà. C'est quand même gravissime. C'est que la situation est grave et ce que nous dit BATTISTINI sur il fait beau, tout est au beau fixe, c'est qu'il y a quand même un problème.

Monsieur le Maire :

Qui vous dit que la situation décrite dans le journal correspond à la réalité et est étayée ?

Monsieur BERTRAND :

Écoutez quand il y a 100 agents devant la mairie et qu'il y a un mouvement de grève sans précédent...

Madame PRIVAT :

Excusez-moi, vous accusez les journalistes de mentir, c'est ça ? Ce soir, vous dites que la presse ment, c'est ça ?

Monsieur le Maire :

Moi, ce que je vous dis, Madame PRIVAT...

Madame PRIVAT :

Bah quand même, c'est quand même grave de la part d'un élu et du représentant de cette ville !

Monsieur le Maire :

Non, on ne peut pas en tant qu'élus se contenter de ces discours-là. Soit vous avez des éléments et cela permet d'étayer votre position politique et on peut en discuter, soit vous n'en avez pas et dans ces cas-là, cela n'a pas lieu d'être.

Monsieur BERTRAND :

Mais on peut quand même vous demander des comptes. Cela ne vous dérange pas ?

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur BERTRAND, je pense que nous sommes toujours disposés à vous répondre.

Monsieur BERTRAND :

Vous bottez en touche.

Monsieur le Maire :

En l'occurrence, c'est moi qui ai reçu les agents de la collectivité le jour de cette grève et le dialogue s'est extrêmement bien passé. Ils ont pu exprimer leurs inquiétudes. On a pu exprimer les efforts que la collectivité consentait à faire notamment sur la rémunération. Cela se passe très bien.

Monsieur BERTRAND :

Les agents apprécieront.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Là, vous jouez à un petit jeu. Je ne comprends pas bien. Il y a deux ans, on avait souhaité dans cette enceinte avoir un débat après la diffusion d'un courrier – tout le monde sait à quoi je fais allusion – et vous nous avez menacés de poursuites pour diffamation. Voilà. Voilà. Juste pour rappeler un peu comment vous voyez les choses quand on veut mettre des sujets sensibles sur la table.

Monsieur le Maire :

Mais Madame BELALA, à un moment donné, si vous avez des propos qui dénoncent une situation, encore une fois, il faut les prouver, sinon cela ne peut pas être entendu, surtout dans un Conseil municipal. C'est tout. C'est tout ce que je dis.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bon, Monsieur BERTRAND, je me rends compte que vous politisez les syndicats. Vous vous servez indirectement de leur grève pour faire de la politique. Vous remettez en doute ma parole quand je vous dis que tout se passe bien avec les syndicats. Si jamais les syndicats font paraître un papier qui dit que tout se passe bien dorénavant – nous sommes donc en février 2024 ou en mars 2024, le temps qu'ils écrivent – que tout se passe bien avec l'élu aux RH comme avec l'ensemble du Conseil municipal et dans la Ville, qu'est-ce que vous en pensez ? Parce que si vous voulez politiser les syndicats, demandez-leur une réponse officielle aux syndicats.

Propos hors micro de Madame PRIVAT.

Monsieur BATTISTINI :

Demandez-leur une réponse officielle parce que c'est vous qui les mettez dans l'assemblée. Vous vous servez des syndicats.

Propos hors micro de Madame PRIVAT.

Monsieur GOUT :

C'est incroyable de dire ça ! Incroyable !

Propos hors micro de Madame PRIVAT.

Monsieur BATTISTINI :

Je le redis : est-ce que vous voulez une réponse officielle ? C'est vous qui parlez de...

Propos hors micro de Madame PRIVAT.

Monsieur BATTISTINI :

Demandez-leur une réponse officielle. Vous parlez des syndicats comme si...

Monsieur GOUT :

Vous parlez à la place des syndicats, cela veut dire que vous prétendez les contrôler. Les contrôler !

Monsieur BATTISTINI :

Pas du tout. C'est vous qui parlez aux syndicats. Vous parlez des syndicats depuis tout à l'heure. Est-ce que vous voulez leur demander une réponse officiellement et un positionnement sur la Ville ? Demandez-leur leur avis parce que vous parlez d'eux...

Monsieur GOUT :

Je n'ai pas parlé de syndicats, moi.

Monsieur BERTRAND :

Moi non plus.

Monsieur BATTISTINI :

Vous parlez de la grève, de ce qu'ils pensent, qu'aujourd'hui je mens quand je dis que tout va bien. Demandez-leur un positionnement officiel plutôt que de parler à leur place. Demandez-leur de se positionner. Ne parlez pas à la place des syndicats ou demandez-leur de s'exprimer librement et ils vous diront leur avis et ce n'est pas moi qui écrirai le papier. Vous semblez ne parler que des syndicats et de la grève. Demandez-leur un positionnement et ensuite vous pourrez arrêter de colporter des rumeurs. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Non mais encore une fois les propos que l'on vient d'entendre sont totalement surréalistes. C'est ubuesque ! Écoutez, oui, on va redire qu'il y a eu un mouvement sans ampleur depuis plusieurs décennies dans cette commune mais au-delà de ça, vous savez, si vous voulez nous permettre de nous rendre compte par nous-mêmes du dialogue social entre vous-même et les syndicats, ouvrez-nous les réunions que vous faites parce qu'il y a des communes où les élus d'opposition peuvent siéger dans les instances municipales. Ce n'est pas le cas ici. Comme cela, on pourra se rendre compte par nous-mêmes du niveau du dialogue social. Je vous remercie.

Monsieur BATTISTINI :

Madame BELALA, je pense que le travail de la collectivité au quotidien avec les syndicats ne se résume pas au CST. C'est un travail quotidien. Nous avons mis en place des points mensuels et nous les rencontrons même au-delà des points mensuels, les syndicats. Je ne pense donc pas qu'une réunion vous permette de vous faire un avis parce que, comme dans cette assemblée, on a un ordre du jour en réunion. Bien sûr, il y a des espaces d'échanges libres en fin de CST mais je ne vois pas en quoi cela permettrait de situer l'ambiance actuelle. En tout cas, moi, je refuse – et mon intervention précédente, je veux la clarifier – que quiconque ici parle à la place des syndicats. Je ne dis pas qu'ils vont dire que tout se passe bien mais vous, vous semblez dire qu'ils vont dire que tout se passe mal. Donc, moi je dis arrêtez de parler à la place des syndicats parce que si jamais vous estimez que c'est vous les représentants des syndicats, demandons-leur une lettre officielle dans laquelle ils donnent leur avis actuel. C'est tout ce que je dis.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Vous récouterez le live et vous vous apercevrez, Monsieur BATTISTINI, que nous n'avons absolument pas parlé au nom des syndicats. Mon voisin Christophe vous a simplement rappelé que des agents nous parlent et qu'il y a des agents qui sont en mal-être. Je ne vois pas en quoi cela fait de nous les porte-parole d'un syndicat. Nous-mêmes, on est dans l'opposition, on porte une voix. Il y a des agents qui nous parlent, qui ont envie de nous parler et on ne fait que rapporter cette parole qui n'est parfois pas facile à entendre par rapport à des agents que l'on connaît depuis des années, parfois. Comme le disait Madame BELALA, c'est la mémoire de la Ville qui s'en va parfois avec ces agents. Effectivement, il y a quand même un mal-être que l'on nous rapporte. Voilà.

On se fait donc le porte-parole mais pas des syndicats seulement, Monsieur BATTISTINI, mais de nombreux agents et les syndicats n'ont pas besoin de nous pour effectivement s'exprimer. Ils ont la grève. Ils ont des réunions avec vous, etc. Ils n'ont absolument pas besoin des élus d'opposition.

Monsieur le Maire :

Peut-être un élément de méthode. Je pense que c'est important – en tout cas, cela a été redit – que les instances de dialogue avec les représentants du personnel fonctionnent bien. Les rencontres sont nombreuses. Elles sont franches. Elles permettent de déboucher sur des avancées. Ça, c'est objectif. Ce sont des faits. On l'a bien vu ce soir encore une fois. Si une profession, des métiers, par exemple, en tension, qui sont difficiles, expriment un mal-être, c'est aussi sur des métiers sur lesquels parfois les recrutements sont difficiles, donc il faut pouvoir les écouter, les entendre et agir en fonction de notre capacité à le faire. Je pense aux métiers de la petite enfance qui sont extrêmement difficiles, pénibles et sur lesquels le recrutement est compliqué et il est vrai que, des fois, on a des équipes en tension. Les parents s'en aperçoivent quand on est obligé de fermer une section parce que l'on n'a pas l'encadrement obligatoire. Ce sont donc des situations qui arrivent. Bien sûr qu'il y a des métiers qui sont en tension, bien sûr qu'il y a des situations dans l'organisation qui nécessitent une attention particulière. Tout le monde y est attentif. On essaie d'y apporter la meilleure réponse qui soit en fonction des moyens de la collectivité. Après, moi, je pense qu'il faut que chacun soit dans son rôle. Vous êtes dans l'opposition, vous avez le droit d'apporter votre vision, votre critique sur la façon dont la gestion s'opère ; il n'y a pas de souci. Vous avez le droit d'échanger avec les agents. Maintenant, je veux quand même rappeler qu'il faut faire attention dans ce dialogue avec les agents au sens où il ne faut pas les mettre en porte-à-faux. Un agent ne doit pas être en capacité de devoir répondre à des questions qui le mettraient en difficulté dans son devoir de réserve, dans l'exercice de sa mission. Ça aussi, je pense qu'il faut préserver chacun. Il y a les débats politiques. Il y a le débat électoral, citoyen, démocratique qui, lui, peut parfois être un petit peu rugueux ou viril – si je puis dire ; je ne sais pas si le terme est bon – ou en tout cas animé mais je pense qu'il est important de préserver d'un côté l'action d'un agent municipal qu'il met au service de la collectivité parce qu'il répond avant tout à sa mission de service public, à l'intérêt général et c'est une règle à laquelle nous sommes très attachés.

Monsieur GOUT :

On vous a perdu, là.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je voudrais revenir sur les échanges qu'il y a eu concernant l'article de presse. Je voudrais quand même réaffirmer qu'il est tout à fait normal que dans cette assemblée, on puisse faire état d'éléments qui ont été diffusés dans la presse et qui ont été largement diffusés. Le Conseil municipal est forcément intéressé par ce qui se dit dans la presse sur sa ville en particulier si c'est sur la gestion de sa Ville. Il n'est donc pas question de savoir, quand on relate un article de presse, si on est d'accord ou pas d'accord avec ce qui a été dit. Ce que l'on regarde ici, c'est l'impact que cela a et il me paraît assez normal aussi que l'on puisse vous interroger sur ce que la presse a dit de votre gestion. Bon, j'ai compris que – et cela paraît assez trivial – vous ne cautionnez pas le mot de mafia à l'endroit de votre gestion. Très bien. Bon. Voilà. Moi, il y a un autre événement aussi qui a terni l'image de la Ville dernièrement, c'est la mise en garde à vue de notre collègue avec un policier qui a été blessé. Et là, je voudrais savoir si notre collègue, que je soutiens dans sa défense de ses droits, etc., voulait s'exprimer ce soir à ce sujet.

Monsieur le Maire :

Je pense que l'on est largement en dehors du cadre de cette délibération, Monsieur HÉRAUD, donc cela me semble totalement déplacé comme question. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point n° 8 sur la révision des effectifs ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Monsieur LECLERC, vous votez contre ? Le groupe ID Commune vote contre. Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/008 – RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°08/409 du 18 décembre 2008 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet de la Collectivité,

Vu la délibération n°23/100 du 21 novembre 2023 portant révision du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 janvier 2023,

Considérant le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet adopté par le Conseil Municipal le 9 octobre 2018,

Considérant qu'il convient de procéder à une révision du tableau des effectifs du fait de différents mouvements de personnel,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS (31 voix pour dont 27 du groupe Houilles La Ville Que J'aime, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HÉRAUD et 7 voix contre du groupe ID COMMUNE). M^{me} MARTINHO du groupe Houilles La Ville Que J'aime s'étant absentée lors du vote.

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à réviser et à actualiser le tableau des effectifs tel que présenté dans l'annexe jointe à la délibération.

Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal (Service REM / Nature 64111 et 64131).

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 24/009 – RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG Grande Couronne

Monsieur BERTRAND :

Juste vous dire, Monsieur le Maire, qu'au fond, on vous entend très, très peu. Je ne sais pas si...

Monsieur le Maire :

Dans le sens où j'ai le micro avec le parapheur, cela me met à distance du micro. Ce n'est pas adapté.

Monsieur BERTRAND :

Je pense que c'est pareil sur le live, on doit vous entendre...

Monsieur GOUT :

Vous vous éteignez.

Monsieur le Maire :

Ne vous inquiétez pas, vous allez me réveiller, Monsieur GOUT. Vous savez très bien faire ça.

Monsieur GOUT :

Je crois que je n'arriverai jamais à vous réveiller vraiment.

Monsieur le Maire :

Vous n'êtes pas maladroit là-dessus.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

L'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire par la collectivité vis-à-vis du CIG s'effectue à compter du premier jour suivant la conclusion de la convention. En adhérant à cette mission, la Ville bénéficie :

- d'un règlement des conflits en interne et à l'amiable via l'intervention d'un « tiers de confiance » ;
- de moins de recours contentieux à l'encontre de la collectivité ;

- d'un traitement plus rapide et moins onéreux des litiges dans un contexte budgétaire contraint.

Signature de la convention du CIG plus engagement budgétaire à chaque prestation sollicitée par la collectivité plus application des dispositions de la MPO au recours contentieux susceptible d'être présenté à l'encontre des décisions de la collectivité à compter du premier jour suivant la conclusion de la convention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Juste une explication de vote. Évidemment, vu tous les échanges que nous avons eus avant, vous imaginez bien que l'on ne se réjouit pas du tout de l'éventualité de situations contentieuses. En revanche, nous voterons favorablement tout simplement parce que c'est un outil supplémentaire favorable à la médiation pour les personnels qui seraient concernés.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/009 – RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG Grande Couronne.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de Justice Administrative et notamment ses articles L.213-1 et suivants ainsi que les articles R.213-1 et suivants,

Vu la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, notamment ses articles 27 et 28,

Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,

Vu la délibération n° 2022-24 du Conseil d'administration du CIG Grande Couronne concernant la mise en place pérenne de la mission de médiation préalable obligatoire et de la médiation facultative,

Considérant que la médiation préalable obligatoire (MPO), mise en œuvre par le CIG Grande Couronne, a pour objectif de permettre aux parties de parvenir, avec l'aide d'un « tiers de confiance », indépendant, neutre et impartial, le médiateur, à une solution amiable fondée en droit et en équité, favorisant, dans un contexte budgétaire contraint, un traitement plus rapide et moins onéreux des litiges,

Considérant que la médiation est assurée par un agent du CIG spécialement formé à cet effet et présentant des garanties d'impartialité et de probité, dans le respect de la Charte éthique des médiateurs des centres de gestion et d'une stricte confidentialité,

Considérant que le tarif des médiations est fixé par délibération annuelle du Conseil d'administration du CIG Grande Couronne et est fixé, pour l'année 2024, à un forfait de 273 euros pour la première séance et de 131 euros pour chaque séance de médiation supplémentaire,

Considérant que les collectivités peuvent librement adhérer par convention à la mission de médiation préalable obligatoire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ADHÈRE** à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le CIG Grande Couronne.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de MPO à conclure avec le CIG, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de la manière suivante : Service REM / Fonction 020 / Nature 6288.

DCM 24/010 – FINANCES – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

La Ville de Houilles, à compter du 1^{er} janvier 2024, a changé de nomenclature comptable en appliquant dorénavant les procédures de la M57. La généralisation de la M57 implique la mise en place d'un règlement budgétaire et financier dans le but d'améliorer la gestion pluriannuelle et la transparence de l'information budgétaire et comptable. L'adoption de ce règlement budgétaire et financier :

- décrit les procédures de la collectivité, les fait connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- crée un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et services de la collectivité se sont appropriés ;
- rappelle les normes et respecte le principe de permanence des méthodes ;
- harmonise les procédures et renforce la cohérence et la transparence de ces dernières.

Le RBF a aussi une vocation pédagogique puisqu'il vise à informer non seulement les élus mais aussi l'ensemble des services de la Ville de Houilles.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le règlement budgétaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Merci. On va se redire à peu près les mêmes choses que l'an dernier parce que ça n'a pas tellement bougé, Monsieur BATTISTINI. Ah c'est le ROB, pardon. Au temps pour moi. On la fera au prochain tour.

Monsieur GOUT :

On la refait.

Monsieur BERTRAND :

On la refait. Au temps pour moi.

Monsieur le Maire :

Là, c'est vraiment sur le RBF.

Monsieur BERTRAND :

J'ai attaqué direct. On la gardera au bêtisier avec celui de Madame CHATELLET.

Monsieur le Maire :

Ne vous inquiétez pas, le point sera abordé. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ce point, ce règlement ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vais reposer une question que j'avais déjà posée en commission mais je n'avais pas eu de réponse ; ce n'était pas clair en tout cas. J'imagine que ce document a été rédigé d'après un modèle type. Je crois que l'Association des maires de France avait mis à disposition des collectivités un modèle adapté, je suppose. J'avais vu dans les foires aux questions liées à la mise en place du nouveau référentiel M57 que l'on pouvait envisager que le budget soit envoyé 12 jours avant le Conseil contre cinq actuellement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas si Monsieur BATTISTINI, vous avez un élément d'information, sachant que dans l'organisation des commissions, on est, je pense, cohérent avec ce délai-là.

Madame BELALA :

Ce n'est pas ma question.

Monsieur le Maire :

Non mais vu que la commission est dans les 15 jours qui précèdent le Conseil municipal, le budget primitif est envoyé 12 jours avant le Conseil municipal.

Monsieur BATTISTINI :

On a donc vérifié : il n'y a aucune obligation de le mettre dans le RBF. Uniquement dans le BP.

Madame BELALA :

Je n'ai pas compris la réponse.

Monsieur BATTISTINI :

Ce dont vous avez parlé, on n'est pas obligé de le mettre dans le RBF mais dans le BP. Il y a juste le BP qui doit être envoyé 12 jours avant, si vous préférez.

Madame BELALA :

Ah oui. OK. Donc vous confirmez que c'est bien 12 jours maintenant.

Monsieur BATTISTINI :

Sur le BP. Oui, je le confirme sur le BP mais pas sur le RBF.

Madame BELALA :

Le RBF ? Le ROB, vous voulez dire ?

Monsieur BATTISTINI :

Non.

Madame BELALA :

Pourquoi vous me dites que cela ne concerne pas le RBF ? Je ne comprends pas.

Monsieur BATTISTINI :

Ce dont vous parlez, votre question, c'était uniquement sur le BP ?

Madame BELALA :

Mais oui !

Monsieur BATTISTINI :

OK. Donc la réponse est oui.

Madame BELALA :

Ah !

Monsieur BATTISTINI :

Parce que je pensais que vous l'avez posée sur ce point-là.

Madame BELALA :

Non, non, non, j'ai bien dit le délai d'envoi du budget.

Monsieur BATTISTINI :

Si c'est clairement sur le budget : oui.

Madame BELALA :

Merci.

Monsieur BATTISTINI :

De rien, Madame BELALA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je vais faire un hors sujet, excusez-moi. Mais je préviens avant. J'entendais Madame BELALA parler d'un document type sur l'Association des maires de France. Je voudrais revenir et remercier votre directeur de cabinet d'avoir répondu à Monsieur HÉRAUD avec les codes pour pouvoir consulter la *Gazette des communes*. Monsieur HÉRAUD a dû passer par une question orale et par une relance. Moi, j'ai juste posé la question en Conseil : est-ce qu'on peut avoir les accès aux autres documents, notamment l'Association des maires de France, *Le Moniteur* et autres abonnements ? Par contre, moi, je reste sans nouvelles. Est-ce que l'on pourrait sans faire des relances et des questions orales successives avoir des retours sur ce qui est acté en Conseil municipal, s'il vous plaît, et notamment ces codes d'accès ?

Monsieur le Maire :

Pour *Le Moniteur*, je n'ai pas connaissance d'un accès digital, donc je pense qu'il faut que l'on vérifie. Et globalement, l'AMF, je ne sais pas exactement quelles ressources on a via des codes d'accès.

Monsieur LECLERC :

La question était il y a deux mois, s'il vous plaît regardez. Normalement, vous devez avoir un mail, un code d'accès pour pouvoir consulter. Il y a des tas de ressources très intéressantes pour faire notre travail d'élu, en fait.

Monsieur le Maire :

Je ne suis pas sûr que pour *Le Moniteur*, on ait un accès digital dans notre abonnement. Mais bon, je propose à la direction des affaires générales de reprendre le point, peut-être au niveau du service des archives pour voir comment il gère l'accès documentaire.

S'il n'y a pas d'observation sur le RBF – magnifique acronyme – règlement budgétaire et financier, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/010 – FINANCES – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-8 relatif au règlement budgétaire et financier,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 23/105 en date du 21 novembre 2023 relatif à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que cette nomenclature M57 impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier qui constituera un élément de cadrage de l'activité budgétaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article Unique : ADOPTE le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

DCM 24/011 – FINANCES – Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) – Année 2024

Monsieur le Maire :

Le point n° 11, Monsieur BERTRAND, c'est la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Peut-être avant de laisser la parole à Monsieur BATTISTINI et également de vous la donner, vous redonner l'objectif de ce rapport d'orientation budgétaire qui vise à vous présenter le 2 avril prochain le budget primitif. Dans ce rapport-là, mais vous le savez, l'exercice tend à présenter à la fois les stratégies de la municipalité en termes de budget. Ce sont les grands éléments du budget, c'est-à-dire – c'est très simple – les dépenses, les recettes aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Donc, pour bien comprendre et pour peut-être ceux qui nous regardent, le

fonctionnement, cela va être vraiment les frais de fonctionnement du quotidien de la municipalité, tout ce qui est nos dépenses, et l'investissement, cela va être tous nos budgets dans les nouveaux projets, notamment la fabrication des bâtiments. Ceux-ci sont donc vraiment deux éléments séparés dans le budget, sachant que l'un peut alimenter l'autre. Le fonctionnement peut alimenter l'investissement mais pas réciproquement. On ne peut pas verser de l'investissement vers le fonctionnement. Ce n'est pas légal. Ce ROB est proposé pour permettre ce débat-là qui va avoir lieu. Cela permet aussi, je pense et j'espère, un débat constructif et apaisé avec toutes les composantes du Conseil municipal pour que chacun puisse donner son point de vue, sa vision et, le cas échéant, exercer les critiques comme il se doit, comme il le souhaite. En tout cas, c'est tout à fait le sens et l'objectif de ce document qui vous a été présenté en commission et qui vous est présenté de nouveau aujourd'hui. Donc un document complet. En effet, je pense que l'on peut souligner le travail des services et de la direction financière de la collectivité dans sa qualité. Peut-être aussi insister sur le fait que dans ce document-là, on donne les perspectives au-delà de l'année et du budget primitif de 2024. On donne les perspectives pour les années à venir, donc en l'occurrence on détaille, on projette des estimations et un budget sur 2025, sur 2026 et sur 2027. C'est un exercice forcément toujours délicat. Depuis 2020, je pense que l'on sait tous à quel point on a connu de nombreuses crises qui n'étaient pas forcément prévisibles toujours de façon parfaite et surtout dont les impacts ont été parfois massifs, bien au-delà de ce que l'on pouvait imaginer, en tout cas assez inédites ; quand je pense aux crises, bien sûr : à la pandémie, bien sûr à la crise et au conflit ukrainien. On le voit, notre monde globalisé est impacté par des choses qui peuvent se passer à l'autre bout de la planète et cela n'épargne pas la collectivité. Donc cet exercice est un exercice prospectif qu'il faut prendre aussi dans cet aspect-là.

Sur le budget primitif 2024, en revanche, l'ambition est très claire. Elle s'exprime à travers cette présentation et ce débat qui vous est soumis. C'est à la fois construire toujours une stratégie budgétaire d'avenir pour les Ovillois, donc toujours continuer à mener nos projets, à être positif dans la capacité à les mener, à des projets de transformation qui permettent à la fois de préserver le cadre de vie auquel nous tenons, qui permettent d'adresser les obligations, les compétences de la Ville, de ne pas renoncer avec cette ambition de la transition écologique, par exemple. Ce sont vraiment des orientations budgétaires qui vont traduire cette vision-là. Malgré les crises, il faut que l'on se projette vers l'avenir, il faut que l'on investisse, il faut que l'on continue d'améliorer les choses à Houilles. Donc, ça, c'est important. Et sur les deux dynamiques qui sont à l'œuvre et qui sont exprimées, que Monsieur BATTISTINI va détailler dans sa présentation qui va vous être présentée, le socle commun qui garantit cette liberté d'investissement, c'est la gestion rigoureuse de nos dépenses, notamment de nos dépenses de fonctionnement. Donc, encore une fois, si on veut maintenir un service public de qualité, si on veut tenir nos économies, c'est en étant rigoureux dans notre gestion, en étant professionnel à travers les équipes qui travaillent au service de la collectivité et ça, c'est un des piliers de l'engagement que nous prenons et qui se traduit aussi dans cette ambition budgétaire. Et puis, également, la capacité à dégager des marges de manœuvre pour investir ; nos propres marges de manœuvre. Comment la Ville de par son propre budget dégage cette capacité d'autofinancement, comme on l'indique, un peu comme l'épargne d'un ménage qui pourrait du coup investir dans un crédit. On a une épargne brute aujourd'hui exprimée dans cette orientation budgétaire de 2,8 millions d'euros en budget primitif et en exécution, on espère atteindre les 4 millions d'euros dans l'épargne brute de la collectivité.

Je vous propose donc de détailler un peu plus cette vision, ces deux piliers à travers les propos de l'Adjoint aux finances et ensuite de pouvoir bien sûr écouter les participations de chacun et le débat de chacun.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Pour rentrer en détail dans la présentation de notre ROB 2024, je vous proposerai d'aborder les points suivants : tout d'abord, nous évoquerons les projections macroéconomiques, ensuite la loi de finances pour 2024 puis je détaillerai pour vous les objectifs budgétaires de la Ville avec un focus en fonctionnement puis en investissement. Nous étudierons ensuite les questions importantes de gestion des ressources humaines et de la dette de la Ville. Pour finir, je vous proposerai un récapitulatif des grands équilibres financiers 2024–2027.

Depuis le début de cette mandature, chacun des budgets de la Ville aura été marqué par les crises : crise sanitaire, crise énergétique, crise inflationniste et crise climatique. 2024 ne fera manifestement pas exception à ce contexte chahuté au vu des conflits qui embrasent aujourd'hui le Moyen-Orient, d'une inflation qui ralentit tout en se maintenant à un niveau élevé. La loi de finances pour 2024 a trois principaux objectifs : le premier, c'est de préserver le pouvoir d'achat ; le second, c'est d'accélérer la transition écologique et le troisième c'est de maîtriser les dépenses publiques. Concernant, enfin, le bloc communal, ce qu'il faut retenir : une hausse de 220 millions de la dotation globale de fonctionnement, une extension du FCTVA aux aménagements de terrain, une pérennisation du fonds vert jusqu'en 2027, une mise en place d'un budget vert et d'une dette verte, une déliaison partielle entre les taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et une nouvelle exonération de la taxe foncière pour les logements sociaux.

Après ces éléments de contextes nationaux importants et devant figurer dans le ROB, intéressons-nous maintenant aux objectifs budgétaires pour la Ville de Houilles. Nos objectifs budgétaires sont donc très clairs et sont pleinement pris en compte dans l'ensemble de nos documents budgétaires. Pour rappel, nos objectifs budgétaires sont les suivants :

- le premier : pas de hausse de la fiscalité locale des ménages. C'est la priorité de l'équipe municipale ;
- le second : le maintien d'un service public de qualité rendu aux Ovillois ;
- le troisième : une meilleure maîtrise des ressources humaines ;
- le quatrième : un niveau d'épargne brut conséquent ;
- le cinquième : un endettement sous contrôle.

C'est cette rigueur budgétaire qui nous permet de regarder l'avenir sereinement et de proposer de nouveaux équipements publics aux Ovillois. Pour mémoire, fin 2023, la position financière de la Ville est très saine et solide. L'épargne brute est à 5,4 millions, sans reprise des résultats. L'épargne nette est à 4,6 millions. Le résultat de fonctionnement pour l'exercice est de 6 millions. Les données financières 2024 présentées ci-après intègrent une reprise des résultats de l'exercice 2023 comme suit : 1,9 million en section d'investissement pour couvrir les investissements 2023 tout en limitant le recours à l'emprunt à 5,5 millions ; 4,1 millions en section de fonctionnement.

Nous étudions désormais nos recettes de fonctionnement. Nous sommes en mesure de prévoir nos recettes de fonctionnement pour l'année 2024 à hauteur de 51,3 millions d'euros. D'après nos prévisions, nous connaissons également une légère hausse de nos recettes sur les trois exercices budgétaires suivants pour s'établir à un peu plus de 49,5 millions d'euros sans reprise du résultat, cette fois-ci. La répartition de ces recettes pour 2024 provient bien évidemment tout d'abord de la fiscalité directe. Nous tablons sur une projection à 24,7 millions d'euros de recettes fiscales. Là aussi, l'exercice reste quand même un peu aléatoire tant que l'État ne nous notifie pas les bases prévisionnelles. Cette notification intervient chaque année au plus tard à la fin du mois de mars. Cela devrait correspondre à une recette fiscale en augmentation de 0,9 million d'euros par rapport à 2023. Oui, notre recette fiscale sera en augmentation mais je tiens à rappeler et à préciser tout de suite que cette augmentation n'est pas liée à un effet taux puisque nous ne les augmenterons pas. Cette recette fiscale supplémentaire est uniquement liée à l'augmentation forfaitaire indexée sur l'inflation des valeurs locatives décidée par l'État et non par la Ville. S'agissant du reste des recettes, nous tablons encore pour cette année, sur une augmentation des droits de mutation à titre onéreux. Nous inscrivons un montant de 2,2 millions d'euros sur cette ligne. Nous restons néanmoins prudents. Cette recette est, en effet, particulièrement difficile à estimer. Pour votre bonne information et avant que nous puissions le vérifier au moment de la présentation du compte administratif, le montant des droits de mutation devrait s'établir à 2 millions d'euros pour l'année 2023. Le produit qui nous vient de l'Agglomération sera, quant à lui, stable à 4,4 millions d'euros.

On passe maintenant au chapitre des dotations. La dotation globale de fonctionnement sera stable. Elle est estimée à 4,4 millions d'euros en 2024. S'agissant des recettes de participation, 2,1 millions d'euros sont attendus. Il convient de noter que cette recette repose principalement sur la caisse d'allocations familiales des Yvelines pour les activités périscolaires et surtout l'accueil des jeunes enfants. Les recettes des services sont stables. La progression des recettes dans les années à venir provient principalement de l'augmentation du volume d'entrées ou de prestations rendues au regard

des chiffres de fréquentation en progression. Les participations des usagers encaissées directement par la Ville sont :

- les redevances pour l'accueil périscolaire, de restauration et de centres de loisirs : 3,5 millions d'euros ;
- les redevances pour l'accueil en crèche : 800 000 € ;
- les redevances pour l'occupation du domaine public : 800 000 € ;
- les redevances pour les activités culturelles : 400 000 € ;
- les redevances pour les activités sportives : 300 000 € ;
- les recettes relatives au portage de repas : 200 000 €.

Toutes les sommes que je viens de vous citer sont des arrondis. Ce ne sont pas les sommes exactes, vous en conviendrez.

Après la présentation de ces éléments sur nos ressources budgétaires et la démonstration de l'anticipation et de la rigueur dont nous faisons preuve sur ces questions, intéressons-nous désormais à nos dépenses de fonctionnement. S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous prévoyons qu'elles devraient s'élever à 44,2 millions d'euros en 2024. Pour tout ce qui relève des charges à caractère général et dès lors que ces charges peuvent être modulées, nous nous fixons un objectif de réduction de 1,2 %. L'exercice 2024 intègre la hausse des prix constatée sur l'électricité, de nos marchés publics liés à l'alimentation, des maintenances réglementaires en volume et en coût et de l'assurance dommages aux biens. La véritable contrainte budgétaire sur laquelle il va falloir être particulièrement vigilant, c'est bien entendu l'évolution de la masse salariale. Nous avons inscrit sur 2023 26,9 millions d'euros. Pour 2024, nous prévoyons de passer à 27,3 millions d'euros tout en tenant compte du GVT (glissement vieillesse technicité). Il y aura également quelques ETP (équivalents temps plein) à créer ; des ETP strictement nécessaires dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle structure et après avoir étudié les pistes de redéploiement du personnel. Cela devrait se traduire, de fait, par l'ouverture de quelques emplois supplémentaires mais, par ailleurs, on procédera à des économies par une meilleure rationalisation des usages sur l'ensemble des services. L'objectif d'évolution de la masse salariale est fixé pour les années à venir à 2 %, y compris le GVT et l'impact budgétaire des décisions et évolutions nationales sur la fonction publique. Rappelons ici qu'avec la mise en œuvre du RIFSEEP, nous avons fait le choix d'augmenter les traitements de l'ensemble des agents de catégorie B et C et d'accompagner l'évolution des carrières et des primes. Je vous avais donné quelques chiffres moyens tout à l'heure. Ce choix démontre que notre approche en matière de ressources humaines n'est pas uniquement comptable mais qu'elle vise bien à permettre l'épanouissement des agents municipaux dans un objectif d'efficacité du service public. La contribution simulée de Houilles au FPIC (*ndlr*: *Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales*) 2024 devrait pour sa part être en très légère augmentation portant son montant 2024 à 856 000 €. Les subventions aux associations seront augmentées pour 2024 pour atteindre un niveau de 600 000 €.

Après avoir présenté la section de fonctionnement, observons désormais ensemble nos prévisions de recettes d'investissement. En matière de recettes d'investissement pour les années 2024 à 2027, le produit global attendu s'établit en moyenne à 7,4 millions d'euros. La taxe d'aménagement devrait s'établir à 600 000 €. La recherche de nouveaux financements devient plus qu'indispensable pour financer notre politique ambitieuse et dynamique d'investissement. Nous sommes mobilisés pour rechercher des recettes de participation les plus élevées possible tout en demeurant prudent dans l'évaluation des recettes de cessions car comme je l'ai déjà dit, en matière budgétaire, nous nous comportons en bon père de famille.

Ces recettes d'investissement visent à permettre un niveau élevé de dépenses d'investissement que je vais vous décrire immédiatement. Le niveau d'investissement comme précisé précédemment sera élevé avec près de 16,5 millions d'euros de dépenses d'équipement prévues pour 2024. Nous conserverons ce tendancier sur les années qui viennent. Ce qu'il faut retenir, c'est que d'ici 2027, la Ville va investir 53 millions d'euros. Je vous laisse le soin de prendre connaissance du slide au tableau devant vous.

Propos hors micro d'élus.

Monsieur BATTISTINI :

Je vous l'enverrai pour ceux qui ont des problèmes.

Propos hors micro d'élus.

Monsieur BATTISTINI :

Pour ceux qui ont un téléphone, je crois qu'il est diffusé en direct sur Facebook et je m'excuse si c'est en trop petit. Je peux vous lire le slide pour ceux qui ne le voient pas :

- la réhabilitation de l'église Saint-Nicolas à hauteur de 1,5 million d'euros ;
- la transformation du Dôme à hauteur de 400 000 € ;
- la création d'une nouvelle crèche à hauteur de 200 000 € ;
- la création de la maison médicale : 1,7 million d'euros ;
- le plan écoles : 800 000 € ;
- le plan toitures : 400 000 € ;
- la réhabilitation de la place Michelet : 1 million d'euros ;
- la rénovation de l'école Allende : 2,2 millions d'euros ;
- l'aménagement du square Brassens : 600 000 € ;
- le réaménagement du parc Charles-de-Gaulle : 1 million d'euros ;
- la création de deux espaces verts : 500 000 € ;
- la création d'un cabinet médical : 300 000 €.

Deux petites choses avant de reprendre le texte sur ce que je viens de vous lire au tableau. Une nouvelle fois, ce sont des arrondis. Ce ne sont pas les prix exacts. Donc, ne venez pas en disant que vous avez d'autres prix, ce sont vraiment des arrondis. La deuxième chose, c'est que les prix qui sont au tableau sont ceux que la Ville va payer en 2024. Ce ne sont bien sûr pas les prix pour la plupart globaux du projet. Je prends l'exemple de la réhabilitation de la place Michelet : naturellement, cela coûtera plus d'un million d'euros. Ce sont donc vraiment les prix que la Ville va payer dès cette année. Je ne vais pas rentrer dans le détail – bah donc si, je suis rentré dans le détail – mais je tiens malgré tout à vous dire que nous pouvons être fiers que nous allons doter cette ville de nouveaux équipements. Cette politique d'investissement soutenue, nous pouvons aujourd'hui nous l'offrir grâce à notre bonne gestion et nous permettre de doter la ville de nouveaux équipements structurants.

Après vous avoir présenté les structures de nos sections de fonctionnement et d'investissement, je souhaiterais désormais aborder avec vous en détail deux éléments majeurs du budget que sont les ressources humaines et la gestion de la dette. En matière de ressources humaines, il convient que chacun garde bien en tête qu'il s'agit de notre premier poste de dépenses à hauteur d'environ 62 % des dépenses de fonctionnement. Nous devons aujourd'hui anticiper un besoin d'évolution des effectifs dans les années à venir pour accompagner l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire, d'équipements sportifs et socioculturels ainsi que le renforcement des métiers de proximité et de la sécurité. Autant que possible ces nouveaux besoins devront être couverts par des redéploiements d'effectifs. C'est notre objectif, comme je l'ai déjà indiqué. Aujourd'hui, l'administration ovoilloise représente un agent pour 61 habitants. Mais derrière la nécessaire lecture budgétaire de la fonction RH, il y a également des hommes et des femmes dévoués qu'il nous faut accompagner pour leur permettre de rendre un service public plus performant encore. Une feuille de route RH est essentielle pour obtenir le meilleur service public dans des proportions budgétaires acceptables. C'est ainsi que nous avons collectivement fixé la feuille de route suivante pour la direction des ressources humaines en 2024 :

- opérer une modernisation de la fonction RH ;
- poursuivre le dispositif du GPEC ;
- mettre en œuvre un nouveau plan de formation pluriannuel ;
- continuer les actions déjà entreprises par les RH (la réflexion sur le RIFSEEP et sur le CIA, l'amélioration des conditions de travail, la MAJ du protocole d'organisation du temps de travail, du télétravail) et agir sur les problématiques de l'absentéisme ;
- assurer l'amélioration continue des conditions de travail.

Vous le voyez bien, notre approche des ressources humaines n'est pas uniquement budgétaire, elle vise aussi à permettre à nos agents de s'en sortir bien, d'être formés et d'aimer leur métier. La clé de la réussite du service public réside également dans le soin que nous apportons à nos agents.

Étudions désormais un second point budgétaire essentiel, en l'espèce, la gestion de la dette. Comme vous pouvez le lire, l'encours de la dette s'est réduit de 11,11 % au 1^{er} janvier 2024 par rapport au BP 2023. Nous ne faisons pas de la dette une sorte de fixation idéologique. Il peut même y avoir une bonne dette pour financer des investissements structurants. Cependant, la dette peut devenir vite handicapante et interdire de mener certaines actions au service des habitants. C'est pour cela que nous sommes en mesure d'envisager sereinement la création de nouveaux équipements. Étudions en détail nos besoins prévisionnels de financement. Je ne vais pas vous lire le tableau. Si vous ne le voyez pas, il y a tout de même pas mal de chiffres. Pour ceux qui ont un téléphone, vous pouvez le regarder sur Facebook. Je pense que ce sera affiché, du coup, sur votre téléphone. Ce qu'il faut retenir des chiffres qui sont au tableau : notre besoin prévisionnel de financement serait donc de 10,5 millions d'euros sur la totalité des exercices. Là, on ne parle pas en 2024 mais jusqu'en 2027, donc sur quatre années pleines. Donc 10,5 millions sur quatre années pleines. Nous avons un niveau d'épargne qui se maintient sur les exercices suivants, ce qui nous permet d'envisager nos investissements avec sérénité et de ne pas nous inquiéter de recourir à l'emprunt en 2024 pour financer nos investissements majeurs comme je vais vous l'ai indiqué sur le slide précédent. Il faut retenir que nous prévoyons d'augmenter notre encours de dette pour financer nos investissements et que par conséquent, jusqu'en 2027, nous allons nous situer à une capacité de désendettement de 3,7 années pour 1,7 an. Cette trajectoire est responsable et parfaitement maîtrisée.

En conclusion, par cette présentation détaillée et par le document très complet préparé avec les services de la Ville que je veux vraiment remercier au nom de tout le Conseil municipal, j'espère que chaque élu se sentira pleinement éclairé sur les orientations budgétaires de la Ville et prêt à faire vivre un débat démocratique apaisé. Après notre débat de ce jour, la préparation budgétaire se poursuivra et le budget primitif vous sera présenté au Conseil d'avril. Je vous rappelle donc que nous débattons aujourd'hui d'orientations budgétaires et pas encore du budget finalisé. Je vous remercie et je vais donner la parole pour les interventions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Merci. Juste, effectivement, sur le document : il a changé. C'était le même depuis 10 ans et là, il a évolué. Je voudrais remercier le directeur financier effectivement d'avoir fait un nouveau document et d'avoir mis en place de nouveaux outils, en tout cas ces outils qui nous permettent effectivement d'analyser la situation financière et d'avoir répondu à la plupart de nos questions lors de la commission même si on a quand même eu des questions sur quelques détails dans les grandes masses financières que vous nous avez donnés. Vous avez pu répondre. Nous avons reçu les réponses, pour certaines tard, mais en tout cas, vous avez répondu à beaucoup de questions lors de la commission et je tenais à le souligner.

Alors, on va se redire un peu la même chose que l'an dernier. Le taux d'épargne de la commune est toujours sous les 12 %. On est une des rares communes de la Communauté d'agglomération à avoir ce taux en dessous des 12 %. Pourquoi le taux de 12 % ? Ce sont les recommandations du ministère de l'Économie pour qu'une commune puisse autofinancer des investissements. Sur l'épargne brute, elle était en 2019 de plus de 6 millions d'euros, en 2020 de 4,2 millions d'euros. Elle est en 2024 à 2,8 millions d'euros, donc elle a considérablement chuté et notre capacité d'autofinancement pour les investissements également. En commission, Madame PRIM nous a annoncé des nouvelles pour notre commune et donc je voudrais avoir quelques explications sur ces projets. On a eu la surprise d'apprendre qu'il y aurait sept cabinets médicaux et initiatives privées derrière l'ancienne crèche Charles-de-Gaulle et que l'on aurait la transformation des bains-douches, donc l'actuel service financier, en crèche. Ma question est simple sur ce point-là : est-ce que c'est en remplacement de la crèche des Alizés puisque l'on a déjà voté, comme l'a rappelé mon collègue Grégory LECLERC tout à l'heure, il y a trois mois une baisse des berceaux à la crèche des Choupiissons faute de pouvoir recruter. Ma question est donc de savoir pourquoi une nouvelle crèche ? Est-ce que c'est en complément ou pas ?

Sur les investissements, on n'a rien sur le pôle gare, rien sur la nouvelle crèche des Alizés, rien sur Jean-Bouin 2 et on voudrait savoir où sont passés ces projets. En commission, vous nous avez dit que vous ne les avez pas mis parce qu'ils ne sont pas financés mais j'ose espérer que la crèche des Alizés, qui est dans les tuyaux, est chiffrée ; pas financés mais chiffrés, pardon. Sur le pôle scolaire pour lequel nous avons payé des dizaines de milliers d'euros d'études, on a eu la grande surprise de voir qu'il est relayé à l'année 2027 et que finalement rien ne se fera sur ce mandat sur le pôle éducatif. On a payé une étude de faisabilité. On a payé une étude de vibration, de bruit. On a payé un cabinet d'études pour la programmation des travaux, une étude de circulation dans le quartier et, au final, il est relégué aux calendes grecques. Vous le savez, on va se dire que c'est une bonne nouvelle qu'il est retardé puisque l'on sait que nous-mêmes pendant la campagne, nous avons défendu l'idée qu'il n'y avait pas d'urgence à construire une école. Néanmoins, c'était un projet phare de votre campagne, de votre programme. C'est un projet à 20 millions d'euros et donc on voudrait en savoir un peu plus sur ce qu'il va devenir. Vous l'avez relayé en 2027 avec un budget conséquent et, du coup, est-ce que vous pouvez nous confirmer ce soir que ce projet phare de votre programme ne se fera pas dans ce mandat ?

Sur l'entretien du patrimoine, on va se faire la même remarque que l'an dernier : vous mettez toujours 2 millions d'euros, comme nous le faisons, alors que vous nous soutenez que le patrimoine a besoin d'être rénové, etc. L'église, ça y est, c'est prévu. L'an dernier, nous n'avons pas eu de PPI au-delà de 2025. Cette année, il va jusqu'à plus de 2027, je crois, de mémoire. Ça, c'est plutôt positif.

Sur l'assainissement, vu les problèmes d'inondation sur la commune, je trouve que c'est assez pauvre. Après, effectivement, ce sont des travaux qui ne sont pas visibles, etc., mais il va falloir quand même s'atteler fortement à ces questions d'assainissement. C'est à peu près le même budget que l'an dernier qui est reconduit cette année, il me semble. Il faudra donc mettre un coup de collier parce que l'on voit partout que l'eau est un problème. On le voit dans l'actualité en ce moment.

Pareil, même message que l'an dernier : rien sur les énergies renouvelables alors que nous avons laissé un plan d'investissement fait par Monsieur X car j'ai vu que cela avait été anonymisé dans le procès-verbal de l'an dernier. C'est donc Monsieur X, qui n'est plus dans la collectivité, qui nous avait fait un rapport pour effectivement les questions de panneaux photovoltaïques, isolation des combles, etc. Je voulais donc savoir si vous aviez des investissements à nous proposer car, comme l'an dernier, il n'y a pas un centime sur l'énergie renouvelable ; sur les économies d'énergie, pardon. Du coup, cela pose quand même un certain nombre de questions, surtout quand l'énergie est chère. Oui, question sur les énergies : est-ce que le logiciel Citron est toujours en cours d'utilisation ? C'est un logiciel qui permet de mesurer les pertes d'énergie et la consommation des bâtiments publics.

Enfin, juste un point de présentation sur les ressources humaines. Dans le graphique que vous nous avez mis, vous avez mis la PM avec le cabinet, page 29, ce qui ne nous permet pas de savoir... La police municipale. Pardon, j'utilise un acronyme. La police municipale avec le cabinet. Bon. Pourquoi pas. Mais cela ne nous permet pas de savoir les effectifs de police municipale, du coup, ce qui est un peu embêtant, vous comprendrez bien car c'est un des enjeux... Car il n'y a jamais eu, comme l'a dit Monsieur BATTISTINI l'a dit tout à l'heure, autant de policiers municipaux.

Enfin dernier point sur les associations : vous annoncez qu'il y aura une enveloppe de 600 000 € pour les associations. Vous vous étiez engagés pendant la campagne à faire une augmentation conséquente ; je crois que c'était 20 % du niveau de 2020. Là, avec les 600 000 €, on arrive à la hauteur de 2020. À peine. Il va falloir encore un petit coup de collier. L'an dernier, vous aviez expliqué au moment du vote des subventions aux associations qu'il y avait en moins la dotation à la Corrida, que vous ne saviez pas si vous alliez la remettre à une association ou pas. Au final, les associations en ont eu moins. Donc, sur les associations, est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'un jour, vous tiendrez vos engagements de campagne et nous mettrez 20 % de plus que le niveau de 2019 ? Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Merci également d'avoir souligné le travail de la direction financière. Je trouve que c'était tout à fait cordial de votre part. Il y a pas mal d'éléments. Vous l'avez dit, il y a quand même beaucoup de projets, beaucoup d'ambition, beaucoup de thématiques qui sont abordées. Il est vrai

que l'on pourra les réaborder au moment du vote du budget primitif mais néanmoins je pense qu'il est bien que plusieurs Adjointes puissent répondre sur différentes thématiques que vous avez évoqué. Sur le rattachement à la police municipale, c'est le lien fonctionnel, en fait, du pouvoir du maire. Ils sont délégués à la police municipale et dans la gestion du quotidien, ils sont sous l'autorité du directeur de cabinet. Mais sur les effectifs, on peut redire ce que l'on a dit tout à l'heure...

Madame OROSCO :

Je vais être très claire : en cible, on a 12 agents. Là, actuellement, on en a 11. Il y a un poste qui n'a pas encore été tout à fait ouvert. Sur ces effectifs, pour être tout à fait transparente, nous avons deux arrêts longue maladie actuellement, deux stagiaires. Ce sont des agents qui partent en formation et régulièrement nous avons, comme dans toutes les polices municipales en région parisienne notamment, toujours des agents qui sont titulaires et des agents qui sont en formation et sur ces agents, on a quatre ASVP, donc des agents sur la voie publique, et sept policiers municipaux. Voilà ce que je peux dire en toute transparence. Effectivement, si c'est mentionné avec le cabinet c'est parce que, comme vous le savez, c'est Monsieur le Maire qui est officiellement le responsable en tant qu'OPJ de la police municipale et en tant que délégation managériale – pour dire les choses comme cela –, c'est le directeur de cabinet qui fait office de manager délégué de la police municipale. Comme dans toutes les Villes, en général, la police municipale n'est jamais, forte des pouvoirs du maire, rattachée, par exemple, au directeur général des services. Cette organisation est classique dans toutes les Villes de France et de Navarre.

Intervention micro d'un élu.

Madame OROSCO :

D'accord. On peut clarifier un diagramme. Pas de souci.

Monsieur BERTRAND :

C'est juste... Que ce soit fonctionnel, ça, je l'entends, etc. Il n'y a pas de souci. C'est juste que dans le graphique, comme vous mettez « cabinet du maire - police municipale : 3 % des effectifs », cela ne nous permet pas de faire le calcul du nombre d'effectifs. Parce qu'on ne sait pas le nombre de postes qu'il y a dans le cabinet. C'est juste ça. Après, que ce soit rattaché, oui, ça, je l'entends.

Monsieur le Maire :

En tout cas, on maintient cet effort budgétaire vis-à-vis de la police municipale. C'est un effort budgétaire important mais cela fait partie de nos priorités politiques. Sur les associations, je ne sais pas si Monsieur SEKKAI, vous vouliez apporter des compléments ou Monsieur BATTISTINI sur l'objectif financier, puisque vous évoquiez un peu la nature de l'enveloppe.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Il faut rajouter au montant des 600 000 alloué aux associations 53 000 € pour le sport à l'école qui, avant, étaient dans les 600 000 € dont on parle. Nous, on les a mis sous forme de « prestations supplémentaires », donc ce n'est pas dans l'enveloppe des 600 000 €. Donc, on est à 653 000 € et je vous réaffirme la volonté politique des 20 % d'augmentation.

Monsieur le Maire :

Il y avait, je crois, deux questions. Je pense que c'est Monsieur HAUDRECHY qui va pouvoir vous apporter une réponse. Il y avait sur le logiciel, sur les énergies renouvelables.

Monsieur HAUDRECHY :

Et sur le pôle gare.

Monsieur le Maire :

Et, bien sûr, sur le pôle gare. Il est tout à fait compétent.

Monsieur HAUDRECHY :

Le projet avec Île-de-France mobilités sur le pôle gare continue. D'ailleurs, on aura fin mars une réunion, enfin un comité de pilotage avec l'Agglomération et Île-de-France mobilités. On devrait en savoir plus sur ce calendrier qui a bien dérivé, malheureusement. En tout état de cause, il n'y a aucune raison de mettre un budget cette année puisqu'il n'y aura pas de travaux cette année concernant cette étude avec Île-de-France mobilités. En tout cas, on en saura plus sur le pôle gare à l'issue de cette réunion et, évidemment, j'en reparlerai en commission 2 avec les éléments plus précis sur le projet du pôle gare.

Sur la partie production d'énergies renouvelables, pareil, c'est un sujet sur lequel, effectivement on n'avait pas encore travaillé. J'ai donc initié une démarche auprès du syndicat d'énergie des Yvelines pour justement commencer à y travailler. Alors, je n'ai pas bien compris la référence aux documents mais je me renseignerai auprès des services. Le logiciel Citron, je sais qu'il avait été utilisé au tout départ pour faire toute l'analyse des consommations énergétiques de tous les bâtiments publics.

Cela nous a beaucoup aidés à faire des optimisations, par exemple diminuer des abonnements, identifier des consommations anormales, etc. Je ne sais pas dire s'il est encore utilisé. On va se renseigner.

Monsieur le Maire :

Nous avons des questions sur la petite enfance. Vous nous avez posé des questions sur le projet de nouvelle crèche dans le bâtiment des bains-douches et le projet de reconstruction pour la crèche des Alizés.

Madame MARTINHO :

Bonsoir à tous. Non, cette nouvelle crèche qui sera dans les bâtiments des bains-douches n'est pas en remplacement de la crèche des Alizés parce que dans le projet rue Carnot, il y aura de nouveau une crèche de 50 berceaux qui est prévue.

Monsieur le Maire :

J'ai l'impression que l'on a fait à peu près le tour. Sur l'assainissement... Pardon, Monsieur BERTRAND, vous avez...

Monsieur BERTRAND :

Juste pour réagir à Madame MARTINHO. Aux bains-douches, du coup, ce sera combien de berceaux ?

Madame MARTINHO :

Ce sera 30 berceaux.

Monsieur BERTRAND :

Trente berceaux. Alors comment vous allez faire le recrutement ? Parce qu'il y a trois mois, on a baissé le nombre de berceaux à la crèche des Choupiçons faute de recrutement et de personnel...

Madame MARTINHO :

Non, ce n'était pas les Choupiçons. En fait, c'est la crèche les Aquarelles. Ce sont les assistantes maternelles qui sont salariées de la Ville. Ce n'était pas les Choupiçons.

Monsieur BERTRAND :

Donc, c'est bon. OK. Mais on a quand même un problème de recrutement ?

Madame MARTINHO :

On n'en aura pas. Comme les Alizés, on ferme et que les travaux vont prendre un certain temps, on va être avec l'effectif que l'on a à la crèche des Alizés que l'on va pouvoir rapatrier.

Monsieur BERTRAND :

Oui, ça, j'entends. C'était donc ma question. Pour l'instant, cette crèche va venir en remplacement avec le personnel de la crèche des Alizés...

Madame MARTINHO :

On va utiliser en tout cas le personnel, oui, tout à fait.

Monsieur BERTRAND :

Donc vous pariez sur l'avenir en disant que l'on n'aura plus de problème de recrutement une fois que les Alizés seront reconstruits.

Madame MARTINHO :

Le temps d'effectuer les travaux, la crèche, ce sera dans deux ou trois ans. Effectivement, oui, on va l'utiliser. Il faut bien utiliser le personnel que l'on a actuellement.

Monsieur BERTRAND :

Oui, bien sûr.

Monsieur le Maire :

Mais la crèche dans les bains-douches sera pérenne, bien sûr. Du coup, si je reprends les éléments que vous m'aviez demandé : sur le projet de pôle éducatif, on a toujours cette ambition et on a plutôt – vous l'évoquiez – les sujets de programmation, de bien calibrer la taille de l'équipement aux besoins. On le sait, même aujourd'hui, quand on regarde la carte scolaire de la ville de Houilles – je parle sous le contrôle de Madame SIMONIN –, on a un trou dans la carte scolaire. On n'a pas d'école notamment élémentaire dans ce quartier-là, donc une partie des enfants vont au Réveil-Matin et les autres à l'école Détraves du quartier des Belles-Vues. On sait donc que dans le maillage des équipements publics, notamment des écoles, ce quartier-là est en déficit. On sait que sur la prospective, on a un besoin et aujourd'hui, par exemple, on est en difficulté pour répondre aux souhaits de l'Éducation nationale de mettre moins d'enfants, moins d'effectifs pour les petits niveaux notamment. On a un vrai souci d'espace. Donc, aujourd'hui, ce projet est pertinent mais c'est vrai que l'on est prudent sur son calibrage et sur sa taille d'où peut-être ce que vous percevez un peu comme un abandon. C'est plutôt une réflexion et de la prise de temps pour réfléchir au bon gabarit et au bon besoin de la collectivité sur la taille de la future école.

Sur le reste, on exprime aussi des plans toitures sur les équipements sportifs. On exprime aussi des plans écoles pour des rénovations d'écoles. Donc sur le patrimoine existant aussi, on est vigilant et attentif à bien remettre à niveau les équipements et à bien veiller que des équipements, notamment des éléments vieillissants, soient bien renouvelés et remplacés. C'est un gros patrimoine, donc nous devons être attentifs à cela. Et je crois que l'on a à peu près fait le tour de vos questions.

Sur l'assainissement, on est très attentif, en effet, à ce que dès cette année on puisse enclencher des travaux ambitieux. Il y a toute une stratégie de gestion des eaux pluviales que l'on a organisée et qui se traduit avec des efforts et une réglementation très différente à la parcelle de la captation des eaux pluviales. Néanmoins, il est nécessaire d'avoir des travaux lourds, des travaux d'ingénierie comme vous l'avez dit sous voirie. Il y a donc à la fois le budget sur le réseau Ville qui est exprimé et vous avez aussi le budget du syndicat assainissement. On doit donc être à 800 000 € sur la Ville, de mémoire, et à 1 million d'euros sur le syndicat. On a donc un total d'investissement d'à peu près 1,8 million. C'est vrai que le transfert de compétences à l'Agglomération n'a pas aidé à vraiment fluidifier ou accélérer des fois les processus de décision ou de mise en œuvre des travaux. Il faut savoir le reconnaître, surtout que la compétence assainissement était nouvelle pour l'Agglomération. L'acquisition d'ingénieurs en assainissement a aussi pris un peu de temps. On a bon espoir – en tout cas, c'est toute l'ambition et si c'est budgété, c'est pour que cela soit réalisé – que cette année on enclenche vraiment ces travaux-là qui sont attendus par les habitants du Tonkin. On le voit bien, les épisodes pluvieux se répètent. Il faut être très vigilant à cela. On pourra donc vous les détailler.

Je crois que j'ai à peu près balayé l'ensemble des éléments que vous avez... Madame COLLET, vous avez une question ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET :

Oui, en fait, je reviens sur les questions qu'a posé Bertrand. J'ai assisté... Pardon, Romain. J'ai assisté à la commission des finances du 15 février où le sujet de la santé a été abordé. On vous a reposé la question ce soir. Moi, j'avoue que depuis le 15 février, je n'ai pas compris ces histoires de bâtiments modulaires, de maisons de santé, de centres de santé, de projets privés, de cabinets. Donc si Madame PRIM voulait bien une nouvelle fois tenter de nous expliquer, ce serait agréable. Merci.

Monsieur le Maire :

Je suis sûr qu'elle aura à cœur de bien vous l'expliquer.

Madame PRIM :

Effectivement, ce centre de santé qui sera implanté à côté de l'ancienne crèche Charles-de-Gaulle est un projet privé que nous soutenons. Ces acteurs privés avaient initialement prévu d'installer ce centre de santé dans la ville mais cela n'a pas pu se faire pour tout un tas de raisons. Plutôt que de voir partir ce projet dans une autre ville, nous avons fait le choix de les soutenir et de trouver une solution rapide pour leur permettre d'installer ce centre de santé qui permettra l'arrivée de sept médecins généralistes et spécialistes.

Monsieur le Maire :

Donc la Ville investit dans une solution immobilière et mettra en location ce bien-là à l'emplacement des jardins de la crèche Charles-de-Gaulle.

Madame PRIM :

Juste pour préciser : il s'agit d'un centre de santé. La différence entre un centre de santé et une maison de santé : les centres de santé sont gérés de manière globale et les médecins sont salariés du centre, contrairement à une maison de santé comme celle qui est prévue prochainement ; maison médicale ou maison de santé.

Monsieur le Maire :

Madame BELALA, vous aviez levé la main, je crois. Ou Madame DUPLA, peut-être.

Madame BELALA :

Oui, Madame DUPLA voulait rebondir.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Vous m'avez donné la réponse. Je voulais savoir quels professionnels allaient venir dans ces nouveaux bâtiments. Ce sont en général des généralistes et des spécialistes.

Madame PRIM :

Ce seront plutôt des généralistes et quelques spécialistes.

Madame DUPLA :

D'accord.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Pour vous faire souffler un peu, la première question n'est pas tout à fait sur la Ville mais après ce sera sur la Ville. Vous avez évoqué dans les perspectives nationales de nouvelles exonérations de taxe foncière sur les logements sociaux. Est-ce qu'elles sont compensées par l'État, ces nouvelles exonérations ou est-ce que c'est à considérer comme une charge à venir pour les Villes qui vont devoir les supporter ? Après je vais en venir aux questions qui concernent directement la Ville. Une remarque sur les ressources humaines : nous avons le sentiment, que nous avons exprimé d'ailleurs l'année dernière, que la budgétisation de hausse « ressources humaines » pour l'année nous paraît très optimiste. Il y a des intentions, je crois, mais on ne sait pas si cela va se faire, d'augmentation de

hausse du point qui font que la hausse que vous prévoyez nous paraît peut-être un petit peu optimiste pour l'ensemble des effectifs qui sont pourvus et à pourvoir.

Par rapport au pôle scolaire, sur lequel vous avez répondu, Monsieur le Maire, à mon collègue en disant qu'il est plutôt important de temporiser pour savoir ce qu'il faut faire, j'ai envie de vous dire qu'on a le droit d'être d'accord de temps en temps puisque finalement on ne prétendait pas à autre chose. On disait juste qu'il n'y avait pas d'urgence en 2020 à cause des tendances scolaires. Donc peut-être que l'on aurait dit la même chose que vous sur le prochain mandat. On prend acte que finalement les tendances font que nous nous rejoignons sur les conclusions et qu'il est trop tôt pour savoir s'il faut ou en tout cas quelle capacité pour de l'investissement sur de la capacité et de l'équipement scolaire neuf.

Nous nous interrogeons notamment sur vos projets en matière d'équipements sportifs. Un des quatre équipements phares de votre campagne était Jean-Bouin 2. Même si le PLU n'est pas définitivement arrêté, les tendances que l'on a vues sur la carte semblent définitivement enterrer le projet de Jean-Bouin 2 qui était dessiné comme son nom l'indique à côté de Jean-Bouin et cette question est d'autant plus importante que nous avons déjà échangé dans cette assemblée de la perte très probable de jouissance des équipements que nous avons via le SILS, le syndicat des lycées de Sartrouville. Donc quelles sont vos perspectives et vos intentions en termes de construction de projets d'équipements sportifs ?

Question additionnelle : vous avez mentionné un besoin de financement sur quatre ans de 10,5 millions d'euros environ pour un investissement de l'ordre de 53 millions d'euros sur ces quatre années. Premièrement : quelle est, dans ces 53 millions d'euros que vous envisagez, la part de neuf et la part d'entretien ? Deuxièmement : le différentiel entre le besoin de financement de 10 millions et les 53 millions d'investissements que vous signalez, cela fait 40 millions qui seraient autofinancés. C'est très, très loin de l'autofinancement municipal que l'on évoquait, donc comment envisagez-vous de procéder avec en filigrane cette question qui est celle que je vous ai déjà posée à plusieurs reprises : quelle est votre stratégie sur le patrimoine de la Ville ? Nous voyons dans votre plan pluriannuel un certain nombre de cessions de terrains ou d'équipements de la Ville, nombreux, mais nous ne voyons pas la reconstitution. Les réserves foncières et/ou bâties de la Ville sont faites pour faire vivre les projets et les municipalités suivantes, j'en conviens, mais il convient aussi de les reconstituer. Ce n'est pas fait pour être consommé sur une mandature, c'est fait pour financer l'avenir et se reconstituer, or nous ne voyons pas de perspective de reconstitution. Donc est-ce que c'est comme ça que vous comptez financer ces 53 millions d'euros ? Dans ce cas, est-ce que cela veut dire que – si vous me passez l'expression – comme on dit souvent on est en train de vendre les bijoux de famille accumulés au fil des années ? Et je ne les prends pas à mon crédit puisque beaucoup ont d'ailleurs été constitués bien, bien avant que je ne sois élu dans cette ville.

Enfin, j'aimerais insister... Ah non, pardon, je dis enfin mais j'ai plusieurs sujets. Le pôle gare : Monsieur HAUDRECHY a dit que l'on en parlerait en commission. J'allais dire justement que cela avance avec Île-de-France mobilités mais on ne s'est toujours pas parlé des scénarii, donc il serait peut-être bien que l'on puisse s'en parler, se confronter s'il le faut, avant qu'un scénario ne soit arrêté.

Quant aux énergies renouvelables, vous avez répondu à mon collègue que vous ne savez pas si le logiciel est toujours utilisé ; le logiciel qui permet la gestion des énergies. Pour moi, cela constitue une réponse parce que s'il est toujours actif mais que vous n'en avez pas connaissance, cela veut dire qu'il ne sert plus à rien, donc c'est comme s'il n'existait plus. Donc comment fait-on pour savoir si on a des déperditions d'énergie que l'on pourrait éviter ? Des choses aussi simples que penser à éteindre les équipements sportifs quand on les quitte, par exemple. C'est cela que ça mesurait. J'espère, si vous n'en avez plus connaissance, que cela veut dire que quelque chose d'autre a été mis à la place, sinon c'est vraiment dommage, surtout maintenant. Quant au document, je crois que tu l'avais transmis, Romain, il me semble, mais sinon on pourra y faire référence. Je n'insiste pas sur les énergies renouvelables – on s'en est parlé en commission – parce que je vais en parler dans la délibération à suivre justement. Enfin, c'est vraiment dommage. Sans parler de tendance parce que je n'aime pas que l'on parle d'écologie comme d'une tendance mais c'est effectivement déjà très tendance et en plus cela fait partie des rares investissements qui sont rentables. Quand on investit dans la production d'énergie, en plus, on a un retour sur investissement, ce qui n'est pas tout à fait le

cas de tous les autres investissements. C'est donc franchement dommage que l'on s'en parle depuis longtemps et qu'il n'y a pas même un tout petit projet qui démarre sachant que des pré-études avaient été faites et que même si l'on ne fait pas tout, choisir un ou deux équipements dont on fait l'isolation des combles avec tous les financements extérieurs qu'il y a pour compenser ce genre d'investissement, c'est tout de même une bonne chose de faite et c'est tout ça qui n'est plus à faire pour la suite. Ou certains endroits avaient été identifiés où on peut placer des panneaux solaires et même si l'on ne fait pas toute la ville, commencer c'est déjà faire un pas dans la transition et se soulager de tout ce qui sera à faire pour la suite.

Monsieur le Maire :

Peut-être juste pour rebondir sur l'énergie renouvelable : Monsieur HAUDRECHY a apporté des éléments. C'est vrai que la première étape la plus efficace, c'est la sobriété. C'est-à-dire produire de l'énergie sans vouloir d'abord tenter de baisser sa consommation, je pense que c'est un peu vider l'océan avec une cuillère. Donc, la première étape, c'est comment on fait – et c'est le plus difficile – pour baisser la consommation des équipements. Une fois que l'on a un peu ce plan de sobriété, comment on fait pour améliorer l'efficacité des dispositifs et ensuite, en effet, la brique production peut avoir tout son sens. Donc, on est un petit peu dans cette étape-là sur le processus mais aujourd'hui produire sans baisser sa consommation, cela nous semble mettre un peu la charrue avant les bœufs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Effectivement, l'idée c'est bien de repérer sur les toitures à quels endroits on peut effectivement installer des panneaux photovoltaïques, ce qui peut nous permettre non seulement de payer moins cher notre électricité mais aussi d'avoir comme une location si on propose ce foncier à des opérateurs. Cela rejoint le sujet d'après, d'ailleurs. Juste pour bien expliquer : Citron n'est pas un outil qui fait tout. C'est vraiment une plate-forme qui consolide des informations venant des factures pour identifier et analyser et effectivement dire à l'humain, attention à cet endroit il y a quelque chose d'anormal. Ce n'est pas la plate-forme qui fait tout. Elle n'est pas connectée à tous les bâtiments. Que ce soit bien compréhensible.

Monsieur LECLERC :

Il y a un point de comptage par bâtiment, donc si on analyse les factures on sait lesquels ont des fuites.

Monsieur HAUDRECHY :

Oui sauf qu'il faut des GTB très intelligentes et on n'en a pas dans tous les bâtiments.

Monsieur le Maire :

Il y avait une question sur la dette. Je ne sais pas si Monsieur BERTRAND, vous vouliez rebondir sur quelque chose ? Cela ne vous dérange pas, Monsieur LECLERC ? J'ai noté de toute façon les différents points.

Monsieur BERTRAND :

Non juste l'an dernier, vous aviez dit recruter un énergéticien justement sur ces questions d'énergie. Est-ce que c'est le cas ? Est-ce que quelqu'un a remplacé le nôtre ?

Monsieur le Maire :

C'était celui de la collectivité, bien sûr.

Monsieur BERTRAND :

Oui, on se comprend.

Monsieur HAUDRECHY :

Oui, oui, il a été remplacé. Il y a quelqu'un qui est arrivé l'année dernière d'ailleurs. Je n'ai plus la date en tête.

Monsieur BERTRAND :

OK.

Monsieur HAUDRECHY :

Avril ? D'accord.

Monsieur le Maire :

Du coup, je reprends l'ensemble des items que vous aviez évoqué, Monsieur LECLERC. Sur la dette, je propose que Monsieur BATTISTINI vous apporte des éléments de réponse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Oui, juste le premier point dans votre intervention était sur les RH. Quand vous parlez d'optimisme, c'est-à-dire que vous pensez que les « dépenses » sont sous-évaluées et que l'on risque de tomber un peu plus haut ? C'est un avis. Je pense que le travail que nous faisons au quotidien, nous donne ces résultats. Après, on peut se tromper mais on pense que l'on est dans le vrai avec les chiffres que l'on vous a donné.

Ensuite, sur la partie autofinancement, qu'est-ce qui reste une fois que l'on a le delta dépenses totales moins dette : forcément, il y a des fonds propres, forcément il y a une partie de subventions et pour le reste, il y a une partie des cessions, comme vous l'avez dit. Si vous voulez connaître un peu les équilibres exacts, vous avez tous les documents dans le ROB. Comme pour votre question sur la différence entre ce qui est du neuf et ce qui est de l'entretien : chaque projet est chiffré et mis dans le ROB dans le détail année par année jusqu'en 2027, donc en faisant le calcul vous aurez la réponse de ce qui est investi dans le neuf et ce qui est investi dans l'entretien.

Sur votre question pour les cessions, sur les « bijoux de famille » comme vous l'avez dit, je pense que l'on a quelques fois – et il y en a plusieurs – des biens dans la ville inexploitable d'un point de vue Ville et en plus de cela qui forcément ne rapportent rien parce qu'on n'en fait rien. Il y en a certains qui, je pense, sont inexploitable pour la Ville et dont on peut se séparer sans porter préjudice aux bijoux de famille, comme vous l'avez dit, et à l'avenir de la Ville. Par contre, en revanche, il y a d'autres biens, bien entendu, importants parce qu'on pourrait s'en servir nous-mêmes pour des projets communaux dans l'avenir et quand je dis dans l'avenir et que je dis nous-mêmes, cela peut être dans 20 ou 30 ans et que cela ne soit plus nous ; peu importe. C'est-à-dire qu'il y a vraiment une distinction faite entre l'ensemble de ce qui appartient à la Ville et il y a des biens qui sont à l'abandon depuis 40 ans et je pense que cela ne sert pas forcément à quelque chose de les garder et si ça peut nous apporter 300 000 ou 400 000 € par exemple sur un bien, on opte pour.

Monsieur LECLERC :

Je peux rebondir sur ce point avant de passer aux suivants ?

Monsieur le Maire :

Allez-y, c'est mieux. Allez-y, oui.

Monsieur LECLERC :

J'avais espéré autre chose qu'une invitation à aller calculer le ratio entretien, etc. On est en séance publique, l'intérêt c'était, pour les gens qui s'intéressent à la manière dont on traite le patrimoine avant/après, de savoir si cela a beaucoup changé. J'ai compris qu'il faudra que j'aie fait les calculs moi-même. Je le ferai. Pour le sujet du patrimoine, j'ai bien compris. Moi, je ne critique pas le fait qu'il y ait des cessions, que le patrimoine vive. Ce que je vous dis juste, c'est : qu'est-ce que vous faites pour que vos successeurs aient eux aussi une réserve foncière et bâtie à exploiter et/ou à vendre, c'est-à-dire pour ne pas seulement consommer le patrimoine acquis et/ou bâti mais que cela soit un turnover qui laisse à l'avenir les mêmes perspectives ? C'est ça ma question sur le patrimoine.

Monsieur le Maire :

En fait, la nature des biens a un impact plus ou moins stratégique, c'est-à-dire que quand Monsieur BATTISTINI dit un bien dont on ne peut rien faire... C'est un exemple concret : on avait pendant plusieurs années le service communication dans une cellule qui est juste en face de la mairie. Vous voyez, c'est imbriqué dans une copropriété. Bon, cela n'a aucune importance stratégique pour la Ville, pour ses futurs projets et même les logements vacants ou les locaux vacants peuvent coûter à la Ville en charges et sur la taxe foncière, cela peut impacter aussi la collectivité. Garder un bien des années vide, cela peut être des milliers d'euros dépensés en taxe foncière pour des logements vacants ou en bien vacant. Par exemple, c'est un bien qui n'a pas un intérêt par exemple en tant que réserve foncière sur un futur équipement comme on pourrait l'avoir quand on a planté...

Monsieur LECLERC :

Excusez-moi mais s'il a une valeur patrimoniale, c'est-à-dire que vous la liquidez sans la reconstituer. C'est ça mon propos. Je ne parle pas de la valeur d'utilisation mais je parle de la valeur patrimoniale.

Monsieur le Maire :

Oui mais la valeur patrimoniale n'est jamais garantie, Monsieur LECLERC.

Monsieur LECLERC :

C'est à vous qu'il appartient, quand vous la vendez, d'en reconstituer une.

Monsieur le Maire :

Ce que je veux dire par là, c'est que ce n'est pas du tout une sécurité pour la collectivité. Un bien peut avoir tout à fait une valeur qui s'effondre ; un krach immobilier, il peut ne rien valoir du jour au lendemain ou une dégradation, peu importe. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il n'a pas un intérêt. Là où c'est stratégique, c'est quand c'est une réserve foncière qui permet d'agrandir l'emprise d'un équipement public. Là, cela peut avoir un intérêt stratégique de ne pas obérer l'avenir. Acquérir une maison ou une parcelle à côté d'un équipement existant pour pouvoir projeter un agrandissement. Par exemple, le site du centre Cousteau, si on projette une nouvelle école, il y a une parcelle qui a déjà été acquise à côté. Cela permet d'asseoir l'emprise de l'équipement. Ça, c'est quelque chose qui n'est pas à vendre. On le stocke et cela permet d'optimiser – on va dire – l'opération d'équipement. En tout cas, on l'a acheté à un moment donné, on n'aura pas à le racheter pour l'équipement. L'acquisition foncière pour un équipement, elle peut être intégrée dans les frais de l'équipement et dans les frais d'investissement. Donc soit ça a du sens, soit ça n'a pas de sens.

Le deuxième élément de stratégie que l'on développe et qui nous semble assez intéressant, c'est comment on optimise les fonciers existants. Certes, en les vendant mais aussi en récupérant une valeur et en pouvant y construire des équipements. C'est donc tout le sens de la stratégie de l'îlot Carnot. On a un foncier Ville sur lequel et grâce à la valeur duquel on va pouvoir reconstituer un équipement sans que cela ne pèse sur les finances et sur le budget de la Ville. Pour moi, cela est extrêmement vertueux, c'est-à-dire que l'on bénéficie aussi d'une génération de valeurs grâce aux projets immobiliers qui vient donner une charge foncière à la commune et qui finance l'investissement de l'équipement. Vous voyez, pour moi, ça, on est vraiment dans une opération où la Ville y gagne vraiment complètement.

Voilà en tout cas la stratégie foncière que l'on déploie. Dans les équipements qui sont projetés, si bien sûr des acquisitions étaient nécessaires, elles seraient budgétées dans le coût de l'équipement et globalement on est plutôt sur de l'optimisation aujourd'hui du foncier existant. Quand on développe le nouveau cabinet médical sur l'espace du jardin de la crèche Charles-de-Gaulle, on possède déjà le foncier, donc pour nous c'est un foncier qui de toute façon n'aurait pas été à vendre que l'on optimise par son usage. Moi, je pense qu'au-delà de la notion de stocker du foncier, il y a surtout de l'optimisation de ce que l'on possède déjà. Ça, je pense que c'est un gros levier de génération de valeurs, de création de valeurs et c'est ce que l'on met en place dans les différents projets. On le sait, de toute façon, le foncier est rare à Houilles et en plus quand il s'agit de l'acquérir, parfois il faut détruire l'existant pour le changer de destination, ce qui forcément renchérit les coûts d'investissement. Donc globalement et c'est vrai que l'exercice de projeter sur plusieurs années les

différents projets qui vous ont été listés, forcément dedans s'il y avait un coût du foncier supplémentaire parce que l'on n'avait pas la réserve, etc., c'est quelque chose que l'on intégrerait dans les coûts, donc globalement, c'est plutôt rassurant. On n'a pas spécialement de surcoûts dans nos opérations dus à de l'acquisition foncière que l'on ne reconstituerait pas ou qu'on aurait du mal à financer.

Juste Monsieur BERTRAND, je revérifie juste peut-être les questions que Monsieur LECLERC avait posées. Sur la TF des bailleurs sociaux, pour moi, c'est à la charge de la commune et en plus comme on n'est pas QPV, je pense que l'on ne récupère pas vraiment de ressources fiscales mais à la rigueur, je creuserai le point pour vous apporter des éléments plus précis au budget primitif. Une précision, Monsieur BATTISTINI, peut-être sur un élément de Monsieur LECLERC. Après, j'ai l'impression que l'on a tout balayé.

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur LECLERC, excusez-moi de ne pas avoir répondu initialement à votre demande sur le chiffre exact parce que forcément on est en séance, c'est-à-dire que je n'ai pas le dossier en tête, je n'ai pas le document sous les yeux. J'ai donc ouvert le document PDF qui vous a été envoyé. J'ai fait l'addition des quatre années. Donc de 2024 à 2027, on est environ à 13 millions sur l'entretien. Voilà. Et le reste sur le neuf.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je voulais juste rebondir sur ce que vous avez évoqué : Carnot, qui n'est pas à l'ordre du jour du Conseil mais qui est un sujet assez intéressant, puisque vous parlez d'optimiser le foncier et potentiellement faire un équipement. Est-ce que cela veut dire que vous envisagez de confier la construction de la crèche au promoteur qui, pour rappel, est en exclusivité avec la Ville ? Un équipement public confié en exclusivité sans appel d'offres et appel à la concurrence, cela me paraît sensible comme montage d'opération.

Monsieur le Maire :

Toutes les options seront bien sûr évaluées. C'est encore trop tôt pour vous répondre. Néanmoins, cela sera fait dans les règles de l'art. Il est hors de question de mettre en danger une opération d'équipement de la commune.

Monsieur LECLERC :

Ah oui ! Donc, ce n'est pas sûr, alors. OK.

Monsieur le Maire :

Je crois que c'était bon. Non, excusez-moi : sur le sport, vous avez évoqué le projet Jean-Bouin.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Bonsoir. Concernant le projet Jean-Bouin, il me semble que l'on en avait déjà parlé il y a à peu près un an ; sûrement avec un autre collègue, mais on avait déjà abordé le sujet. Pour vous répondre, j'ai une réponse un peu plus large. Plutôt que de répondre au simple projet Jean-Bouin, on va plutôt parler du projet évolution des infrastructures sportives sur la Ville de Houilles parce que le besoin à l'heure actuelle n'est pas forcément uniquement sur une salle de grands jeux de type gymnase mais il est tout de même beaucoup plus large. Vous avez notamment parlé du SILS avec une possible évolution négative du volume hebdomadaire de créneaux non pas seulement sur les gymnases mais aussi sur les salles polyvalentes et les stades, entre autres. Pour moi, il y a plusieurs axes à voir. J'en ai noté trois. On a le premier qui est le maintien et l'entretien, notamment ce que Monsieur le Maire a commencé à aborder tout à l'heure, notamment les toitures. Nous en avons pas mal qui fuient. On a certains équipements type la piscine municipale qui date de peu d'années mais malheureusement on a une décennale à faire fonctionner là-dessus car il y a de gros travaux qui risquent de tomber si le litige qui nous lie à cette histoire-là a une issue négative pour nous. On a le SILS, bien évidemment ; un problème aussi à régler. On a des travaux pas forcément attendus. Notamment, on a eu il y a quelques semaines sur le gymnase Jean-Bouin aussi livré il y a quelques années – moins de cinq ans

malheureusement – mais on a des travaux pour le faire homologuer à un niveau régional. Pas forcément très ambitieux, mais juste pour l’homologuer à un niveau régional, on a des travaux obligatoires sur les vestiaires notamment. Ça, c’était le premier axe.

Le deuxième, c’est sur l’évolution. On peut le retrouver sur certaines infrastructures comme Ostermeyer. Terrain synthétique : on est arrivé à un taux d’usure qui était très élevé. Du coup, il a fallu refaire le terrain synthétique. Dans la continuité, on a d’autres travaux type la petite structure modulaire pour la tribune ou notamment des structures buvettes sur d’autres stades. Et ensuite, comme vous l’avez dit dans votre question : Jean-Bouin, les nouveaux projets. Jean-Bouin, comme je l’avais dit il y a un an et je maintiens toujours ma position sur le sujet, ce n’était pas forcément le projet le plus adéquat pour la Ville de Houilles. Je m’explique. Je ne dis pas que l’on n’a pas besoin de gymnase ; bien au contraire. On est tout à fait d’accord sur ce sujet-là : on a besoin d’un gymnase mais pas uniquement d’une salle de grands jeux. Je pense donc que les études actuelles sont cohérentes. On cherche un espace comme cela a bien été dit et je pense que l’on est tous d’accord. On est sur une ville très dense et les réserves foncières ne sont pas forcément illimitées, donc il faut trouver le meilleur endroit possible pour avoir un espace très grand et essayer d’avoir un espace de grands jeux et plusieurs salles que l’on va mutualiser. En parallèle du nouveau gymnase, c’est la création ou plutôt la mutualisation, je dirais, d’espaces polyvalents. À savoir, la Ville de Houilles n’a jamais proposé autant de créneaux pour ses associations que ce qui a été fait cette année. On a donc réussi à mutualiser notamment avec le service scolaire des salles polyvalentes pour pouvoir les proposer à nos associations. Cela fonctionne très, très bien. Et il me semble que c’est tout. J’espère avoir répondu à votre question.

Monsieur LECLERC :

Vous avez juste dit à l’instant que les études étaient intéressantes en ce sens. À quelles études faites-vous référence sur les fonciers pour équipements sportifs puisque cela ne me dit rien du tout ?

Monsieur SEKKAI :

On avait commencé une étude de préprogrammation en interne pour étudier plusieurs lieux. Si vous voulez, dès le prochain Conseil, je pourrai vous en parler. Il n’y a aucun problème, je prends l’ensemble des informations. Vous me reposez la question et je vous répondrai avec les détails. Il n’y a aucun problème.

Monsieur le Maire :

C’est un travail interne à l’administration. Il y avait Monsieur BERTRAND. Je ne sais pas si cela vous va ? Allez-y.

Monsieur LECLERC :

C’est juste pour rebondir. Je pense que ce sont des sujets que l’on peut très bien aborder en commission. Repousser aux calendes grecques, au prochain Conseil à chaque fois pour botter en touche, ce n’est pas une façon de faire. Il y a des commissions, on est peu nombreux ; nous étions trois la dernière fois sur 10 personnes mais on peut très bien évoquer ces sujets-là, surtout quand la commission dure à peu près 12 minutes. On est d’accord ?

Monsieur SEKKAI :

On est tout à fait d’accord. Vous étiez présents. Je l’étais aussi et il me semble que j’ai toujours répondu à vos questions, donc cela ne me pose aucun problème. Si vous en avez deux ou trois en plus, cela nous permettra de passer peut-être 15 ou 20 minutes ensemble en plus ; ce sera un plaisir pour moi.

Monsieur GOUT :

Donc, il n’y a pas de nouveau gymnase, quoi.

Monsieur SEKKAI :

Je vais répondre.

Monsieur le Maire :

Monsieur GOUT, vous n'avez pas demandé la parole.

Monsieur SEKKAI :

Je ne sais pas si c'est l'élu, le journaliste, le modérateur qui m'a posé la question mais je n'ai pas dit ça.

Monsieur GOUT :

Non, c'est l'homme passionné.

Monsieur SEKKAI :

Ah !

Monsieur le Maire :

Oui mais vous avez le droit de demander la parole, Monsieur GOUT.

Monsieur GOUT :

Et le gars du bar. Vous savez, le gars du bar.

Monsieur le Maire :

Ne vous conformez pas à l'étiquette que l'on essaie de vous mettre.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Juste, on serait preneur – moi, je suis preneur – de la liste des équipements qui ont plus de 40 ans et qui n'ont pas été utilisés pendant 40 ans. Ça, ça m'intéresse par contre, parce que dans l'audit du patrimoine je n'en ai pas trouvé. Juste préciser que vous avez tout de même été contents que nos prédécesseurs laissent du patrimoine comme, par exemple, l'appartement rue Hoche qui, effectivement, n'était pas équipé et qui n'était pas utilisé depuis plusieurs années mais qui vous a permis de faire un cabinet médical en urgence. Enfin, je suppose puisqu'il n'y a pas de plaque de médecin devant ; au 54 rue Hoche, pour mémoire. Il n'y a pas de plaque de médecin à cette adresse, en tout cas. Et sur le service communication, écoutez, le bâtiment, il était utilisé, il y avait tout un service dedans, les agents vont être déménagés je ne sais où peut-être parce qu'il y a moins d'agents ; ça, je ne sais pas. Mais, en tout cas, voilà, il y avait un service com qui tournait avec des gens qui travaillaient. C'est en face de la mairie. Ce n'est pas non plus démentiel d'avoir un service communication en face de la mairie, la mairie étant limitée en superficie puisque c'est dans un bâtiment quand même qui est chargé d'histoire. Et puis vous êtes aussi contents de trouver l'ancien bâtiment des services financiers que sont les bains-douches pour demain faire une crèche. Notre question, c'est vous, quels patrimoines allez-vous acquérir pour que vos successeurs qui arriveront un jour puissent bénéficier aussi de réserves foncières pour faire des équipements. C'était ça notre question.

Monsieur le Maire :

Je pense qu'il y avait beaucoup de maisons vides ; énormément de maisons vides.

Monsieur BERTRAND :

Une maison vide, vous êtes content de la trouver au Tonkin pour faire un parc, par exemple.

Monsieur le Maire :

Je vous réponds.

Monsieur BERTRAND :

Oui, je vous réponds.

Monsieur le Maire :

Une maison vide, c'est aujourd'hui une contrainte. On essaie d'en faire des opportunités mais encore faut-il avoir des projets à mener pour en faire des opportunités. C'est donc exactement ce que nous faisons. Maintenant, il y a des équipements, des maisons qui sont impossibles ou trop chers à transformer pour accueillir parfois du public. Vous voyez, il y a des normes ; on appelle cela des normes ERP. Parfois, c'est compliqué de les adapter. C'est compliqué aussi à gérer. Donc, on s'efforce autant que faire se peut d'optimiser l'existant. À un moment donné, si un bien en le tournant dans tous les sens, on n'en trouve pas d'utilisation, oui c'est une charge pour la Ville. Un logement vacant, c'est une taxe foncière supplémentaire et en plus un peu plus chère parce qu'il est vacant. La Ville paye aussi la taxe foncière sur ses biens du domaine privé. Donc, voilà, on est très pragmatique en la matière. Quand on n'arrive pas à déterminer un usage à un bien, plus on le laisse s'abîmer, se dégrader et plus il est difficile ou de le revendre ou même d'en faire un quelconque usage. Donc c'est pour ça qu'il y a énormément de maisons vides qui ne sont pas utilisées ou qui ne sont plus en état d'être utilisées.

Monsieur BERTRAND :

C'est pour ça que vous vendez le service communication qui était un bâtiment utilisé.

Monsieur le Maire :

Donc, le service communication, en l'occurrence...

Monsieur BERTRAND :

Et refait à neuf.

Monsieur le Maire :

(...) On a optimisé l'usage de la maison qui est à côté des anciens services techniques dans laquelle ils ont pu emménager. Cela a donc permis d'optimiser plusieurs regroupements de services et donc ce bien-là, précisément, n'avait plus de raison d'être dans le patrimoine de la Ville. On a découvert des maisons d'habitation qui n'étaient pas insalubres mais quasiment à la limite de l'insalubrité. C'est aussi notre responsabilité en tant que commune de ne pas avoir un patrimoine et de ne pas être exemplaire aussi dans les biens que l'on gère. On voit bien la difficulté de certains types de bâtiments qui sont dans le parc à utiliser et un bâtiment vide, ce n'est jamais bon. Donc, voilà, on essaie, au gré des enjeux de la Ville, de la capacité à faire de la Ville, de la pertinence du bien, encore une fois, de l'optimiser si cela est possible et quand cela n'est pas possible, on peut le céder, on peut le vendre. On est très pragmatique là-dessus. Il n'y a pas d'idéologie particulière.

Monsieur GOUT :

Ce n'était pas trop la question.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

En fait, ce n'est pas le sujet. Je dirais que nous n'allons pas débattre ce soir. Vous êtes l'exécutif. Ce sont vos choix effectivement d'aller décider de revendre ou pas telle ou telle parcelle, structure. En fait, ce que l'on peut vous reprocher aujourd'hui, c'est de vendre beaucoup et de ne pas reconsolider le patrimoine. Avoir aujourd'hui budgété sur les quatre prochaines années 200 000 € d'achat de parcelles éventuelles, on peut considérer que la politique, la stratégie n'est pas de chercher à minima de reconsolider le patrimoine. C'est ça que l'on peut vous rapprocher parce qu'à 200 000 € par an, très clairement, vous n'aurez même pas l'opportunité de réagir à ces montants-là pour acheter une parcelle qui serait mitoyenne avec un projet qui serait intéressant à agrandir.

Monsieur le Maire :

Oui mais je pense que l'on n'est vraiment pas sur la même vision des choses. L'acquisition d'un bien immobilier n'est pas forcément un investissement financier solide ou pertinent. On ne le conçoit pas comme cela. La réserve foncière, elle doit avoir une raison stratégique. Une raison stratégique. Cela veut dire qu'autour d'un équipement public existant, je peux être amené à acquérir un bien parce

qu'il me permettra demain d'agrandir l'équipement public ou un prochain agrandissement mais la Ville ne peut pas commencer à acheter des biens pour acheter des biens. Surtout que, excusez-moi du peu, mais acheter des biens et ne rien faire avec, même pas générer de valeur locative, c'est une hérésie économique aussi et ça, on a constaté beaucoup de biens qui étaient...

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire :

Oui mais si vous avez une vision financière du patrimoine, dans ces cas-là, il faut aller jusqu'au bout. Si vous faites une stratégie d'acquisition foncière, optimisez le foncier parce qu'acquérir un bien et le laisser vide pendant 20 ans, à mon avis, ce n'est pas du tout rentable par rapport à la stratégie financière. Donc, je pense que vous avez une vision uniquement financière. Moi, j'ai une vision financière mais aussi foncière de l'acquisition.

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire :

C'est votre opinion de ce que vous dites. Nous, on considère qu'accumuler des biens et les laisser pourrir sur pied, ce n'est pas vraiment une vision.

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire :

Bah, c'est ce qu'on découvre. C'est le patrimoine...

Monsieur BERTRAND :

C'est ce que vous utilisez aujourd'hui pour faire vos projets. C'est ce que vous appelez les trucs pourris. Vous êtes bien content de trouver un pavillon au Tonkin pour faire un parc, etc.

Monsieur le Maire :

Mais parce qu'on en fait une opportunité aujourd'hui mais si demain l'équipement que l'on projetait, on avait besoin d'une acquisition foncière, on l'intégrerait dans nos coûts d'investissement. Vous voyez ce que je veux dire ?

Monsieur BERTRAND :

Bah bon courage pour les suivants. Voilà. Mais on va arrêter là parce que de toute façon on ne se comprendra pas.

Monsieur le Maire :

Voilà, je pense qu'il y a un désaccord sur la vision de la stratégie foncière. Dont acte.

Monsieur BERTRAND :

Je pense que, nous, nous avons épuisé nos sujets.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Juste une précision supplémentaire sur le sport et sur le nouveau gymnase. La réponse de Monsieur SEKKAI était parfaite mais je n'ai pas forcément compris trop la question sur la remise en doute de la création d'un nouveau gymnase ou pas parce que dans le document que vous avez sous les yeux, il y est alloué une somme de 2 millions d'euros dès 2027.

Monsieur CADIOU :

Si vous voulez bien, je vais répondre. Je vous rappelle quand même que votre engagement de campagne, c'était de sortir un gymnase et de sortir Jean-Bouin 2. Ça, c'est un engagement de campagne que vous avez tenu effectivement sur copie confirme de ce qu'il y avait précédemment

acté ; c'était en 2019–2020. Donc quid de ce projet-là ? Et puis vous en discuterez avec votre collègue Monsieur SEKKAI qui s'était engagé à sortir un gymnase avant 2026. Je vous fais fi de l'échange que nous avons eu derrière. Je suis en marge de gagner ce pari. Effectivement, vous n'aurez pas de gymnase en 2026 et pourtant le secteur sportif a besoin d'un gymnase et il l'attend depuis 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. Je crois que tout à l'heure, vous avez pensé que je laissais mon tour de parole mais en fait non. Il y aurait effectivement beaucoup de choses à dire sur ce rapport d'orientation budgétaire de 45 pages dont le formalisme a effectivement changé. Écoutez, chaque directeur financier a, effectivement, ses outils, ses maquettes, comme nous l'a dit Monsieur Abdelfettah en commission. Moi, j'avoue que j'avais quand même l'habitude d'un document qui était un peu plus aéré. Donc, là, on a quelque chose de très, très touffu. Bon. Je prends acte. Nous avons pris acte que les réponses ont été apportées. Je ne sais pas si toutes les questions ont eu des réponses, en tout cas, c'était juste avant le Conseil pour les raisons que vous avez rappelées, Monsieur BATTISTINI. Bah du coup, moi, n'ayant pas eu ces précisions à temps pour rédiger mon intervention, je vais me contenter d'intervenir sur certains points et puis, bien sûr, j'ai aussi des questions.

Moi, j'ai une petite remarque un peu sarcastique sur le budget. J'ai remarqué que depuis le début du mandat, ils ont toujours un petit sous-titre. Donc, en 2021, c'était un budget de transition. En 2022, c'était un budget ambitieux et prudent. En 2023, prudent mais ambitieux. Et, cette année, j'ai vu que c'est un budget qui n'est pas révolutionnaire. C'est vrai que du coup, j'ai l'impression moi aussi de devoir répéter cette année beaucoup de choses.

Déjà, par exemple, sur la fiscalité locale, donc les impôts locaux, les taux n'augmentent pas mais les bases sont revalorisées de 4,1 % pour la taxe foncière après une hausse de 7 % l'an dernier et de 2,1 en 2022. Bon, en même temps, vous avez quand même bien assumé tout à l'heure la présentation d'une motion du conseil départemental des Yvelines qui visait à augmenter la pression fiscale. Tout cela n'est pas très cohérent.

Sur les ressources humaines, alors là, j'avais pas mal de choses à dire mais, pareil, je n'ai pas forcément eu les réponses en amont. Moi, je pense que ce qui serait intéressant pour le budget, si cela est possible, c'est d'avoir le coût pour les finances de la commune du recours au privé pour des missions qui pourraient être assurées par des agents. C'est quelque chose que l'on évoque régulièrement. J'aimerais bien avoir un bilan, depuis le début du mandat, détaillé parce que pour moi c'est quelque chose qui manque un peu pour toutes les mises en perspective sur tout ce qui est ressources humaines et coût de fonctionnement. Et effectivement, je rejoins la remarque qui a été faite : je pense que l'augmentation de la masse salariale de 1,7 % cette année me paraît sous-évaluée par rapport à ce qui attend la Ville en termes de perspectives (RIFSEEP, revalorisation du point d'indice, hausse du SMIC, etc.). J'ajouterai aussi la prise en charge par la Ville du chômage parce que les agents qui quittent la Ville, en attendant de retrouver un nouvel emploi, c'est la Ville qui paye le chômage et il y a aussi malheureusement le coût des personnes – malheureusement pour elles, j'ai envie de dire – qui sont privées d'exercer leur fonction mais dont le salaire est maintenu. C'était le cas l'année dernière du DGS qui a tout de même été maintenu pendant 9 mois sans qu'il apparaisse en mairie. Voilà. J'avais aussi demandé l'an dernier le bilan du RIFSEEP lors du DOB 2023. Je n'avais pas eu la réponse. Moi, je voudrais bien savoir à qui cela a vraiment bénéficié parce que Monsieur CHAMBERT nous avait assuré que le nouveau régime n'entraînerait pas de baisse de revenus pour les agents mais que se passe-t-il pour ceux qui se sont vus retirer des missions, justement depuis la mise en place de ce régime en octobre 2022 ? Et puis une dernière chose. Peut-être que vous avez répondu, Monsieur BATTISTINI ; je ne sais pas, je n'ai pas eu le temps de regarder. Moi, je voulais avoir la distinction entre permanent et non permanent, contractuel permanent, contractuel non permanent parce que ce sont des précisions que l'on avait plus dans le nouveau ROB.

Sur l'endettement : pour la première fois depuis 2016, la Ville va recourir à l'emprunt. Vous annoncez 5,5 millions, si je ne me trompe pas. Mais cette année, ce sera dans des conditions désormais bien moins avantageuses qu'en début de mandat. Et je vais redire ce que Monsieur BATTISTINI a rappelé tout à l'heure : le désendettement, ce n'est pas une finalité en soi – effectivement, on est 5,5 fois moins endetté qu'une Ville de même strate – et non seulement ce n'est pas une fin en soi mais c'est

souvent le signe comme on le dit chaque année de l'existence d'une dette d'équipement mais je pense que ça, c'est quelque chose que vous partagez.

Sur l'investissement, votre credo, Monsieur le Maire, c'était donc de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour augmenter les capacités d'investissement en augmentant la CAF, donc la capacité d'autofinancement de la Ville. Or cette année outre le recours à l'emprunt, vous annoncez 8,4 millions de cessions immobilières. Je ne vais pas revenir dans le détail puisque cela a été copieusement évoqué tout à l'heure. Ça, ce n'est pas vraiment le signe que l'on est confiant dans l'amélioration de sa capacité d'autofinancement.

Sur les projets d'investissement, la maison Schœlcher se voit décalée d'année en année. J'ai une question sur le city stade. Il n'apparaît plus. Est-ce que c'est parce qu'il est englobé dans le projet Charles-de-Gaulle ? Concernant l'aménagement des bains-douches en crèche, si vous nous annoncez en commission que l'ouverture est prévue pour la rentrée c'est que vous êtes quand même déjà bien engagés sur un calendrier, etc. Donc cela veut dire que vous avez aussi les autorisations de la PMI, donc cela veut dire que c'est un projet qui ne sort pas du chapeau comme ça en janvier, donc cela fait un moment sans doute que vous y travaillez. Nous, on n'en avait évidemment pas du tout été informés. Est-ce que l'on pourrait avoir un calendrier des travaux, s'il vous plaît ? Sur le conservatoire (400 000 €), je n'ai pas très bien compris en quoi consistait la remise aux normes et je voulais savoir où on était aussi avec le problème de garantie décennale sur cet équipement. On découvre aussi à travers le ROB que vous envisagez d'aménager le Dôme en attendant peut-être d'en faire quelque chose de plus structuré, de l'utiliser comme ça pour des événements. Je rappelle qu'il y avait une étude qui avait été commandée à une école parisienne d'ingénieurs, je crois. Est-ce que l'on pourrait avoir cette étude ?

Concernant l'assainissement, Monsieur BERTRAND, l'a déjà évoqué. Effectivement, il y a très peu de choses dans votre section d'investissement. Juste quelques lignes. Je vais profiter juste quand même de ce sujet pour vous demander où en est l'élaboration du schéma directeur de l'Agglo. Il me semblait que vous nous aviez régulièrement dit que sans ce schéma directeur vous ne pouviez rien faire de vraiment engageant au niveau de la commune. Pour aussi m'étonner que lors des concertations qui sont organisées par vous-même lors de certains projets immobiliers, les promoteurs ne dédient pas de paragraphes dédiés à la prise en compte de cette problématique dans leurs projets de construction. Je m'étonne de cela. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas... Moi, je fais la remarque chaque fois. Et, compte tenu de l'intérêt de beaucoup d'Ovillois pour ce sujet, je voulais savoir si vous envisagez d'organiser cette année une réunion publique sur l'assainissement.

Et je me rends compte que j'ai oublié deux ou trois choses en préambule. C'est sur d'autres documents que l'on a demandé. Parce que pour comprendre la stratégie financière pour les années à venir, je pense qu'il est quand même indispensable que vous nous communiquiez le schéma directeur immobilier précis ainsi que le plan des acquisitions–cessions. Il existe. On l'a évoqué ce soir. Mais il y a quelque chose de bien plus élaboré qui a sans doute été fait par vos services, donc on demande que vous nous les transmettiez.

Et je finirais, s'il vous plaît, par réitérer une demande de Monsieur BOIVIN de décembre dernier. Il vous avait demandé un état récapitulatif des opérations financières pour la rénovation de l'église : ce que vous aviez perçu en termes d'assurance, les subventions attendues – ça, je crois que c'est via le CAR –, le montant des études qui avaient été payées par la commune et puis un point plus précis sur les travaux envisagés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci pour vos questions. Du coup, le city stade, oui, c'est intégré au prix global du projet Charles-de-Gaulle de rénovation du parc. Sur le schéma directeur de l'Agglomération, il n'est pas complètement rédigé, établi. Néanmoins, cela ne nous empêche pas d'agir. On a bien la confirmation de la part de l'Agglomération que l'on va pouvoir agir cette année malgré cela dans la mesure où l'analyse de notre propre schéma directeur leur semble cohérente et en tout cas pas en contradiction avec les premiers éléments du schéma directeur qui est en cours de finalisation. Donc, là-dessus, on a plutôt un feu vert de l'Agglomération en termes de travaux. Sur l'aspect pluvial, vous savez que cette question on la prend de façon extrêmement sérieuse. C'est d'ailleurs pour cela que pour la première fois on va joindre au nouveau PLU de la Ville un schéma pluvial qui va apporter des éléments de

précision sur la stratégie des eaux pluviales pour éviter le ruissellement et le débordement des canalisations. Donc, c'est aussi un vrai outil réglementaire dont la Ville va se doter et c'est une première en accompagnement du PLU. Donc, c'est un document important qui s'imposera à tous les pétitionnaires. Sur l'église, du coup, c'est vrai que l'assurance a été touchée, je crois, avant que nous soyons élus.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Oui, sur la précision de l'assurance : les 900 000 € reçus sur l'église ont été reçus en 2017, donc il y a sept ans. L'ancienne mandature a eu trois ans après avoir reçu ces 900 000 € pour faire quelque chose et ne l'a pas fait.

Monsieur LECLERC :

Mais non, ne dites pas n'importe quoi, il y avait contentieux en cours, enfin !

Monsieur BATTISTINI :

Si vous voulez, je vous montre la ligne financière.

Monsieur LECLERC :

Oui mais il y avait contentieux en cours. On ne consomme pas la somme avant de savoir ce que donnent les recours.

Monsieur BATTISTINI :

Si vous voulez je vous montre la ligne.

Monsieur le Maire :

Sur le conservatoire, on active bien la décennale. Je ne sais pas si, Madame COLLET, vous aviez des éléments complémentaires. Sur l'étude urbaine des étudiants, en effet, on avait soutenu un projet étudiant d'urbanisme, donc il faudra que l'on voie. Ce n'est pas une étude que la Ville avait commandé mais on avait accepté de participer à son financement dans le cadre d'un projet étudiant. Il faut donc que l'on regarde si le livrable a été effectué. On ne l'a pas intégré forcément dans notre travail de l'administration. Sur le conservatoire, c'est bon. Et sur le recours au privé, je pense qu'il faudra que vous ayez un échange avec Monsieur BATTISTINI pour préciser un peu la demande. Comme cela, cela me semble extrêmement vague et général. Donc, là-dessus, je propose que vous ayez un dialogue avec Monsieur BATTISTINI. Et, juste pour finir sur les cessions, je crois que ça a été apporté par mail, les précisions, la liste des biens.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Oui, j'ai pas mal d'autres choses que j'ai notées. La première, c'est sur « l'ironie » prudent/ambitieux, ambitieux/prudent. Je peux comprendre l'effet que cela donne à la lecture. Après, je pense que de façon réaliste et rationnelle, vu le contexte, l'enchaînement Covid, Ukraine et maintenant le Moyen-Orient, l'inflation, réussir à faire tout ce que nous faisons sans toucher aux impôts, comment peut-on qualifier cela d'autre chose que de prudent ? Donc, voilà, après d'un point de vue littéraire, on pourrait mettre des synonymes, etc. Je n'y vois pas forcément l'efficacité. Plusieurs autres choses : vous avez parlé sur les contractuels, la différence entre les permanents et les non-permanents. Ça, c'est au niveau des vacataires. Vous avez évoqué votre accord sur la dette avec l'exposé que j'ai fait lors de la présentation du ROB. On en avait déjà échangé l'an dernier lors du budget. Je savais déjà votre position, donc je suis content que l'on soit d'accord sur ce point de vue-là. Et ensuite, vous avez évoqué l'impact du RIFSEEP sur les salaires et comment mesurer de façon certaine si ce RIFSEEP a eu un réel avantage pour les agents. Je vais donc vous redonner les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure pour vous rendre compte de l'impact du RIFSEEP en vous donnant les moyennes sur les agents de catégorie C, notamment. Je pense que c'était sur ça, votre question, sur peut-être les plus bas salaires. Si c'était sur tous les agents, je pourrais vous redonner les moyennes mensuelles sur les salaires nets des agents de catégories A et B, mais là je vais juste me reconcentrer sur les catégories

C. Un agent de catégorie C dans la Ville a vu son salaire mensuel augmenter de quasiment 200 € nets, 180 pour être précis, entre 2021 et 2023, en très grande partie dû à l'augmentation du RIFSEEP.

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur BATTISTINI :

Point d'indice, 180€ ? Ok. Bon, je vous laisserais faire le calcul. On fera le calcul si vous voulez et je vous donnerai la répartition.

Monsieur LECLERC :

Faites-le.

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur LECLERC, c'est un petit peu plus long qu'additionner quatre lignes, ce que vous avez refusé de faire il y a une demi-heure. Je ne vais donc pas m'attribuer à moi le travail que vous refusez de faire et je le ferais, ne vous inquiétez pas, mais pas en séance.

Propos hors micro de Monsieur CADIOU

Monsieur BATTISTINI :

D'accord, Monsieur CADIOU, mais quand vous posez une question, ce que vous avez sous les yeux, vous pouvez dire je peux calculer la question que je pose. Donc je peux dire quelque chose sans avoir à faire le calcul. Mais je vais le faire, ne vous inquiétez pas et je vous le donnerai par mail demain matin ou demain après-midi si je fais une grasse matinée.

Monsieur le Maire :

Enfin bon, le chiffre de Monsieur BATTISTINI, il ne l'invente pas, ce sont les services qui le produisent.

Monsieur LECLERC :

Pardon Monsieur le Maire, alors pourquoi ne pas les donner si ce sont les chiffres... On ne peut pas dire quelque chose en séance et après dire je ferai le calcul. Soit on l'affirme c'est qu'on l'a déjà calculé et qu'on a le chiffre, soit on ne sait pas et on reste prudent dans la formule et j'accepte tout à fait la prudence ; on peut en reparler. Mais vous ne pouvez pas nous affirmer un chiffre en disant c'est principalement l'effet du RIFSEEP et quand on dit non il y a le point d'indice, vous dites ah, je ferai le calcul. Bah, c'est contradictoire.

Monsieur BATTISTINI :

Je n'ai pas dit ah, je ferai le calcul, j'ai dit je ferai le calcul pour vous donner les chiffres exacts.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Rapidement. Je pense que vous avez répondu à l'essentiel de mes questions. Je vous en remercie. Sur le RIFSEEP, moi, je n'ai pas de doute que cela ait bénéficié à des agents. Moi, mon inquiétude, c'était plutôt que certains aient eu une baisse de revenus parce qu'on leur a retiré des missions. Voilà, c'était ça mon inquiétude surtout. Ensuite, je n'ai pas compris la réponse de Monsieur le Maire sur ma question trop vague sur les bains-douches. Le projet, il arrive tout ficelé, là. On nous dit que la crèche va ouvrir en septembre, donc pour moi c'est que vous êtes très avancés, vous avez les autorisations de la PMI qui considère que les bâtiments sont conformes, vous avez un calendrier de travaux, etc. Et puis, en plus, vous avez déjà commencé à déménager certains services. Et cela n'a pas été évoqué en commission urbanisme. Voilà.

L'aménagement du Dôme, l'étude : alors là, je trouve fort de café que l'on donne de l'argent comme ça, qu'on se permet de subventionner une école pour un projet. Ce n'était pas du tout comme cela que vous nous l'aviez présenté. Moi, je pensais que c'était une étude qui bénéficierait à la commune. Je ne savais pas que l'on avait de l'argent pour financer ce genre de choses.

Sinon, vous ne m'avez pas répondu sur l'assainissement sur deux points importants. Donc je voudrais comprendre pourquoi les promoteurs ne parlent pas clairement de ce sujet dans les documents qu'ils mettent en ligne dans le cadre des concertations. D'ailleurs, je rappelle aussi que contrairement aux engagements qui avaient été pris, vous n'organisez plus de réunions publiques avec ces promoteurs dans le cadre de ces concertations, donc j'espère que pour Hibana – c'est une question orale tout à l'heure – il y en aura une parce que vu le contexte, je pense qu'il est indispensable qu'il y en ait une avec Hibana. Et aussi j'avais demandé si vous comptiez organiser une réunion publique sur l'assainissement puisque c'est un sujet qui intéresse et qui inquiète surtout beaucoup d'Ovillois ; une nouvelle réunion publique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Merci. Il y a beaucoup de points qui ont été évoqués mais je vais peut-être parfois revenir sur des sujets en posant les choses un petit peu différemment. Concernant le budget d'assainissement, vous nous avez présenté un plan pluriannuel d'investissement. Est-ce que vous pourriez nous présenter un plan pluriannuel d'investissement pour l'assainissement et si oui quand ?

Monsieur le Maire :

La demande est prise. On reviendra là-dessus.

Monsieur HÉRAUD :

Très bien. Et dans ce budget d'assainissement, je crois qu'il y a une étude qui a été faite. Est-ce que l'on peut connaître aussi, parce qu'elle a dû être chiffrée, le montant total des travaux qu'il faudrait réaliser pour régler autant que faire se peut la situation de précarité des habitants principalement du Tonkin. Donc le budget sur trois ans mais également le montant total de ce qu'il faudrait faire en tout. Et je crois qu'il y a la nécessité de construire un énorme stockage d'eau. Là, cela n'apparaît pas dans 2024, évidemment. Peut-être que cela apparaîtra dans votre budget sur trois ans. Et peut-être qu'aussi vous nous indiquerez le coût du terrain où vous pensez construire ce stockage d'eau. Voilà. Ça, c'est une question pour la prochaine fois. Je vous remercie.

Sur les ressources humaines, cela a été évoqué à plusieurs reprises mais j'ai posé la question en commission et j'attendais une réponse ; je ne crois pas l'avoir reçue ce soir. Dans votre document, page 11, vous citez des chiffres sans doute transmis par l'État qui indiquent que la fonction publique d'État, la masse salariale à effet constant a augmenté de + 4,4 % en 2024 par rapport à 2023. Par ailleurs, vous nous avez indiqué à plusieurs reprises que les salaires avaient fortement augmenté entre 2021 et 2023. On peut donc deviner qu'il y aura un plein effet en 2024, donc pour la fonction publique, c'est 4,4 et quand l'on regarde votre budget, vous dites que vous ferez seulement 1,7 et donc la question a déjà été posée en commission : quel est l'effet de la hausse des rémunérations à effectif constant sur 2024, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire :

Il y a des éléments dans le mail que vous avez reçu visiblement. Je pense que vous pouvez poursuivre vos interrogations.

Monsieur LECLERC :

En fait, cela nous intéresse aussi parce que l'on n'est pas membres de la commission, donc ce mail, on ne l'a pas reçu. La réponse aux questions nous intéresse.

Monsieur le Maire :

Vous avez autorisation, Monsieur HÉRAUD, de la transmettre mais Monsieur BATTISTINI vous l'adressera, Monsieur LECLERC.

Monsieur BATTISTINI :

Oui, excusez-moi, Monsieur LECLERC, j'avais répondu aux personnes qui m'ont posé la question mais je suis d'accord avec vous tout le monde doit avoir le même niveau d'information, donc je vous

transmets ce que j'ai transmis à Monsieur HÉRAUD et la prochaine fois, je vous mettrai directement dans la boucle ; je mettrai ID Commune comme ça, toute votre équipe l'aura.

Monsieur LECLERC :

Ce n'est pas une critique mais les gens entendent la question et ils savent qu'il y aura une réponse par mail et je pense qu'ils sont intéressés peut-être par la réponse.

Monsieur le Maire :

Aucun problème.

Monsieur BATTISTINI :

Vous avez raison.

Monsieur le Maire :

Monsieur HÉRAUD, je vous en prie, poursuivez.

Monsieur HÉRAUD :

OK. Quelques petites questions mais qui sont tout de même intéressantes parce que vous indiquez à plusieurs reprises que vous avez une gestion prudente, etc. Vous indiquez que vous limitez la hausse du chapitre 11, donc des dépenses de fonctionnement, en redimensionnant et en optimisant certains événements et manifestations. Est-ce que l'on peut connaître le montant gagné entre 2023 et 2024 grâce à ce redimensionnement des événements et manifestations ?

Monsieur le Maire :

Vous aviez formalisé une question là-dessus ou pas ? Dans les questions orales que vous avez envoyées ? Je ne me souviens plus.

Monsieur HÉRAUD :

Écoutez, oui, je crois que la question a été posée en commission la fois d'avant mais bon. Bon, ce que je comprends, c'est que j'aurai la réponse plus tard. Je continue. De la même manière, vous indiquez que la progression des dépenses courantes devrait être stabilisée en 2026 en s'appuyant sur des économies d'énergie et différents programmes. Donc, pareil, un peu comme tout à l'heure pour l'assainissement, est-ce que vous pourriez nous présenter votre plan d'économies d'énergie sur trois ans avec les investissements en face. Pour mémoire également, il y a plus d'un an et même deux ans, je vous demandais si vous alliez réaliser un bilan carbone de la collectivité comme cela était prévu dans le programme. Il y a un an, vous m'aviez dit que cela allait être réalisé ; enfin, voilà, c'était envisagé. Est-ce que vous prévoyez la réalisation de ce bilan carbone au budget 2024 ?

Monsieur le Maire :

Pour 2024, on ne le prévoit pas.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Eh bah, écoutez, c'est fort dommage. Bon, je regrette quand même fortement que vous ne soyez pas en mesure d'identifier dans votre budget et surtout dans votre plan pluriannuel la part relative aux investissements liés à la transition écologique ou à l'adaptation au réchauffement climatique. C'est fort dommage. Je continue.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez une question là-dessus, du coup, ou pas ?

Monsieur HÉRAUD :

Bah heu non, c'est juste une remarque. Voilà. C'est une remarque.

Monsieur le Maire :

Je propose quand même...

Monsieur HÉRAUD :

Je me lamente.

Monsieur le Maire :

(...) Que vous regardiez les projets qui sont soumis notamment au budget 2024. Quand on propose de désartificialiser des espaces publics qui sont minéraux, qui sont minéralisés, pardon, cela participe à la lutte contre le réchauffement climatique, contre les îlots de chaleur. Quand on végétalise massivement les espaces publics, cela fait partie de cette ambition-là. Quand dans nos espaces publics, on refait, on gère les eaux pluviales, cela fait partie aussi des enjeux de gestion des eaux de ruissellement. Donc, en fait, dans tous nos projets, il y a un aspect transition écologique qui innerve l'ensemble des projets et qui se traduit dans l'ensemble des projets.

Monsieur HÉRAUD :

Et c'est précisément ce à quoi sert un bilan carbone : c'est de permettre d'évaluer le gain énergétique associé aux dépenses qui sont mobilisées pour les atteindre. Un point quand même sur les subventions puisque dans votre bilan de mi-mandat, vous annoncez en première page, si je peux dire, que vous avez obtenu des subventions importantes pour la médiathèque, la crèche des Choupiçons et la maternelle Allende, entre 40 et 60 %. Moi, je constate que sur le parc Charles-de-Gaulle et la place Michelet, vous n'êtes maintenant plus qu'à 30 et à 20 %. Et puis sur plein d'investissements, vous êtes à zéro. Bon, il y a un petit côté manipulateur quand même, je pense, dans votre façon de présenter les choses. Mais, je voudrais savoir : les recettes d'investissement que vous avez indiqué en 2024 et 2025 sont-elles certaines et avez-vous bien retiré ce que le Conseil départemental aurait pu vous apporter ?

Monsieur le Maire :

Je pense qu'il est évident – et cela a été évoqué – que le contexte économique ayant changé, on l'a intégré dans nos projections financières, c'est une évidence.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord.

Monsieur le Maire :

Et on continue d'œuvrer pour augmenter à chaque fois le taux de subvention autant que faire se peut. Sur les grands projets que vous évoquez, la recherche de financement n'est pas terminée. On continue notamment à monter les dossiers avec l'agence de l'eau – je pense à la place Michelet et au parc Charles-de-Gaulle – pour qu'ils financent à hauteur de mètres carrés désartificialisés et qui infiltrent les eaux pluviales. Il s'agit d'un exemple concret où on attend encore l'estimation de l'enveloppe de subvention. On est donc optimiste mais réaliste, c'est-à-dire que l'on va monter tous les dossiers possibles et imaginables pour bénéficier de cet argent-là. C'est aussi à ça que servent les études pré-opérationnelles des opérations.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Oui, sur le fait que les recettes soient certaines ou non pour 2024 comme pour 2025. Rien n'est jamais certain mais encore moins lorsque l'on parle des années 2025, 2026, 2027. Je pense que lorsque l'on vous donne les projections sur les trois ou quatre prochaines années, c'est à titre informatif pour voir un peu la volonté politique. Après, bien sûr que 2025 et encore moins les années suivantes, il n'y a rien de certain là-dedans. Que ce soit même d'un point de vue des dépenses ou des recettes, rien n'est certain sur 2025. On vous le donne à titre informatif. Je pense que c'est une belle avancée que vous avez saluée, je vous en remercie, mais je pense que pour parler de certitude, parlons déjà de l'année 2024. On a débattu ensemble avec les différents groupes d'oppositions tout à l'heure sur la rationalité de la somme que nous avons fixée pour les RH. Qu'il y ait des désaccords

sur cette année, ça, je pense que l'on peut en débattre et c'est logique. Sur la certitude de ce que l'on vous a donné pour les années 2025, 2026, 2027 : non, bien sûr, il n'y a rien de certain là-dedans.

Monsieur HÉRAUD :

Très bien. Donc il y a une petite chute du montant de subvention en 2024. Pour préciser un peu les questions, cela a été plus ou moins posé mais combien vous avez de membres dans votre cabinet aujourd'hui ?

Monsieur le Maire :

C'est quoi le rapport avec le sujet ?

Monsieur BERTRAND :

Tout à l'heure, j'ai posé la question sur les effectifs de la police municipale qui étaient raccrochés avec le cabinet. Donc Monsieur HÉRAUD pose l'autre question.

Monsieur le Maire :

Trois agents. On a trois agents.

Monsieur HÉRAUD :

Très bien. Merci. Sur les cessions que vous faites de biens possédés par la Ville, en fait, moi je vous rejoins sur le fait que vous pourriez dire que finalement investir ou conserver du patrimoine dans la pierre c'est dangereux et que cela coûte cher, etc. Mais la question, en fait, c'est que vous pourriez effectivement les vendre mais dans ce cas-là, il ne faudrait pas que vous les dépensiez, en fait. C'est ça, en fait, le fond, de mon point de vue, du problème, c'est que vous les vendez pour les dépenser pendant ce mandat et donc ils quittent donc le patrimoine de la Ville et au regard des montants de cessions vertigineux que vous prévoyez de vendre – on est, je crois, autour de 10 millions – en face on peut considérer qu'aujourd'hui, vous équilibrez votre plan pluriannuel d'investissement en vendant les 10 millions de patrimoines qui vous avaient été légués. Alors ma question suivante, liée à ce point, c'est combien restera-t-il de patrimoines non utilisés à la fin de votre mandat ? Je vous ai posé la question par écrit en fait en vous demandant, parce que cela nous a été indiqué en commission, la transmission d'un rapport qui établissait votre projection de cessions et d'acquisitions et il m'a été répondu que ce document était un document interne et que vous refusiez de nous le transmettre. Alors peut-être que... Bon, j'entends et j'en suis très déçu. Maintenant, il y a deux ans, vous avez fait un rapport sur le patrimoine où était listé tout un ensemble de bâtiments vétustes et inutilisés. Je suppose donc que c'est ceux-ci que vous prévoyez de céder ou que vous avez déjà cédés. Est-ce que vous pourriez tout simplement nous indiquer les bâtiments que vous avez vendus ou prévu de vendre par rapport à ce que l'étude de patrimoine indiquait ? C'est une question et j'espère que vous allez pouvoir me répondre maintenant.

Monsieur le Maire :

À ma connaissance, il y a des éléments qui vous ont été apportés de réponse. On a par exemple je citais tout à l'heure le local de la communication. On a un pavillon boulevard Jean-Jaurès. On a un local qui était muré au niveau du plateau place Michelet. Vous voyez l'Escale ? Vous voyez de quoi je parle ou pas ? Voilà. On a fait la liste. Normalement, elle vous a été communiquée par mail. On pourra la transmettre à tout le monde.

Monsieur HÉRAUD :

Ok. Très bien. Je n'ai pas vu ce mail. Je vous remercie. Voilà, ça, c'est pour mes questions. Maintenant, je voudrais quand même, parce que je pense que l'on arrive quand même à un moment avancé du mandat et je pense qu'il est possible aujourd'hui de tirer un peu un bilan, Monsieur le Maire, de vos quatre ans au pouvoir sur la base des projections financières que vous nous avez présenté ce jour. Et ce bilan, il est malheureusement sans appel : vous êtes en train de ruiner la Ville, Monsieur le Maire.

Lorsque Monsieur JOLY vous laisse les clés de la Ville en 2020, il y a 13 millions d'euros à fin 2019 dans les caisses, 13 millions de résultat auxquels il faut soustraire 7,5 millions de travaux engagés, soit plus de 5 millions de trésorerie nette. À cela s'ajoutent les nombreux terrains et propriétés que votre prédécesseur a patiemment acquis par préemption pour financer ses projets. Et pendant votre mandat, vous en avez déjà vendu 3,3 millions et vous prévoyez d'en vendre 7,4 pour seulement 600 000 € d'acquisition, soit 10 millions d'euros de cessions nettes que vous indiquez dans votre plan pluriannuel d'investissement qui seront donc dépensés. Si on fait le total : 5 millions de trésorerie plus 10 millions de cessions nettes, cela fait donc 15 millions d'euros de capital que vous aurez consommé pendant ce mandat. C'est totalement inédit car, vous le savez, avec 15 millions de *cash*, on peut financer la construction pour environ 30 millions de grands équipements avec des subventions publiques, si on a 50 % de taux de subvention. Alors 30 millions, c'est quoi ? C'est beaucoup de choses. C'est un groupe scolaire, une salle de spectacle et un gymnase tout neufs. C'est-à-dire tous les équipements que vous avez promis pendant votre campagne et que vous ne réaliserez pas. Alors, bien sûr, vous allez sans doute m'indiquer que vous avez investi dans d'autres équipements. Seulement les faits sont têtus. Après la crèche des Choupiissons, vous réaliserez sans doute l'achat d'un rez-de-chaussée d'immeuble pour la maison de santé, la rénovation de la place Michelet et du parc Charles-de-Gaulle. Mais pour mémoire, lors du précédent mandat, Monsieur JOLY avait réussi à construire le gymnase Jean-Bouin 2, le centre technique et a engagé des travaux pour le groupe scolaire Kergomard. Et au final, parce que tout cela ce sont des lignes, si vos projections se réalisent, vous aurez investi 60 millions d'euros dans le mandat, soit autant que Monsieur JOLY lors du mandat précédent. Et donc vous voulez vous faire passer pour un maire bâtisseur mais en réalité vous n'arrivez qu'à parer au plus pressé en rénovant en urgence telle ou telle école ou crèche ou en réalisant des travaux de voirie, toujours en centre-ville et bien visibles. Et je me souviens que vous vous étiez moqué de Monsieur JOLY qui avait refait le parvis de son hôtel de ville mais vous faites la même chose avec le parc Charles-de-Gaulle et la place Michelet mais pour 10 fois plus cher.

Mais revenons aux finances. Si vous aviez été un bon gestionnaire, vous réussiriez à réaliser votre modeste bilan d'investissement sans dilapider tout le capital qui vous a été laissé. Et les conséquences de cette gestion déplorable sont très claires : en dépensant tout ce capital, vous privez la prochaine équipe municipale des fonds propres nécessaires pour réaliser les grands équipements structurants que vous aviez promis et que vous ne savez pas réaliser. Mais votre maxime pourrait être : plus c'est gros, plus ça passe. Alors vous vous présentez comme un bon gestionnaire en claironnant que la Ville n'est pas endettée et que vous n'avez pas augmenté les impôts. Mais la Ville n'est plus endettée significativement depuis 10 ans. Cela n'est pas de votre fait et encore heureux que vous n'ayez pas emprunté d'argent au regard de votre maigre bilan actuel. Concernant la non-augmentation des impôts, vous omettez de dire que les bases de calcul ont bien été rehaussées et qu'au total, les impôts et dotations de l'État ont bien augmenté pour compenser l'inflation. Vous passez aussi sous silence que la Ville a touché un chèque d'un million d'euros de l'État pour compenser la hausse des prix de l'énergie en 2023. Donc, la vérité, c'est que pour équilibrer votre budget et financer vos modestes investissements, vous êtes obligé de vendre les bijoux de famille pour 15 millions d'euros. Vous pouvez donc remercier Monsieur JOLY de vous avoir laissé ce pactole sans lequel vous ne vous en seriez pas sorti.

Mais alors finalement, la question qui se pose est la suivante : où est passé l'argent ? Eh bien la réponse est simple : dans la non-maîtrise ou dans votre incapacité à maîtriser vos coûts de fonctionnement. Et comment expliquer ce fiasco ? Eh bien au départ sans doute par manque d'expérience. J'y vois trois raisons principales. Tout d'abord, ce qui est visible de tous, votre goût immodéré pour la communication et les fêtes et les cérémonies, que vous savez bien organiser cela étant. Il y a actuellement plus d'agents de la Ville à votre service au sein du service communication et de votre cabinet qu'il n'y a de policiers municipaux. Ensuite, votre impatience à vouloir sortir des projets rapidement et à tout prix. C'est comme cela que vous vous retrouvez à faire des travaux de réfection place Michelet en 2021 puis à refaire toute la place trois ans plus tard. Enfin, votre absence de vision et votre besoin d'être rassuré qui vous ont conduit à lancer pour près de 2 millions d'euros d'études dans tous les sens, dont une grande partie n'a servi à rien comme Houilles à voix haute et sans oublier les études pour les projets qui ont été abandonnés comme la construction du groupe

scolaire ou la cité administrative. Toutes ces dépenses inutiles ont un coût et mobilisent des agents qui auraient mieux à faire.

Mais, le plus grave est à suivre. Découvrant que ces projets n'avancent pas aussi vite que vous le souhaiteriez, vous commencez à mettre la pression sur tous ceux qui vous entourent : vos collègues élus de la majorité grâce auxquels vous êtes ici ce soir puis vos directeurs de service, vos chefs de service et même certains agents directement. Et l'hémorragie commence car vous n'hésitez pas à deux fois avant de pousser dehors ceux qui ont le malheur de vous confronter à la réalité. Il y a 50 cadres de catégorie A dans notre Ville. En trois ans : 51 démissions, 56 embauches. Et pour les autres catégories de personnel, ce n'est guère mieux. Après avoir ruiné financièrement la Ville, vous êtes donc en train de détruire tout le capital humain de notre collectivité. Et vous entrez alors dans un cercle vicieux car tout le monde peut comprendre qu'avec un tel *turnover* il est impossible de faire fonctionner une Ville : les tensions augmentent, l'engagement au travail baisse, les coûts de gestion augmentent, les projets prennent du retard, etc. Et pour compenser ces départs, vous embauchez des contractuels que vous payez plus cher et vous faites appel à des prestataires privés qui vous facturent très cher leur service. Ainsi, en juin dernier, vous avez dépensé 31 000 € HT pour remplacer le responsable de l'état civil pendant un mois et demi. Les précédents chefs de service avaient démissionné ou étaient en burn-out, peut-être les deux ; je ne sais plus. Car votre management a bien des effets délétères : vos agents souffrent et ils sont nombreux à venir avec la boule au ventre. Enfin, troisième et dernière étape de la déchéance dans laquelle vous entraînez votre collectivité : là où les vents contraires vous inviteraient à la prudence avec le réchauffement climatique, les inondations qui se multiplient, le conseil départemental qui suspend ses subventions, une gestion prudente aurait consisté à suspendre ces projets tels que la réfection du parc Charles-de-Gaulle ou de la place Michelet qui sont certes intéressants ou peut-être à les revisiter à la baisse pour des projets plus structurants tels qu'un gymnase. Mais non, vous êtes un adepte de la fuite en avant. Et pour continuer à nous faire croire que vous pourrez tout faire, vous faites feu de tout bois pour masquer la réalité. On peut ainsi lire dans votre bilan de mi-mandat que la construction de la maison de santé est lancée alors que le permis de construire n'est pas déposé. Pour dissimuler la réalité, vous mettez la pression sur les agents pour qu'ils renoncent à leur droit de grève. Vous annoncez fièrement l'extension de la vidéosurveillance mais omettez de dire qu'il n'y a pas d'agent derrière les caméras. Et nous y voilà : après avoir ruiné la Ville financièrement et humainement, vous ruinez moralement la fonction d' élu qui se doit de dire la vérité et d'être transparent vis-à-vis de ses concitoyens.

Alors pour conclure, je crains malheureusement que vous ne soyez pas en mesure d'entendre ce que je vous dis là ce soir. C'est donc à mes collègues de la majorité que je m'adresse désormais. Je connais et salue votre engagement individuel sur tel ou tel dossier en matière d'environnement, d'urbanisme, pour entretenir la mémoire de Victor SCHÉLCHER, échanger avec les habitants, des responsables associatifs, pour représenter la Ville dans les syndicats intercommunaux ou suivre des études et bien d'autres projets encore. Je sais à quel point être élu en charge d'un dossier prend du temps et que vous vous y investissez mais le rôle d'un élu municipal, a fortiori d'un élu de la majorité, est également de contrôler la gestion des finances et des ressources humaines et de défendre les valeurs qui font le ciment de notre société. Vous serez comptables du bilan de ce mandat. Je vous invite donc à vous saisir pleinement de vos prérogatives pour agir pour le bien de notre Ville. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur HÉRAUD. On voit que vous aviez beaucoup de choses à dire. On se demande pourquoi il y a quatre ans vous étiez sur notre liste...

Monsieur GOUT :

On comprend pourquoi il n'y est plus.

Monsieur le Maire :

(...) Et pourquoi vous avez été Adjoint de cette équipe. Pourquoi vous aviez voulu une alternance politique à la tête de cette Mairie. Peut-être que vous aussi, vous vous êtes renié en quelque sorte. Je pense qu'il y a énormément d'incohérences dans vos propos, énormément de choses qui sont fausses, qui sont exagérées. Je vous laisse bien sûr à votre expression et à vos appréciations qui sont, à mon avis, totalement déconnectées de la réalité.

La vérité, c'est quoi ? C'est que depuis que nous sommes élus, en effet, nous votons des budgets qui permettent d'adresser les enjeux de la collectivité et malgré les crises, nous n'augmentons pas les impôts locaux. C'est la preuve évidente de notre capacité à gérer les finances de cette collectivité. Deuxièmement, depuis que nous sommes élus, nous avons mené des projets... Depuis que nous sommes élus, nous avons mené des projets d'investissement qui n'avaient pas été faits depuis de très nombreuses années et nous les avons assumés. Nous les avons réalisés. Vous avez cité la crèche des Choupiissons qui était un budget de près de 3,5 millions d'euros que nous avons su mener en toute urgence pour ne pas perdre 50 berceaux au bénéfice de la collectivité et vous avez oublié dans la liste des projets la rénovation intégrale de l'école Allende pour un montant total de 2,5 millions d'euros qui, une fois encore, était un patrimoine tellement dégradé qu'il pouvait mettre en danger et les enfants et les agents dans l'accueil qu'il assurait, à tel point que les pompiers menaçaient de le fermer. Rien que par ces deux exemples très importants, nous avons su montrer notre capacité à investir, nous avons su montrer notre capacité à assumer un héritage dans lequel le patrimoine communal était dégradé et même si ce n'était pas au programme, nous l'avons réalisé et avec des taux de subvention extraordinairement supérieurs à la précédente mandature. Donc aussi la capacité que nous avons à aller chercher des financements pour aider la collectivité a été démontrée et plus que démontrée.

Donc, moi je dirais en conclusion que notre capacité à faire, elle est là, elle est démontrée, que les équipements et les investissements que l'on propose aux Ovillois pour les prochaines années sont faits, en effet, dans le cadre d'une très bonne gestion financière et budgétaire de la collectivité. Encore une fois, les faits sont là. Nous n'avons pas besoin d'augmenter le taux d'imposition, nous avons un recours à l'emprunt mesuré avec une capacité d'endettement extrêmement importante et nous sommes capables, en effet, d'adresser une diversité de projets qui bénéficient à tous les Ovillois. Donc quand on parle d'espaces publics, on fait bénéficier en effet à tous les Ovillois qui les utilisent au quotidien. Donc à la fois, on adresse le secteur scolaire, à la fois on adresse le secteur sportif – je pense à la rénovation du stade Ostermeyer qui a été citée tout à l'heure par Monsieur SEKKAI – et à la fois on adresse l'ensemble des Ovillois quels qu'ils soient et qui ne bénéficient pas des mêmes services que les familles avec les espaces publics.

Donc vous pouvez, bien sûr, brosser et créer votre récit. Il n'en reste pas moins que, déjà, le mandat n'est pas terminé donc c'est toujours bien d'être jugé à la fin du mandat pour lequel on a été élu ; je pense qu'il ne faut pas être trop hâtif. Et deux, sur la première partie de ce mandat avec toutes les crises que l'on a connues, vu les problèmes que l'on a résolus, je pense que les Ovillois sauront juger aussi cette capacité à le faire et à le faire en respectant l'équilibre financier des finances de la commune.

Je vous propose de prendre acte du débat d'orientation budgétaire, si vous en êtes d'accord. Non, vous n'en êtes pas d'accord. Une dernière prise de parole et après on prendra acte. Cette fois, c'est moi qui le déciderai.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Non, Madame BELALA d'abord.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Merci en tout cas, chers collègues. C'est juste pour dire que puisque, moi, vous n'avez pas répondu à mes relances, eh bien je me ferai un petit plaisir de vous faire un mail avec les points où je n'ai pas eu de réponse. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

C'est purement technique et ça s'adresse à Monsieur BATTISTINI. À la page 26 du rapport, il est mentionné en principaux investissements des licences Office 365. C'est une coquille ou c'est lié à la nouvelle M57 ?

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas une coquille. Ce sont les licences que l'on achète chaque année.

Monsieur CADIOU :

D'accord. Donc ce sont des licences qui passent en investissement ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur CADIOU :

C'est surprenant mais j'entends. Vous pouvez me le confirmer ?

Monsieur le Maire :

On vous confirme l'information. De toute façon, l'administration est là. Elle a pris le point pour vous apporter l'information.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Juste par rapport aux propos de Monsieur HÉRAUD. Effectivement, Monsieur le Maire, je crois que vous êtes un peu dans le déni et que, oui, à la fin de votre mandat, on jugera effectivement de ce qui a été fait. Je voudrais juste parler de la crédibilité des élus. Plusieurs fois ce soir dans vos discours, vous avez dit les impôts n'ont pas augmenté. Il faut être précis : vous n'avez pas augmenté les taux communaux mais les impôts ont augmenté. Cela fait quand même 2 millions d'euros en plus dans les recettes, donc c'est quand même une somme importante. Donc arrêtons de dire collectivement que les impôts n'ont pas augmenté ; c'est faux, on l'a tous constaté sur nos feuilles d'impôts. Pas les taux communaux, c'est vrai, et il faut absolument garder ce langage-là parce que, honnêtement, quand je lis dans votre bilan de mi-mandat que les impôts n'ont pas augmenté, ça fait rire. Les citoyens, ça les fait rire. Ils en ont plein – pardon – l'os de ce genre de discours politique. Quand on dit on n'augmente pas les impôts, ce n'est pas vrai. Juste ça. Et cela s'applique à nous ; je ne fais pas de polémique inutile. C'est juste qu'il faut être précis et dire effectivement que vous n'avez pas augmenté les taux communaux mais arrêtons de dire que les impôts n'ont pas augmenté. C'est juste notre crédibilité.

Et enfin sur les investissements que vous dites urgents parce qu'on allait fermer. OK. À la fin de votre mandat, il y aura sûrement des bâtiments où vous n'aurez pas eu le temps de faire les travaux et où il y aura des menaces de fermeture. Bah oui, c'est le propre de toute équipe. À la fin du mandat, on n'a pas eu le temps de tout faire. Vous n'aurez pas le temps de tout faire. Voilà. C'est la vie municipale. Malheureusement, c'est comme ça. Et à un moment donné, il faut avoir un discours de vérité, être humble et dire oui on n'aura pas le temps de tout faire. Ce n'est pas dramatique.

Monsieur le Maire :

Je pense que c'est exactement ce qui a été dit sur les différentes discussions qui ont été faites...

Monsieur GOUT :

Pas vraiment, non.

Monsieur le Maire :

(...) Sur le groupe scolaire, sur l'équipement sportif. Encore une fois, ça a été dit : la gestion est prudente, le calibrage des équipements est prudent. Quand on construit un nouvel équipement, il faut que l'on fasse attention à son fonctionnement futur.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Monsieur BERTRAND et Monsieur GOUT, que j'entends également, je vais relire mot pour mot, textuellement, ce que je vous ai lu : « *Oui, notre recette fiscale sera en augmentation mais je tiens à préciser tout de suite que cette augmentation n'est pas liée à un effet taux puisque nous ne les augmenterons pas. Cette recette fiscale supplémentaire est uniquement liée à l'augmentation forfaitaire indexée sur l'inflation des valeurs locatives décidées par l'État.* ». J'utilise le même langage que vous Monsieur Romain BERTRAND, donc on est exactement d'accord. Vraiment. Les impôts ont augmenté mais pas sur le taux communal.

Monsieur GOUT :

Il eut fallu le mettre dans le bilan de mandat.

Monsieur le Maire :

Je pense que c'est très précis dans le bilan de mi-mandat, Monsieur GOUT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Non, en fait, ce n'est pas ce que vous avez lu. Ce que vous avez lu était très bien. C'est qu'après, on a eu des écarts de langage dans nos discours qui font que voilà. Vous réécoutez le live ou vous relirez le PV. Effectivement il faut faire attention d'être précis à chaque fois parce que c'est la crédibilité de notre parole à nous aussi, à tous les élus qui à chaque fois... Bon voilà. Les gens, quand on les croise dans la rue, il n'y a pas d'augmentation d'impôts bah si, il y en a eu. C'est tout. Mais effectivement ce que vous avez lu était très bien.

Monsieur le Maire :

J'invite les Ovillois à relire le bilan que vous citez dans lequel aussi c'est très précis aussi sur la spécification du taux. Je vous invite à relire le document. Il est en train de me dire qu'il y a marqué taux. Mais ce n'est pas grave, si on peut inciter les Ovillois à le lire mais je m'interdirai plus longtemps de faire de la publicité sur ce bilan que nous avons payé nous-mêmes.

Je vous propose de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire qui a permis à chacun de s'exprimer et de passer au point suivant. Point n° 12 : Mission d'analyse ayant pour objet les éventuelles régularisations de reversement de TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Moi, je crois que le ROB se vote.

Monsieur le Maire :

Pour moi, on prend acte du débat.

Monsieur CADIOU :

Non, il se vote depuis trois ans, je crois. Ou quatre ans. Cinq.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de voter le débat mais ce n'est pas une position par rapport au débat.

Monsieur LECLERC :

Exact. On doit voter qu'il a eu lieu. C'est idiot mais c'est la nouvelle loi depuis trois ans.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous êtes contre le fait que le débat a eu lieu ? Est-ce que vous vous abstenez sur le fait que le débat a eu lieu ? Donc à l'unanimité, nous confirmons que le débat a eu lieu.

Monsieur LECLERC :

Vous avez vu, vous avez gagné une unanimité, Monsieur le Maire, sur un débat qui a pourtant duré longtemps.

Monsieur le Maire :

On en a beaucoup plus que ce que nos débats peuvent laisser paraître.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/011 – FINANCES – Présentation du Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) notamment son article 107,

Vu la loi de finances pour 2024,

Vu le rapport présenté ce jour comportant les orientations budgétaires 2024 portant sur le Budget principal de la Ville,

Considérant le débat sur les orientations budgétaires 2024 du Budget principal de la Ville, qui s’est déroulé en séance ce jour,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU DÉBAT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1^{er} : **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 du Budget principale de la Ville,

Article 2 : **APPOUVE** le Rapport d’Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Primitif 2024.

DCM 24/012 – FINANCES – Mission d’analyse ayant pour objet les éventuelles régularisations de reversement de TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Le cabinet Groupe OXIA FINANCE, dont le siège est situé au 1 Esplanade Compans Caffarelli à Toulouse, propose aux communes une convention afin d’étudier les éventuelles régularisations de reversement du Fonds de Compensation de la TVA.

En effet, chaque année la commune récupère du reversement de TVA, sur certaines écritures via le FCTVA.

Le cabinet d’experts propose de procéder à une analyse des comptes de la commune afin de récupérer d’éventuelles régularisations de TVA au titre du FCTVA.

Cette analyse porte sur les éléments financiers et comptables de la collectivité et la rémunération du cabinet est basée uniquement sur les recettes supplémentaires générées par l’étude. Les honoraires de cette mission sont de 15 % HT des recettes générées, plafonnés à 40 000 € HT. Si aucune recette supplémentaire n’est dégagée, le cabinet ne sera pas rémunéré.

L’étude porte sur les comptes administratifs des six dernières années (de 2018 à 2023).

Il est donc proposé à l’Assemblée délibérante de signer la convention relative à une mission d’analyse ayant pour objet les éventuelles régularisations de reversement de TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA avec la société GROUPE OXIA FINANCE.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Vous avez encore une fois recours au privé. Donc si j’ai bien compris, s’il ne dégage rien, il n’est pas payé mais s’il dégage très peu, il sera payé combien ?

Monsieur BATTISTINI :

15 % hors taxes.

Madame DUPLA :

Sur les 40 000 € ?

Monsieur BATTISTINI :

Non, en fait, 40 000 €, c’est le plafond. Imaginons qu’il trouve 3 à 4 millions d’euros, on ne lui versera pas plus de 40 000 €. Si c’est sur un montant « faible » – tout est relatif –, ce sera 15 % hors taxes.

Madame DUPLA :

Et ça, vous ne pouvez pas le faire en interne ?

Monsieur BATTISTINI :

Non.

Madame DUPLA :

Et je voulais savoir aussi combien vous escomptez.

Monsieur BATTISTINI :

On ne sait pas forcément. On n'a pas forcément d'idées car c'est tout de même sur une période de cinq ans de 2018 à 2023. S'il y a une bonne surprise, ça veut dire que l'on aurait raté beaucoup de choses pendant cinq ans, donc c'est une espèce d'équilibre. On préfère à la limite nous être trompés et que cela rapporte beaucoup ; pour la Ville, ce serait mieux. Quand je dis on, ce n'est pas forcément que notre mandature car on repart depuis 2018. Si ça se trouve, il y a des erreurs qui ont été faites sur la période 2018–2020 et non de 2020 à 2023. Quand je dis on, c'est collectivement avec ID Commune. J'espère peut-être que l'on s'est trompé ou que l'on a fait des erreurs puisque cela voudrait dire que cela nous rapporterait de l'argent mais on ne peut pas avoir de pronostics ou de projections là-dessus.

Madame DUPLA :

Et comment avez-vous fait le choix du groupe OXIA ?

Monsieur BATTISTINI :

Ça, je ne sais pas. Ce sont les services. Je n'ai pas une réponse sur le choix du groupe OXIA. Je n'ai pas de réponse précise sur cette question.

Madame DUPLA :

D'accord.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Oui vous faites bien de préciser que c'est sur une période à cheval puisque sur tout ce qui serait à cheval, on ne saurait pas la faute à qui mais j'ai envie de dire que l'on s'en moque un petit peu. On va voter cette délibération mais je voudrais dire – et sans facéties – que le signal que cela envoie est troublant, en fait. Parce que l'on parlait tout à l'heure de qualité de gestion, etc. et envoyer ce signal de prendre un bureau d'études pour quelque chose que l'on considère souvent comme étant une des premières missions d'un directeur des finances ou d'un adjoint aux finances qui est d'inscrire le FCTVA dès que l'on fait un investissement – il suffit de dire ça pour que votre bureau d'études en trouve peut-être – mais le signal que cela envoie est franchement troublant en termes de qualité de gestion de ce dire on prend un bureau d'études extérieur pour vérifier que l'on n'a pas oublié de récupérer de la TVA.

Monsieur le Maire :

Cela peut être du côté de l'État, le problème de gestion. Le problème de gestion peut être du côté de l'État aussi. En tout cas, on objective la vérification.

Propos hors micro de Monsieur LECLERC

Monsieur le Maire :

Le FCTVA a pu être mal calibré ou mal ajusté par les services de l'État qui sont chargés de le retourner à la Ville.

Monsieur LECLERC :

Oui mais cela se suit. Excusez-moi mais quand on fait la demande de retour de FCTVA, ça se suit la recette non créditée, sinon on n'équilibre pas les comptes.

Monsieur le Maire :

Je préfère que l'on vérifie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Est-ce c'est le groupe OXIA finance qui vous a démarché ?

Monsieur le Maire :

Tout à fait.

Madame DUPLA :

Ah d'accord. Ça change tout.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres observations. Qui s'abstient ? Abstention du groupe ACES.

Madame BELALA :

Abstention pour les raisons qu'a évoqué Monsieur LECLERC. C'est encore une fois un recours au privé.

Monsieur le Maire :

Donc abstention du groupe ACES. Qui est contre ? Adoption à la majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/012 – FINANCES – Mission d'analyse ayant pour objet les éventuelles régularisations de reversement de TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29,

Vu la proposition du Cabinet GROUPE OXIA FINANCE, relative à une mission d'analyse ayant pour objet les éventuelles régularisations de reversement du TVA par le biais du FCTVA,

Considérant la volonté permanente de la ville à maîtriser ses coûts et d'optimiser ses recettes, notamment en matière de reversement de la TVA par le biais du FCTVA,

Considérant que le Cabinet GROUPE OXIA FINANCE ne se rémunérera que si la ville perçoit des reversements générés par cette mission,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (35 voix pour dont 28 du groupe Houilles La Ville Que J'aime, 7 du groupe ID COMMUNE et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire). M. HERAUD s'étant absenté au moment du vote.

Article 1^{er} : **SIGNE** avec le Cabinet GROUPE OXIA FINANCE, 1 Esplanade Compans Caffarelli – 31000 TOULOUSE, la convention de mission de conseil pour la régularisation de la TVA par le biais du FCTVA.

Article 2 : **FIXE** les honoraires de cette mission à 15 % HT des recettes générées directement par l'étude.

Article 3 : **PLAFONNE** à 40 000 € HT la rémunération du Cabinet GROUPE OXIA FINANCE, quel que soit les recettes générées par cette mission.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DCM 24/013 – URBANISME – Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Cette délibération fait suite à la loi APER qui a été votée l'année dernière en mars 2023 (Accélération de la production des énergies renouvelables en France). Elle vise à augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables sur les territoires parce que le rythme de production n'est pas suffisant par rapport aux engagements pris et quand on se compare aux autres pays européens. Cette délibération dit finalement que chaque territoire doit identifier des zones où il estime pouvoir faire de la production d'énergies renouvelables, où il (le territoire) considère qu'il peut produire de l'énergie renouvelable, pas directement mais via des opérateurs de production d'énergie. Cette loi, elle est là parce qu'il faut que l'on diminue évidemment la production de gaz à effet de serre puisque

les énergies renouvelables permettent de diminuer nos gaz à effet de serre et cette loi dit aussi que l'on doit maximiser la production locale d'énergies renouvelables. En Île-de-France, 90 % de l'énergie consommée n'est pas produite en Île-de-France.

Là, l'objectif de cette loi est de définir des zones de production de quatre types, en tout cas pour ce qui est de l'Île-de-France. On n'a pas l'hydroélectrique évidemment en Île-de-France, donc on va avoir la méthanisation, le solaire, la géothermie. On va donc avoir toutes ces zones. J'ai oublié la quatrième en plus. L'éolien, évidemment. Nous avons donc travaillé sur ces quatre zones au niveau de l'Agglomération. L'Agglomération consolide les données des communes, ensuite elle envoie toutes les données au référent préfectoral qui va ensuite regarder les propositions des différents territoires du département et ensuite les propositions vont remonter au comité de la Région qui va ensuite valider les propositions.

Donc, à Houilles, nous avons retenu le photovoltaïque. Évidemment, nous n'avons pas retenu la méthanisation, nous n'avons pas retenu la géothermie, ni l'éolien. Donc nous avons retenu le photovoltaïque en identifiant des zones où il y a des bâtiments avec des toitures assez importantes et des parkings sur lesquels peuvent se positionner des ombrières. On a donc remonté cette cartographie à l'Agglomération. Une première version temporaire avait été présentée lors de la délibération en Conseil communautaire du 7 décembre. Cette délibération vise à amender et à ajouter quelques zones dans cette cartographie initiale du mois de décembre. Une fois que l'on aura délibéré, l'Agglomération recevra notre proposition et l'enverra au référent préfectoral.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Sans surprise puisque l'on en avait parlé en commission, je vais faire moins long parce que finalement on en a parlé plus que prévu pendant le rapport d'orientation budgétaire. Voilà, c'est la loi. C'est bien de s'y pencher. C'est dommage de publier une carte dont vous nous avez expliqué en commission que cela s'adresse principalement aux opérateurs qui pourront aller démarcher des privés volontaires et que côté Ville, on ne soit pas exemplaire en ayant au moins avancé sur un ou deux projets. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur le propos du fait qu'il faut d'abord surveiller sa consommation avant de produire. Ce n'est pas incompatible : on peut faire attention à ne pas gaspiller tout en exploitant les endroits où il est facile d'installer des choses ; je ne dis pas qu'il y en a beaucoup. Néanmoins, cette remarque étant faite, nous voterons la délibération en s'étonnant quand même au niveau de la carte que vous ayez pris soin de la découper en écartant certaines zones d'équipements publics sur lesquelles peut-être il n'y aura pas possibilité de faire mais dans la mesure où c'est à nous, en termes d'effet d'affichage et d'image, cela aurait pu être pas mal par exemple de ne pas retirer de la carte des grands espaces comme le stade Baquet et le tennis à côté ; je ne dis pas qu'il y a des zones d'implantation possible ou pas mais c'est à nous. Cela nous montre donc un petit peu l'exemple de on y réfléchit pour voir si on peut y faire quelque chose. Et dans un autre registre, juste en franchissant la voie de chemin de fer de l'autre côté, sur tout l'espace Cousteau, par exemple.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Quid de la piscine ? Est-ce qu'elle est bien identifiée dans les zones d'accélération ? Après, il y a une rétribution attendue par la commune pour l'installation des panneaux sur les bâtiments municipaux. Est-ce qu'il y aura une bonne rémunération pour la commune ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

La piscine est bien dans la cartographie et plus généralement, suite aux échanges lors de la réunion – je ne sais plus si c'était il y a une semaine ou deux semaines –, j'ai posé la question à l'Agglomération pour savoir comment on fait pour rajouter de nouvelles constructions qui viendraient enrichir le potentiel d'installation de photovoltaïque puisque l'on sait qu'il y aura encore des constructions dans la ville, comment on va gérer cette situation-là. J'ai donc posé la question. Je vous communiquerai évidemment leur retour. Ensuite, il y a les installations de panneaux photovoltaïques sur des espaces privés ou publics. Là, ce sont des opérateurs qui vont traiter directement, par exemple, avec une copropriété. La Ville, évidemment, ne perçoit pas du tout, n'a aucune vocation de recevoir quoi que ce soit si c'est sur le domaine privé, évidemment. Si c'est sur le domaine public, c'est à nous, évidemment, de faire valoir une négociation comme quand on loue un foncier de la Ville.

Typiquement, si on loue un toit ou un parking de la Ville, évidemment qu'on en aura une rémunération et c'est tout l'enjeu de mes discussions que d'ailleurs je vais avoir avec le syndicat d'énergie des Yvelines prochainement pour travailler sur le sujet.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je voulais savoir pourquoi la géothermie a été écartée.

Monsieur HAUDRECHY :

En fait, la géothermie, il y a effectivement un grand potentiel de géothermie en Île-de-France et donc elle a été retenue dans quelques villes de l'Agglomération. Il y a Sartrouville, Saint-Germain et Marly-le-Roi qui ont du foncier qui permet d'installer une centrale de géothermie. À Houilles, en fait, comme tout le territoire est pratiquement bâti, on n'a pas la surface nécessaire pour l'installer. C'est à cause de ça uniquement mais on aurait le potentiel, en particulier sur la partie Belles-Vues, etc. On aurait un potentiel mais comme tout le territoire est construit – il faut quand même, je crois, 1,5 ha pour installer une centrale géothermique – évidemment on ne peut pas.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Et je voulais savoir est-ce que vous allez prévoir la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de ce qui va remplacer la crèche des Alizés, par exemple, ou peut-être un ajout sur le futur bâtiment de l'Office départemental HLM des Hauts-de-Seine qui va accueillir la maison de santé ? Est-ce que ce sont des choses qui ont été envisagées ? Merci.

Monsieur le Maire :

Non.

Monsieur HAUDRECHY :

Non. On s'était posé la question pour la médiathèque quand on avait fait la rénovation mais finalement cela ne convenait pas car il y a un bâtiment assez haut à côté, donc cela n'a pas pu être fait à cette époque-là. Mais, ensuite, on va déjà regarder notre patrimoine – je pense au CTM et aux écoles, aux gymnases – sur lequel on peut effectivement construire des projets.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Une abstention de Monsieur HÉRAUD. Qui est contre ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/013 – URBANISME – Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15,

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article L. 141-5-3,

Considérant que les communes doivent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes,

Considérant que ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables mais qu'il est cependant possible d'en prioriser certaines en fonction de la réalité du territoire et de son potentiel d'énergies renouvelables,

Considérant que la Ville de Houilles souhaite s'orienter vers le développement de l'énergie photovoltaïque et identifier dans ce cadre les zones d'accélération localisées sur la carte figurant en annexe,

Considérant qu'afin de respecter son obligation de concertation du public, la ville s'est appuyée sur la consultation publique lancée auprès des habitants par la CASGBS relayée sur le site internet de la Ville, au travers de laquelle les zones établies pour les différentes sources énergétiques que sont la géothermie, le solaire, la méthanisation et l'éolien ont soumises à la concertation en ligne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (36 voix pour dont 26 voix du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 abstention de M. HERAUD). Messieurs FONTANA et BATTISTINI s'étant absents au moment du vote.

Article 1^{er} : IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables mentionnées ci-après, et présentées sur la carte annexée à la présente délibération :

- pour l'éolien : aucune zone identifiée,
- pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment et au sol : les zones identifiées figurent sur la carte jointe en annexe de la présente délibération,
- pour la méthanisation : aucune zone identifiée,
- pour la géothermie : aucune zone identifiée.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM 24/014 – URBANISME – Signature de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire avec l'ONF pour le centre de vacances de la Ville de Houilles à Saint-Hilaire-de-Riez

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET :

Merci. Je vous rappelle un petit peu le contexte. La Ville de Houilles est bénéficiaire d'une convention d'occupation précaire d'un immeuble domanial de 25,6071 ha à usage de centre de vacances et de loisirs, situé sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85 270) et dépendant de la forêt domaniale des Pays de Monts.

Cette convention expirait le 31 décembre 2023. Elle prévoit que la Ville est tenue d'avoir libéré et remis en état les lieux, à ses frais, au terme de la convention. Les travaux nécessaires à cette remise en état consistent en la démolition de tous les ouvrages présents sur le site (constructions, infrastructures) mais aussi à la renaturation du site.

Pour le financement des travaux, la Ville a sollicité du Département de la Vendée une subvention au titre de son programme d'aide à la renaturation et à la préservation des espaces naturels.

Depuis la rédaction de cette délibération, nous avons eu une aide financière qui nous a été attribuée le 19 janvier 2024, à savoir 183 192 €.

Dans ce contexte, l'ONF et la Ville se sont entendus pour une prorogation de la convention d'occupation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver l'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 de ladite convention.

Juste pour précision puisqu'en commission, on m'a posé la question, on envisage toujours le début de chantier en mai 2024, Monsieur LECLERC.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Quel est le calendrier prévisionnel des travaux ? Le marché a été attribué l'an dernier pour la destruction du centre et le désamiantage. Pour les déchets amiantés, comment va s'effectuer le retraitement ?

Monsieur le Maire :

C'est l'entreprise qui apporte sa solution, donc elle gère selon...

Madame DUPLA :

Elle gère tout ?

Monsieur le Maire :

Bien sûr. Et en plus, l'ONF a des critères très stricts.

Madame DUPLA :

C'est enfoui ou est-ce que c'est traité ? Enfoui, non ?

Monsieur le Maire :

Ça, je pense que les déchets amiante, il faudra voir le détail de traitement. En tout cas, nous, on respectera la législation et l'entreprise devra respecter la législation. En tout cas, le site devra être totalement dépollué parce qu'il est renaturé pour le compte de l'ONF.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Effectivement, l'entreprise va prendre en charge le traitement des déchets mais je vous rappelle qu'en France, les déchets dangereux, c'est le propriétaire du déchet qui en est responsable jusqu'à son élimination ou son traitement définitif, donc peut-être que cela vaut le coup de regarder quand même. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Excusez-moi, j'étais à la COMAPA – feue la COMAPA – et je me souviens que ces éléments avaient été clairement énoncés. C'était effectivement à l'entreprise qui avait le marché d'évacuer derrière les déchets. Juste une question pour savoir où on en est de ce désamiantage sur ce dossier-là qui normalement doit être fini depuis décembre ou janvier, non ?

Monsieur le Maire :

Non, on a décalé les travaux parce qu'on attendait la réponse pour la subvention du conseil départemental de Vendée qui nous subventionnait.

Monsieur CADIOU :

Même les travaux de désamiantage !

Monsieur le Maire :

En fait, les travaux de désamiantage font partie des travaux globaux de destruction des bâtiments. Il y a de l'amiante partout. Ce sont de vieilles structures. Mais on voulait être sûr de ne pas perdre le bénéfice de la subvention du Département.

Monsieur CADIOU :

OK.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je voudrais vérifier que j'ai bien compris parce que cela change l'intervention que j'avais prévue. Vous avez parlé d'une subvention obtenue quand ça ? Le 19 janvier, c'est ça ?

Madame M. COLLET :

Oui, tout à fait, le 19 janvier.

Monsieur LECLERC :

D'accord, parce que c'était le sens de ma question en commission, en fait. On était en attente des subventions du Département.

Madame M. COLLET :

Oui, c'est pour cela que comme vous m'avez...

Monsieur LECLERC :

En fait, on les avait déjà.

Madame M. COLLET :

Oui.

Monsieur LECLERC :

D'accord. OK. Donc, d'après vous, un an va suffire et cette année, on termine les travaux.

Madame M. COLLET :

D'après moi... Moi, je ne suis pas une spécialiste mais quand mon directeur des services techniques indique le début et que ce sera fait dans l'année, je lui fais confiance.

Monsieur LECLERC :

OK. Le sens de l'échange que l'on avait eu en commission, c'est pourquoi n'avoir demandé qu'un an de prorogation alors que l'on attend un accord sur une subvention du Département et que cela veut dire que l'on ne démarre pas le chantier et que cela veut dire que l'on est en train d'annoncer en prenant cette délibération que cela va être fait cette année. Cela aurait été très peu probable si on était encore en attente de feu vert de subvention. D'où ma question sur le timing. A priori, vous pensez...

Madame M. COLLET :

Et d'où mes renseignements.

Monsieur LECLERC :

D'accord. Entendu.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/014 – URBANISME – Signature de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire avec l'ONF pour le centre de vacances de la Ville de Houilles à Saint-Hilaire-de-Riez.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2111-1 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention d'occupation précaire d'un immeuble domanial à usage de centre de vacances et de loisirs, situé sur la Commune de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85 270) et dépendant de la forêt domaniale des PAYS DE MONTS signée avec l'ONF le 29 février 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention précitée en date du 28 février 2017,

Vu le projet d'avenant annexé à la présente ayant pour objet de prolonger d'un an la convention signée avec l'ONF le 29 février 2016, soit jusqu'au 31 décembre 2024,

Considérant que l'article 4 de ladite convention stipule que l'autorisation d'occupation est accordée du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2023,

Considérant que conformément aux modalités fixées par l'article 11.2 du Cahier des Clauses Générales annexé à ladite convention, la Ville est tenue d'avoir libéré et remis en état les lieux, à ses frais, au plus tard le 31 décembre 2023,

Considérant les échanges entre l'ONF et la Ville relatifs à la remise en état et à la renaturation du site,

Considérant que la Ville a déposé auprès du Département de la Vendée une demande de subvention au titre de son « Programme d'aide à la renaturation et à la préservation des espaces naturels », laquelle demande est en cours d'instruction,

Considérant que dans ce contexte, la Ville et l'ONF ont convenu de proroger pour un an la convention du 29 février 2016 soit jusqu'au 31 décembre 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire d'un immeuble domanial à usage de centre de vacances et de loisirs, situé sur la Commune de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85 270) et dépendant de la forêt domaniale des PAYS DE MONTS, signée le 29 février 2016 entre la Ville et l'ONF.

Article 2 : **PRÉCISE** que l'avenant n° 2 proroge d'un an la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, pour le compte et au nom de la Ville, l'avenant n° 2 de ladite convention.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 24/015 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux sont soumis au droit de préemption

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Concernant l'offre commerciale, artisanale et de service de notre Ville, nous souhaitons instaurer des périmètres de sauvegarde au sein desquels la commune pourra exercer un droit de préemption commercial sur le fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Cela permettra de maintenir la présence des commerces de proximité, d'anticiper la mutation de certaines activités commerciales comme les activités automobiles ainsi que de préserver et de conforter la dynamique commerciale du centre-ville.

Un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité et un plan de périmètre de sauvegarde ont été réalisés.

Il a été adressé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise/Yvelines et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise/Yvelines a émis un avis favorable le 21 septembre 2023. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines a émis un avis favorable le 21 novembre 2023.

On a différents secteurs qui sont concernés. La liste est indiquée mais il y en a dans le centre-ville, au niveau de la gare, au niveau du secteur Jean-Jaurès, du secteur Henri-Barbusse et du secteur Stalingrad, donc un peu différents secteurs dans l'ensemble de la ville.

C'est pour ça qu'il est proposé à l'Assemblée délibérante de mettre en place, dans les secteurs susmentionnés, un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux seront soumises au droit de préemption commercial.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Si vous me permettez, une intervention en deux temps : d'abord une question avant une position de vote. Vous aviez un empêchement lors de la commission, donc on n'a pas pu échanger sur le sujet, Monsieur CHAMBERT. La question que je posais en commission, c'est quelle est votre stratégie, c'est-à-dire pourquoi voulez-vous vous doter de ce droit de préempter ? Quelle est votre stratégie ? Qu'est-ce que vous voulez faire avec ces commerces, en fait ?

Monsieur CHAMBERT :

En fait, la stratégie, elle est double. Dans un premier temps, elle est de pouvoir s'assurer qu'un niveau de dialogue arrive avant une vente ou avant que ce soit trop tard, quelque part, c'est-à-dire que ce n'est pas une fois que l'on sait qu'un fonds de commerce a été vendu à une autre personne que l'on peut essayer d'instaurer un discours, un dialogue avec ce nouveau repreneur. Donc l'idée est de pouvoir essayer de remonter d'un cran sur ces échanges et ces relations-là. C'est aussi de pouvoir essayer d'apporter du soutien quand on peut, quand on a connaissance d'un commerçant qui voudrait vendre son fonds de commerce ou changer d'activité, essayer de le mettre en relation avec des porteurs de projets qui nous auraient avancé. Ça, c'est la première étape, de vraiment mettre le dialogue au niveau le plus amont possible.

La deuxième étape, c'est que l'on sait que l'on a sur certaines parties de la ville des commerces sur lesquels on espère pouvoir aussi avoir d'autres types d'activités sur du commerce de proximité. Donc, on a plusieurs outils pour faire ça. Le PLU va y répondre en partie mais on avait aussi envie de se doter d'outils complémentaires sur la partie des fonds de commerce parce qu'aujourd'hui on s'est doté depuis quelques mois de l'outil sur les droits de préemption au moment de la vente du local commercial. On ne l'avait pas au moment des locations et donc de la partie plutôt fonds de commerce, en fait, baux commerciaux. Là aussi, c'est pour pouvoir se doter de cette partie-là. On n'a pas pour objectif de devenir... La Ville n'a pas pour objectif de devenir des commerçants et de racheter des baux commerciaux et de les exploiter elle-même. Par contre, l'idée c'est de pouvoir se dire que si à un moment on a estimé que l'on avait des emplacements stratégiques qui étaient occupés par une certaine activité et que demain on voit que l'on va pouvoir récupérer, racheter cette activité

commerciale par cet outil-là, par ce mécanisme-là et pouvoir favoriser l'installation d'un autre type de commerce qui serait peut-être plus adapté sur cette zone-là ou un commerce de proximité ou un commerce qui est attendu aussi par les Ovillois et qui ferait défaut aujourd'hui sur la ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci pour l'explication. Alors, sur le fait de maîtriser les types de commerces désirés en implantation, qui est un objectif qui pourrait être louable, moi je reste sur ma faim. Quelques exemples récents de maîtrise exercée par la commune : il y en a un dont on a parlé en Conseil, c'est le choix que vous avez fait pour le petit kiosque en face de la gare d'y installer des confiseries – par ailleurs, très, très bonnes – qui sont en concurrence directe avec des petits commerces juste à côté qui essayaient de garder leur clientèle et qui perdent du coup le flux sortant de la gare parce que vous avez fait ce choix-là. Et récemment j'imagine que la SNCF n'a pas pu ouvrir son petit Franprix dans le tunnel piéton sans votre accord puisque c'est propriété de la Ville, ce tunnel. Ce Franprix vend des fleurs. Il y a un fleuriste juste à la sortie de la gare. Je n'ai rien contre lui – ni contre lui, ni contre ceux qui sont avant – mais c'est sur la diversité commerciale. Je suis assez étonné de ce que l'on fait, déjà des marges de manœuvre qui sont les nôtres en me disant bon, qu'est-ce que ça va être si on prend plus de marges de manœuvre sur la maîtrise des commerces qui s'installent. Ça, c'est un volet dans la réflexion.

Deuxième volet : je ne crois pas que ce soit la mission de la Ville d'acheter et revendre des commerces. Le droit de préemption des commerces, il est accordé aux Villes qui procèdent à la délibération que vous nous avez proposée sous la condition de revendre sous deux ans. Qu'est-ce que l'on fait si sous deux ans, on ne trouve que des acquéreurs qui finalement ne nous conviennent pas, qui finalement ne sont pas du tout au niveau de prix auquel on a acheté ? Je ne crois pas que ce soit nécessaire pour la Ville de se porter en préemption pour avoir une action forte sur la destinée des linéaires commerciaux. Il y a un outil dans l'ancien PLU que vous pouvez étendre, dont vous pouvez changer les destinations, qui est la préservation des linéaires commerciaux sur les rez-de-chaussée. Je pense qu'il ferait très bien l'affaire et malheureusement pour eux, il y a bien des commerçants qui partaient en retraite qui ont déjà été bloqués par ce dispositif parce que cela les empêchait de vendre à autre chose qu'à des commerçants et du coup cela veut dire que ça faisait le travail de préservation d'une dynamique commerciale et je pense que c'est largement suffisant sans faire prendre des risques de spéculation immobilière à la Ville sur des achats/reventes à court terme. Donc pour cette raison, tout en soutenant toujours l'idée de pouvoir apporter un coup de pouce au commerce et donc à l'objectif poursuivi, nous ne sommes pas favorables à l'outil que vous nous proposez et voterons contre la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Merci. J'entends parfaitement les éléments que vous soulevez. Ce sont des éléments aussi pour lesquels on s'est posé la question. C'est pour ça que je dis que l'idée dans la stratégie, ce n'est pas de devenir demain des gestionnaires de fonds de commerce mais c'est de pouvoir avoir un dialogue qui se fasse sur la phase la plus amont possible avant que cela ne soit trop tard et qu'en fait tout ait déjà été décidé. Ça, c'est la première partie.

Sur la partie de la concurrence, là, on a peut-être une différence de perception. En fait, sur l'étude que je vous avais transmise sur la partie commerce, on voit que par rapport à des villes de notre taille dans la même zone que nous et avec un pouvoir d'achat similaire au nôtre, il nous manque plus de deux fois des commerces de proximité. Donc, ça, c'est un premier élément. Et les premiers commerces impactés vont être tous les commerces de bouche, que ce soient des boulangeries sur lesquelles on a des manques, que ce soient des fromageries – cela s'est comblé dernièrement puisqu'on avait un manque et on a un fromager qui s'est installé dans notre ville – ou que ce soit sur les bars, les restaurants où quand on compare aux autres villes de même strate, même pouvoir d'achat, on a des manques ou en tout cas on a des différences.

Le dernier point sur lequel je suis aussi très attentif, comme vous, sur le fait de se dire est-ce que demain, il n'y aurait pas de la spéculation et j'achèterai quelque chose que je ne pourrai pas revendre dans deux ans, etc. C'est quelque chose qui est très vrai. Là où je modère un tout petit peu, c'est qu'à Houilles, il nous manque des locaux commerciaux. Il nous en manque beaucoup. C'est pour

cela qu'aujourd'hui, on a un taux de vacance qui est inférieur à 3 % de la surface commerciale et sur les 3 %, on a estimé que l'on avait la moitié qui sont des commerces qui présentent à l'endroit où ils sont assez peu d'intérêt pour un porteur de projet et c'est une des raisons pour lesquelles ils restent un peu en vacances et le reste c'est parce qu'il y avait des travaux qui étaient en cours au moment où l'étude a été faite. Donc sur Houilles, on a vraiment ce déficit de locaux commerciaux disponibles et c'est pour ça que l'on a aussi plus cette capacité à se dire que si demain on va mettre en relation, on va, nous, être porteurs d'un bail commercial, on pourra aussi y faire venir les gens qui nous intéressent.

Là où je vous rejoins aussi et j'aurais une partie de la réponse dans la question de Monsieur HÉRAUD tout à l'heure, c'est que dans la stratégie commerciale aussi à partir du moment où demain on appliquait ce dispositif, on va prévoir aussi tout un plan d'action pour aller communiquer auprès de différents acteurs (les chambres des métiers, les instances représentatives, par exemple Centre-ville en mouvement, etc. et des réseaux de franchise) en disant on a un local disponible, voilà la surface, voilà le type de projet que nous, on veut, est-ce que vous avez un porteur de projet. Et comme notre ville est très attrayante, on peut espérer que cela fonctionne bien. Aujourd'hui, je vous dis, la vacance commerciale est à peine de 3 %. Mais je suis d'accord avec l'ensemble des points que vous avez soulevés. Ce sont des points que l'on a prévus, que l'on a vraiment anticipés et aujourd'hui que l'on a sorti de plans d'action en se disant si demain c'est activé, qu'est-ce que l'on fait, comment on le gère et pourquoi on le fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Alors en complément : oui, de toute façon il y a des locaux qui s'y prêtent et d'autres qui ne s'y prêtent pas. Accessoirement, par rapport à l'existant, il y a de toute façon des normes sur certains types de commerce, etc. qui font que les rez-de-chaussée de ce qui est un commerce aujourd'hui ne sont pas forcément adaptés aux nouvelles normes de demain, donc il peut y avoir de l'évolution. Bon, en vous revanche, voilà, je ne suis pas favorable à ce que l'on ait comme argument d'utiliser la préemption comme argument de dialogue préalable. Ça, c'est le terrain. Enfin, je veux dire, je n'ai de leçons à donner à personne mais on est des élus autour de la table, on vit notre ville, on croise les commerçants et on n'a peut-être pas forcément besoin d'avoir un outil de préemption pour dialoguer avec les commerçants qui sont porteurs de projet et qui ont besoin d'aide pour vendre parce que c'est très délicat de trouver acquéreur sur un commerce qui constitue bien souvent un bon petit pécule de retraite pour qui part à la retraite et c'est très difficile de se retrouver en situation de ne pas pouvoir vendre.

La dernière observation que je voudrais faire – je vais être encore un tout petit peu polémique ou taquin, dirons-nous – : le courrier que vous avez mis en pièces jointes, c'est l'avis de la Chambre de commerce, c'est ça ? Il est de novembre. La Chambre de commerce que vous avez sollicité en septembre dernier. Le point arrive sur notre table en commission il y a deux semaines. C'est dommage. C'est encore un sujet dont on aurait pu débattre en commission en amont avant que vous proposiez votre plan. Voilà. Cet échange que l'on vient d'avoir, on aurait pu l'avoir avant que vous envoyiez votre plan. Cela n'aurait pas forcément changé la convergence des votes mais cela aurait été un exemple encore une fois de travail collégial en commission plutôt que d'analyser une délibération qui va passer au Conseil à suivre.

Monsieur CHAMBERT :

Je suis d'accord mais vous le dites vous-même : cela n'aurait rien changé. Vous le dites vous-même.

Monsieur LECLERC :

Peut-être. Peut-être. Cela laisse du temps en tout cas pour faire croiser les arguments. Là, ce soir, on a travaillé notre position et effectivement c'est beaucoup plus dur de changer la position au cours d'un débat en direct que de le travailler entre une présentation en commission et une présentation à un Conseil deux à trois mois après.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Oui, moi, j'avais une question sur plus un point réglementaire. D'abord, je voudrais juste rebondir rapidement sur ce qu'a dit Monsieur CHAMBERT concernant le manque de commerce. Je n'ai pas lu toutes les pages du rapport, je vous avoue, donc je ne sais pas si c'est mis en exergue dans l'étude parce que je voudrais que vous nous disiez, par exemple, où il manquerait des boulangeries. Il s'agit d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat mais vous aviez aussi lancé une étude, je crois, pour identifier des nouveaux quartiers, enfin de nouvelles zones où on pourrait aussi implanter du commerce. Ce n'est pas le sujet de ce soir mais je voulais savoir si vous nous communiqueriez aussi cette étude qui avait été initiée par l'Agglo d'ailleurs sur le mandat précédent. Moi, je me rappelle que j'avais vu cela en commission là-bas. Bref.

Sinon, j'ai une question sur un point réglementaire parce que dans l'étude, il y a un volet qui s'appelle « cadre réglementaire » qui explique comment ça fonctionne aujourd'hui une préemption. Voilà. La délib n'y fait pas du tout allusion. Le paragraphe dans l'étude précise que la préemption peut être aussi transférée à un EPCI, ben INSEM, etc., un établissement public. Donc, cela veut dire, est-ce que cette délibération, ce n'est pas forcément un engagement que ce soit la commune qui le fasse ? Elle peut très bien déléguer son droit de préemption comme vous l'avez fait dans le cadre avec l'EPIFIF, par exemple, pour acquérir des biens au 14 avenue De-Gaulle récemment. Ce n'est pas clair du tout. Et il est aussi prévu que le périmètre de sauvegarde soit annexé au PLU. Bah, c'est pareil, ce n'est pas rappelé dans la délibération. Enfin, c'est quoi les moyens humains et financiers que vous allez mettre justement pour exercer cette décision ? C'est pareil, ce n'est pas clair du tout. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

En partie. L'étude que vous mentionnez, je ne suis pas sûr d'avoir compris de laquelle il s'agissait, en fait ; l'étude de l'Agglo qu'il fallait que je vous transmette. Je vais regarder. On avait une étude de l'Agglomération mais qui a été faite, je crois, juste avant ou au moment où on est arrivé. Cette étude est un peu mise à jour mais avec des données très, très macros et pas forcément très spécifiques mais je vais regarder la dernière que l'on a pour pouvoir vous transmettre cette partie de l'Agglo, enfin en tout cas ce travail qui a été fait par l'Agglo. Par contre, je ne vais pas vous dire de bêtises, je ne me souviens pas de la date à laquelle elle a été faite mais je vous transmettrai ; je me le suis noté. Je vous transmettrai.

Sur les moyens humains, aujourd'hui, comme l'a très bien dit Monsieur LECLERC, il y a différents moyens humains qui sont engagés. Il y a un premier moyen qui est au niveau de l'urbanisme. Ça, c'est la partie un peu réglementaire mais en fait le gros du travail – et je vous rejoins là aussi, Monsieur LECLERC – est fait en amont, c'est du travail du terrain, et c'est la responsable de la vie économique et moi-même qui le faisons en allant voir toutes les semaines différents commerçants, différents besoins.

J'ai noté un point sur la partie les commerces qui manquent. J'ai compris deux questions ; j'espère ne pas me tromper. Il y avait deux questions en une : les commerces qui manquent et où ils manquent. Les commerces qui manquent, je vous invite à reprendre l'étude que je vous ai envoyée où il y a tout le détail et si besoin, je peux vous la commenter. Sur la localisation des commerces qui manquent, là, par contre, il n'y a pas l'information mais on sait, par exemple, qu'au Réveil-Matin, on n'a pas ou peu de boulangeries ; peu de boulangeries. Il y a quand même des zones comme cela sur lesquelles c'est un peu moins dense. On l'a eu beaucoup sur Stalingrad qu'on a redensifié aussi ces derniers temps avec les porteurs de projets que l'on a essayé d'inciter à se mettre aussi dans ces coins-là, dans ces quartiers-là. Ça, c'est l'idée. L'idée, en fait, c'est aussi... À chaque fois que l'on a un porteur de projet normalement il arrive et il fait sa propre étude de marché. Pour le coup, ce n'est pas un travail que fait la Ville. Nous, on peut lui donner de la méthodologie mais c'est vrai que l'on ne porte pas les projets comme cela pour le compte des porteurs de projets, on va les accompagner sur de la méthodologie pour s'assurer que l'investissement est le plus intéressant possible pour eux et pour la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Peut-être que je n'ai pas été claire dans ma question. Dans l'étude annexée à la délibération, il y a un chapitre I.2 « cadre réglementaire » qui est très précis sur la procédure de préemption et je voulais savoir pourquoi ce n'est pas cité dans la délibération. Voilà. C'est très bien fait. Il y a même un schéma à la fin qui explique comment cela fonctionne. Et le point réglementaire de l'étude précise aussi que le périmètre de sauvegarde doit être annexé au PLU en vigueur de la commune ; enfin, voilà, doit être annexé au PLU. Pourquoi ce n'est pas précisé dans la délibération ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

C'est le travail du PLU qui est en cours. Ce sera indiqué dans le nouveau PLU.

Madame BELALA :

Ce n'est pas une réponse.

Monsieur le Maire :

Dans le PLU actuel, il y a déjà une indication bien sûr.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Dans le PLU actuel, il n'y a pas de périmètre de sauvegarde puisque nous n'avons pas voté cela mais il y a sur la carte des linéaires de commerces qui sont l'outil que j'évoquais tout à l'heure. Je suis désolé, j'ai oublié un point tout à l'heure. Puisque Madame BELALA parlait du volet juridique, est-ce que vous me confirmez que cette préemption fonctionne comme les préemptions pavillonnaires, c'est-à-dire que c'est *one shot* ? Dès lors que vous mettez cela en place, si à un moment donné, vous vous donnez le droit de la réflexion et que vous refusez la préemption, du coup le propriétaire devient totalement libre de faire ce qu'il veut de son bien, y compris de le vendre à autre chose que du commerce ? Ce qui du coup serait l'effet double tranchant, pénalisant de cette délibération alors qu'avec les linéaires commerciaux protégés, on n'a pas ce sujet-là ; dans tous les cas, cela doit rester des commerces de détail.

Monsieur CHAMBERT :

Sur ce point technique, je ne peux pas vendre mon bail commercial pour faire de l'habitation. C'est un bail commercial. La destination ne pourra pas changer. Je suis d'accord avec vous, si par contre, nous, on n'exerce pas le droit ou si on l'exerce et que l'on se retire, du coup, forcément, il pourra choisir le porteur de projet qu'il veut. Mais, on ne changera pas la destination. C'est juste que si nous, par exemple, on avait voulu une fromagerie supplémentaire ou une poissonnerie ou, je ne sais pas, un commerce de vêtements, on a moins cet outil-là mais la destination ne peut pas être changée. Parce que c'est complémentaire avec les linéaires protégés. Donc, si c'est sur un linéaire protégé, il ne peut pas se dire qu'à partir de demain ça devient une banque, un coiffeur, une assurance ou quelque chose d'autre, une activité de service ; si c'est sur un linéaire protégé. Ce sont donc vraiment des outils qui viennent se compléter.

Monsieur LECLERC :

Oui parce que là, votre réponse était sur un bail alors que moi je pensais aux murs, ce qui est un autre sujet. Évidemment, un bail commercial, on ne va pas le transformer en habitation. Par rapport aux murs, OK, entendu. Ce que vous nous dites, c'est que vous n'abandonnez pas pour autant l'outil des linéaires. OK. Entendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Juste une question technique. Sur les baux, on va faire acquisition du fonds de commerce et après le paiement des loyers, du coup, la Ville paiera les loyers tant que ce n'est pas occupé ? Cela risque de coûter cher, non ? Si pendant deux ans, on ne le loue pas.

Monsieur CHAMBERT :

C'est toujours pareil, si vous achetez une maison et que vous ne l'utilisez pas pendant 20 ans, vous allez payer de la taxe foncière. C'est le même principe. Si vous achetez quelque chose sans savoir quoi en faire...

Monsieur BERTRAND :

Ah non.

Monsieur CHAMBERT :

Ah bah si ! La taxe foncière, c'est tous les ans.

Monsieur BERTRAND :

La taxe foncière, ce n'est pas pareil qu'un loyer.

Monsieur CHAMBERT :

Bah, c'est quand même une taxe. On va quand même payer des charges. Je peux faire toute la liste.

Monsieur BERTRAND :

Ce n'est pas un an de loyer, Monsieur CHAMBERT.

Monsieur CHAMBERT :

Monsieur BERTRAND, le principe est exactement le même. Si j'achète quelque chose et que je ne sais pas pourquoi je l'achète, alors effectivement je suis le premier à critiquer en disant je ne vois pas l'intérêt de l'avoir acheté. Maintenant, l'idée c'est de se dire que si à un moment on fait la préemption d'un bail commercial ou artisanal sur ce local-là, c'est parce que l'on estime qu'il a une valeur stratégique pour la Ville et c'est aussi parce qu'a priori, on a déjà travaillé un peu le sujet aussi en se disant que l'on a des porteurs de projet derrière qui seraient intéressés par ce type de local parce que c'est important et que ce sont des projets que l'on voudrait essayer d'aider. Mais je suis d'accord avec vous : s'il n'y a pas d'objectif, s'il n'y a pas de stratégie, il n'y a pas d'intérêt.

Monsieur BERTRAND :

Mouais.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Abstention du groupe ACES. Qui est contre ? Le groupe ID Commune. Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/015 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux sont soumis au droit de préemption.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 241-1, L. 214-2 et L. 214-3 permettant au Conseil municipal de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux sont soumises au droit de préemption,

Vu le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux,

Vu le rapport en annexe comprenant un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité et un plan du périmètre de sauvegarde, adressé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise/Yvelines et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines,

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise/Yvelines du 21 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines du 21 novembre 2023,

Considérant qu'au sein du périmètre de sauvegarde, les vendeurs de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux doivent informer la Commune avant toute cession, et que celle-ci peut

éventuellement préempter dans les conditions prévues par le décret susvisé,

Considérant que l'objectif visé par ces dispositions est de permettre à la commune de préserver ses commerces de proximité dans un souci de maintien de la diversité commerciale, et d'éviter que certains commerces, notamment ceux de bouche, ne soient progressivement évincés,

Considérant que le commerce de proximité est nécessaire à l'animation locale et, qu'en facilitant la vie quotidienne des Ovillois, il répond à un objectif d'intérêt général,

Considérant que la situation du commerce et de l'artisanat local et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale ont rendu nécessaire la délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité,

Considérant que des réunions de travail et d'information ont eu lieu avec les commerçants durant l'étude sur le développement économique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles La Ville Que J'aime, 1 de M. HERAUD, 7 voix contre du groupe ID COMMUNE et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire).

Article 1^{er} : DÉLIMITE un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, ainsi que les cessions de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m², sont soumises au droit de préemption.

Le périmètre concerne les voies et places suivantes :

- Pour le secteur centre-ville
 - Avenue Charles de Gaulle
 - Rue Gambetta (en partie)
 - Rue Marcel Sembat
 - Place du 14 juillet
 - Avenue Maréchal Foch (en partie)
 - Avenue Carnot
 - Rue de la Marne (en partie)
 - Rue Marceau
 - Rue Gabriel Péri (en partie)
 - Rue de l'Église
 - Rue Camille Pelletan (en partie)
 - Rue du 4 septembre (en partie)
- Rue des Fermettes (en partie)
- Pour le secteur Jean Jaurès
 - Rue Gambetta (en partie)
 - Boulevard Jean Jaurès (en partie)
 - Rue Ernest Renan (en partie)
- Pour le secteur Henri Barbusse
 - Boulevard Emile Zola (en partie)
 - Boulevard Henri Barbusse (en partie)
 - Rue Camille Pelletan (en partie)
 - Rue Chanzy (en partie)
 - Rue du Passage de la Mule (en partie)
- Pour le secteur gare
 - Rue Robespierre (en partie)
 - Rue Gay Lussac (en partie)
 - Avenue Jean Jacques Rousseau (en partie)
- Pour le secteur Stalingrad
 - Rue Stalingrad (en partie)

Ce périmètre est représenté sur le rapport annexé à la délibération.

Article 2 : PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, à savoir :

- Un affichage en mairie de la délibération pendant un mois ;
- Une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 3 : Sont annexés à la présente délibération le rapport envoyé à la Chambre de commerce et de l'industrie de Versailles, Val d'Oise/Yvelines et à la Chambre des Métiers de l'Artisanat des Yvelines, ainsi que leurs avis.

DCM 24/016 – ÉDUCATION - Signature convention de déploiement d'une équipe mobile soins école (EMSE) sur la Ville de Houilles

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

C'est une convention qui vise à rembourser les mesures pour la scolarité inclusive des élèves en situation de handicap. Elle concerne le déploiement sur la ville d'une équipe mobile de soins école rattachée au centre hospitalier Théophile-Roussel situé à Montesson.

Par cette convention, la Ville autorise son intervention pendant la journée d'école sur des temps organisés par la Ville comme la pause méridienne. La signature de cette convention permet de se

mettre en conformité à la suite d'une évolution réglementaire. Il s'agit d'engager une véritable coopération entre les secteurs sanitaire et scolaire afin de partager une culture commune autour du parcours des élèves en situation de handicap.

La convention prend effet à la date de signature pour une durée de trois ans. Elle consiste en la mise à disposition d'un local approprié afin que l'accompagnement puisse être réalisé dans les meilleures conditions.

Il n'y a pas d'engagement budgétaire, le budget en investissement et en exploitation de l'EMSE étant assuré par l'établissement public de santé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/016 – ÉDUCATION - Signature convention de déploiement d'une équipe mobile soins école (EMSE) sur la Ville de Houilles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.111-1, L.112-1 à L.112-2-1, L.351-1, D.351-3 à D.351-20,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.311-8, L.312-1, D.312-10-3, D.312-10-6, D.312-10-14 à D.312-10-16,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

Vu la circulaire n°2016-117 du 08 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires,

Vu la circulaire n° DGCS/SD3B/2021//SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 relative au cahier des charges des équipes mobiles d'appui-médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap,

Considérant la volonté de la Ville de renforcer les mesures pour la scolarité inclusive des élèves en situation de handicap,

Considérant le projet de convention transmis par le Centre Hospitalier Théophile Roussel situé à Montesson, définissant le déploiement d'une équipe mobile soins école (EMSE) sur la Ville de Houilles,

Considérant que l'EMSE a pour but de renforcer la mission inclusive de l'école en apportant une expertise pluridisciplinaire,

Considérant que l'EMSE accompagne les élèves, familles et professionnels des établissements sur la base des connaissances scientifiques actualisées et en référence aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) dans les différents domaines que celles-ci couvrent en fonction des difficultés et/ou du handicap des élèves concernés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **SIGNE** la convention de déploiement d'une équipe mobile soins école (EMSE) sur la Ville, ci-annexée à la présente délibération.

Article 2 : **S'ENGAGE** à autoriser l'accès et l'intervention de l'EMSE pendant la journée d'école, sur des temps organisés par la mairie comme la pause méridienne.

Article 3 : **ASSURE** la mise à disposition, si nécessaire, d'un local approprié afin que l'accompagnement puisse être réalisé dans les meilleures conditions.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 24/017 – JEUNESSE ET SPORTS – Demande du renouvellement de la labellisation « Information Jeunesse » auprès de la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en Ile-de-France

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGA :

Le renouvellement du label de la structure Information Jeunesse sur la Ville est demandé dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse. La structure Information Jeunesse répondra ainsi à une mission de service public au bénéfice des jeunes. Elle a pour vocation d'accueillir, d'informer et d'accompagner les jeunes dans la définition de leur projet personnel et professionnel en mettant à

leur disposition tous les moyens appropriés, des informations nécessaires dans tous les domaines les concernant.

Le label est attribué pour une durée de six ans durant lesquels la Ville fera partie intégrante du réseau national Information jeunesse et bénéficiera ainsi de toutes les ressources nécessaires pour répondre à la mission d'information jeunesse revêtant un caractère de service public.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je crois que les jeunes, dans le cadre de ce Bureau, ce sont des 16–25 ans et je vous remercie de me le confirmer. Et je voulais savoir combien de jeunes étaient utilisateurs réguliers de ce Bureau information jeunesse par rapport au nombre de jeunes que l'on peut estimer dans la ville. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGA :

Non, ce n'est pas de 16 à 25 ans. C'est dès le collège, 11 ans. On peut les tirer jusqu'à 25 ans. Ensuite, pour vous donner un chiffre exact, là ce soir, je ne pourrai pas vous le donner mais il y a une grosse évolution.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Juste un point de détail. Lors de la commission, je vous ai fait remarquer qu'il y avait un décalage entre le label qui était attribué pour trois ans, la façon dont cela était présenté, et puis le maire qui signait pour six ans. Mais j'ai regardé en ligne : le label, puisqu'on le voit dans l'historique, il a été signé une première fois en 2017, puis en 2020. Là, on renouvelle, en fait. Ce sont des cycles triennaux, ça. Ça a changé ?

Monsieur MAGA :

Oui, en fait, pour un renouvellement, il l'accorde six ans après. C'est trois ans et six ans. C'est pour ça qu'on ne l'a pas modifié.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

On a voté dans ce Conseil municipal une candidature pour être capitale européenne de la jeunesse en 2024. On a voté ça le 22 décembre 2020 et on n'a jamais eu de nouvelle et je voulais savoir si, effectivement, notre candidature n'avait pas été retenue et s'il y avait des raisons particulières à ce qu'elle n'ait pas été retenue.

Monsieur MAGA :

Oui, je me souviens. J'étais à l'initiative de cette demande aux services mais, malheureusement, on était trop court au niveau du délai. On n'a pas pu répondre correctement.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/017 – JEUNESSE ET SPORTS – Demande du renouvellement de la labellisation « Information Jeunesse » auprès de la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en Ile-de-France.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-2,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, dans laquelle le positionnement de l'Etat vis-à-vis de l'information jeunesse est conforté.

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi susvisée,

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse »,

Vu le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017,

Vu la délibération n° 20-418 du Conseil Municipal du 3 novembre 2020 portant sur le renouvellement de la labellisation « Information Jeunesse »,

Considérant que l'État, avec le concours des collectivités et des partenaires publics et privés intéressés, entend développer et animer le Réseau Information Jeunesse (RIJ), cette mission revêtant un caractère de service public,

Considérant que le Point Information Jeunesse a pour vocation d'assurer à l'échelon local la mission d'information des jeunes, en mettant à leur disposition par tous les moyens appropriés, les informations nécessaires dans tous les domaines qui les concernent,

Considérant que le précédent procès-verbal actant la labellisation du Point Information Jeunesse de la Ville de Houilles signée le 15 décembre 2020 est arrivé à échéance,

Considérant que l'obtention de ce label est nécessaire à la structure Information Jeunesse de la Ville de Houilles afin de rester membre du réseau et ainsi bénéficier de ses ressources,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de renouvellement de la labellisation « Information Jeunesse » auprès de la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en Ile-de-France.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de labellisation pour une durée de six ans.

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 24/018 – JEUNESSE ET SPORTS – Changement de dénomination du stade municipal Micheline Ostermeyer

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Monsieur Manuel MANGANA était un bénévole qui a œuvré pendant près de 40 ans au développement de la section football des Sports Olympiques de Houilles (SOH) dont il était d'ailleurs le président-cofondateur.

Avant de continuer la lecture de ce point 18, je tenais à remercier Monsieur CADIOU avec qui nous avons pu bien travailler lors de la commission qui a duré, certes, 10 minutes mais au moins on a eu un point qui a été enrichissant et qui a permis de faire évoluer ce point. Initialement, on parlait uniquement de Manuel MANGANA mais il m'a fait savoir qu'il y avait également un cofondateur qui est Monsieur Roger Cochinal On s'est rapproché des SOH par l'intermédiaire de Monsieur DUFEU, nouveau coprésident avec Monsieur CROUZIER, qui nous a fait une rapide présentation de Monsieur Cochinal que je vous ferai juste après la lecture du point 18.

Monsieur MANGANA faisait partie de ces plus de 16 millions de bénévoles qui œuvrent au quotidien dans tous les champs de notre société, tout particulièrement dans le domaine du sport. À l'image des valeurs que je porte dans le cadre de ma délégation depuis ma prise de fonction, suite à la rénovation du stade Micheline-Ostermeyer notamment, j'ai souhaité mettre en lumière un acteur de l'ombre qui a supporté le développement de nos associations sportives qui font la fierté des Ovillois et qui sont reconnues au-delà de notre territoire.

Figure connue de la vie associative de notre commune et plus particulièrement de la section football des SOH, club résidant de cette enceinte rénovée, nous proposons à l'Assemblée délibérante d'honorer sa mémoire et de lui rendre hommage en renommant le stade Micheline-Ostermeyer en Manuel-Mangana. L'inauguration du changement de nom du stade et du stade rénové se fera en présence de Madame MANGANA, des instances des SOH, des instances institutionnelles de la Ville et bien évidemment de tous les Ovillois souhaitant rendre hommage à cette figure locale.

En hommage aussi à Monsieur COCHINAL, l'un des cofondateurs, je vous fais une petite lecture notamment des dates les plus importantes de son engagement associatif auprès de cette section foot. De 1990 à 2012, il fut président des SOH. En 90, il entre en tant que bénévole au SOH foot. En 1992, il fut président des SOH par intérim à la suite du décès du président Daniel FIOL. De 1992 à 2012, il fut président des SOH sous deux présidences. En 1993, il fut l'un des deux fondateurs de la section foot Fédération française de football, regroupement de la section foot portugais dont le président était le fameux Manuel MANGANA et de la section FSGT enfant dont le championnat périlait. À la suite de cette fusion, la section évolue depuis en FFF (Fédération française de football). Manuel MANGANA fut le responsable de la partie senior et Roger COCHINAL de la partie jeune. Ainsi, les deux accédèrent à un championnat plus intéressant. Leur collaboration a permis à

cette section d'évoluer positivement et d'exister de nos jours. Roger avait cette faculté à diriger en faisant le consensus et avec l'âge, il laissa sa place à un autre président tout en restant vice-président de la section foot. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Pas de sujet sur le nom à donner à cet espace Ostermeyer qui ne s'est jamais appelé stade Ostermeyer. Ce stade n'a jamais eu de nom, en définitive. C'est donc une bonne chose effectivement de donner le nom d'un acteur local qui nous a quittés il y a quelques mois. Une pensée pour Manuel MANGANA. Une pensée effectivement aussi pour Roger COCHINAL qui est vraiment à l'origine, je dirais, de la section 3F bien avant que MANGANA le rejoigne l'année d'après.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Une question : il me semblait que la piscine de Houilles devait s'appeler piscine Camille-Muffat et il me semblait qu'il y avait une consultation qui avait été lancée sous le mandat précédent et je crois qu'elle n'a jamais été...

Propos hors micro d'un élu.

Madame BELALA :

Bah non, excusez-moi. Je rebondis par rapport au rapport égalité hommes/femmes parce qu'il s'agit de promouvoir l'attribution de noms de femmes à des structures municipales. Donc, du coup, pourquoi n'a-t-on jamais donné le nom de Camille MUFFAT à la piscine de Houilles ?

Monsieur le Maire :

Écoutez, on prend la question. On va investiguer parce que je n'ai pas forcément la réponse. Je ne sais pas, à l'époque, si vous aviez des éléments de réponse, Monsieur CADIOU ?

Monsieur CADIOU :

Je n'ai jamais entendu parler du nom de Camille MUFFAT.

Discussion hors micro.

Monsieur le Maire :

Je ne sais plus en quelle année c'était, en revanche.

Discussion hors micro.

Monsieur le Maire :

C'était en 2019 ?

Monsieur GOUT :

Vous avez supprimé *Vooter*, non ?

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas mais visiblement vous n'êtes pas allé au bout de la démarche avec *Vooter*.

Monsieur GOUT :

Bah je crois que quand vous êtes arrivé, vous avez supprimé *Vooter*.

Monsieur le Maire :

Et vous pensez que cela a supprimé votre action de 2019 ?

Monsieur GOUT :

C'était une application payante. La Ville payait pour avoir Vooter.

Monsieur le Maire :

Monsieur GOUT, je ne sais pas ce que vous cherchez mais cela n'a pas d'intérêt à cette heure-ci.

Monsieur GOUT :

Ah non rien, pour vous dire que l'on n'a pas de trace.

Monsieur le Maire :

Néanmoins, la question est prise. La question est intéressante. Pourquoi ne pas nommer un jour la piscine de Houilles et réfléchir à une nomination. En revanche, on garde bien sûr le gymnase Micheline-Ostermeyer. Il n'y a pas de débat.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/018 – JEUNESSE ET SPORTS – Changement de dénomination du stade municipal Micheline Ostermeyer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom donné à ses équipements publics,

Considérant que Manuel MANGANA était un bénévole impliqué dans la vie associative de la Commune,

Considérant qu'il a œuvré, pendant près de 40 ans, au développement de la section football du Sports Olympiques de Houilles (SOH) dont il était le président fondateur,

Considérant qu'afin de rendre hommage à Monsieur Manuel MANGANA, figure emblématique du tissu associatif ouillois, il a été décidé de renommer le stade Micheline OSTERMEYER par son nom,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ.

Article 1 : RENOMME le stade municipal « Micheline OSTERMEYER » par « Manuel MANGANA ».

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 24/019 – SOCIAL - Approbation de l'intégration au SIMAD de la commune de Sartrouville

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Depuis 2022, dans le cadre de sa politique en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la commune de Houilles a intégré le S.I.M.A.D. (Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile). L'objet de ce syndicat est le fonctionnement et la gestion d'un service de soins à domicile sur plusieurs antennes ainsi que le développement de nouveaux services permettant le maintien à domicile des personnes fragilisées.

La Ville de Sartrouville a émis le souhait d'adhérer au S.I.M.A.D. afin de développer des actions favorisant le maintien à domicile des publics concernés, facilitant ainsi leur autonomie, leur bien-être et leur qualité de vie.

Par délibération en date du 5 octobre 2023, le Conseil municipal de Sartrouville a sollicité son adhésion au Syndicat.

Le S.I.M.A.D., par délibération du 6 décembre 2023, a émis un avis favorable à l'intégration de la commune de Sartrouville au S.I.M.A.D.

Dans le cadre des statuts du syndicat intercommunal, il convient donc maintenant que chaque commune membre se prononce sur l'intégration envisagée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'intégration de la commune de Sartrouville au S.I.M.A.D.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 24/019 – SOCIAL – Approbation de l'intégration au SIMAD de la commune de Sartrouville.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal de maintien à domicile (SIMAD),

Vu l'avis favorable du SIMAD, par délibération du 6 décembre 2023 pour l'intégration de la commune de Sartrouville au SIMAD,

Vu la délibération N°CM/76/2023 en date du 05 octobre 2023 prise par le conseil municipal de Sartrouville,

Considérant que la Commune de Sartrouville est adhérente au Syndicat Intercommunal de Maintien à Domicile (SIMAD),

Considérant que la commune de Sartrouville a exprimé, après délibération de son Conseil Municipal, sa volonté d'intégrer le SIMAD par délibération N°CM/76/2023,

Considérant le comité syndical du SIMAD a autorisé, par délibération en date du 6 décembre 2023, la commune de Sartrouville d'adhérer au SIMAD,

Considérant que le SIMAD ainsi que toutes les communes membres doivent approuver cette demande en conseil municipal,

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au Maire pour se prononcer sur l'intégration envisagée,

Considérant qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **EMET** un avis favorable à l'intégration de la commune de Sartrouville au SIMAD.

Article 2 : **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise au SIMAD, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, afin que son comité syndical se prononce sur l'adhésion ainsi sollicitée.

IV- Communication des décisions formalisées et non formalisées prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez des questions sur le relevé de décisions prises entre le 8 décembre 2023 et le 22 janvier 2024 ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Oui sur plusieurs décisions. La 23–139, donc une décision du 19 décembre, un avenant au marché pour l'élaboration du schéma directeur des mobilités douces. Il s'agit donc d'un avenant de 10 % du marché (5 000 €) pour rajouter des compteurs de véhicules. Ma question, je suis désolé, c'est : est-ce que l'on avait prévu de se fier à une étude de mobilité sans comptage de véhicules, c'est-à-dire est-ce que c'est un rajout au cahier des charges ? Est-ce qu'il n'y en avait pas ? Je suis très étonné par cet avenant parce que c'est quand même quelque chose qui se veut structurant dans sa présentation. Je m'étonne que l'on rajoute par avenant des comptages de véhicules pour orienter des décisions.

Décision n°24–001, demande de subvention au titre du contrat d'aménagement contrat régional Île-de-France – donc, très bien – pour 984 000 € pour trois projets : l'église Saint-Nicolas et les espaces verts Molière et Faidherbe. Est-ce que vous pourriez nous transmettre le dossier de demande de subvention, ce qui nous permettra d'en savoir un petit peu plus sur les avant-projets ou toute information que vous auriez donné à la Région pour motiver la demande ?

La décision 24–002 sur les systèmes d'information relatifs aux travaux de modernisation de la vidéoprotection urbaine. Là, il s'agit de travaux de modernisation et de maintenance de la vidéoprotection pour un montant de 480 000 € pour trois ans, soit 160 000 € par an. J'aurais aimé savoir ce qu'il y a ce prix-là parce que cela me paraît énorme. Je trouve que l'on approche les prix d'installation de caméras, donc si c'est juste pour de la maintenance, est-ce que vous pourriez préciser quel est le contenu de ce marché et qu'est-ce que l'on va avoir pour 160 000 € par an dans ce marché dit de maintenance ?

Décision 24–005 : signature d'un contrat d'assurance dommages aux biens avec Helvetia compagnie d'assurances. Donc 150 000 € d'assurance par an, j'aimerais savoir parce que ce sont des marchés délicats à élaborer surtout maintenant je crois – cela devient de plus en plus difficile d'assurer les

collectivités – est-ce que vous êtes passés par un courtier ou un AMO pour estimer les besoins, pour définir le cahier des charges, lister les patrimoines et/ou les risques à assurer et si tel est le cas, est-ce que vous pouvez nous transmettre son retour d'étude, c'est-à-dire la liste des patrimoines assurés et des risques couverts pour chacun des patrimoines, s'il vous plaît ?

Enfin, en tout cas en ce qui me concerne, ce n'est pas une question mais une observation : la 24-006 qui est la revalorisation des redevances pour la résidence des Belles-Vues. Je ne sais pas si vous vous rappelez mais il y a un an et demi - deux ans, nous votions contre le budget annexe des Belles-Vues à la hausse parce que nous considérions qu'il y avait un effort à faire pour temporiser cette hausse et l'année suivante, au compte administratif, nous faisons une intervention pour dire que vu le résultat constaté, effectivement, la hausse aurait pu attendre. Donc, je regrette, du coup, que vous n'ayez pas profité de cette décision pour finalement acter de ce bénéfice de l'exercice précédent qui avait été constaté et du coup assurer une temporisation pendant un an de la hausse puisque je pense que nos seniors comme tout le monde auraient bien aimé profiter d'une année de trêve de hausse en ces temps difficiles. Voilà pour moi sur les décisions. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Oui, en fait, on avait bien prévu évidemment les compteurs mais en faisant les analyses avec le cabinet d'études, on s'est aperçu qu'à quelques carrefours, il fallait ajouter des compteurs. C'est donc un ajout, ce n'est pas quelque chose qui avait été oublié.

Monsieur le Maire :

Sur le CAR, bien sûr, on vous en transmettra le dossier. Sur la vidéoprotection, je ne sais pas si Madame OROSCO veut répondre mais bien évidemment cela porte aussi sur l'extension du parc de caméras.

Propos hors micro de Madame OROSCO.

Monsieur le Maire :

Il y aura une question orale ? OK. Oui, nous avons fait appel à un courtier pour le contrat d'assurance.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LABUS :

En fin de compte, la Ville s'est trouvée en difficulté comme beaucoup de Villes. En 2023, notre contrat d'assurance pour dommages aux biens s'est terminé et l'assureur ne voulait plus reconduire le contrat ou nous proposait, je dirais, une adhésion avec une multiplication – alors je ne me souviens plus du montant – mais extrêmement élevée. On a donc fait appel à un courtier en attendant pour ne pas se retrouver en auto-assurance parce que c'est la plus mauvaise solution. On a donc trouvé cette réponse qui est, à mon sens, également très, très élevée. Donc, cette année, on va relancer à nouveau un marché puisque l'on a également fait un marché et qu'il était infectieux. Moi-même j'ai répondu à un questionnaire sur une étude du Sénat, parce que le Sénat s'est emparé de cette question puisque nous ne sommes pas la seule Ville à qui l'assureur, je dirais, décline l'offre. Donc, je vous tiendrai au courant si toutefois il y a d'autres résultats de cette étude, etc.

Monsieur LECLERC :

Du coup, on pourra consulter les risques assurés, le dossier qui a été fourni par le courtier pour définir l'offre à laquelle vous avez souscrit ? Je ne critiquais pas votre coup, on sait que cela devient l'enfer pour s'assurer, les collectivités.

Madame LABUS :

En tout cas, la position de la Ville était d'éviter l'auto-assurance parce qu'une fois que vous sortez du circuit d'assurance, c'est encore plus difficile pour y rentrer avec un taux intéressant.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Effectivement, nous avons pris la décision de revaloriser le loyer plus charges des Belles-Vues comme tout bailleur. Aujourd'hui, quand vous êtes locataire, vous voyez annuellement votre loyer réindexé en fonction, là en l'occurrence, il s'agit de l'indice de référence des loyers. C'est une augmentation de 3,6 %. Cela correspond à une augmentation de 17 € par mois pour loyer plus charges.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Monsieur le Maire, ce sont à la fois plutôt des interventions et des questions sur différents points. Une intervention et une colère, en fait, sur le point 23-135. Je rappelle que c'est la signature de l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de réfection de cette fameuse passerelle Solférino. Je vais quand même refaire l'histoire. On nous passe un avenant avec une plus-value de près de 30 %. Je vais quand même rappeler que cette commission d'appel d'offres – cette fameuse COMAPA – s'était réunie le 19 janvier 2023 pour attribuer le marché de réfection de la passerelle. À noter que cette étude a été menée par le service infra de la SNCF. La commission a attribué le marché à l'entreprise Freyssinet dont l'offre était déjà 50 % plus élevée que sa concurrente. Bref. Après échanges un petit peu compliqués au sein de cette commission, il avait été acté de prendre quand même ce prestataire qui faisait la différence surtout sur le fait qu'il avait donné un planning prévisionnel où il avait obtenu la note de 20/20 par rapport à son concurrent et c'est ce qui avait d'ailleurs fait basculer la décision. Donc ce chantier aura, en fait, duré presque huit mois au lieu d'un mois et coûté 90 000 € de plus que prévu ; 90 000 € de plus à la collectivité par rapport aux deux offres. La morale de cette histoire, c'est qu'à force de démembrer les services techniques, de confier des études au privé, on en arrive à cette situation ubuesque où ça nous coûte beaucoup d'argent. Voilà. Je tenais quand même à le préciser.

Donc sur le point 23-137, c'était la signature de l'avenant n° 2 au marché d'installation et location de structures modulaires pour l'école Allende. La question était de savoir où on en est des travaux sur l'école Allende.

Monsieur le Maire :

Il y a, je crois, une question orale qui est consacrée à la réponse.

Monsieur CADIOU :

En fait, sous-jacent derrière, je fais référence à ce marché. Ce marché était valable, de mémoire, pour une durée de 15 mois. Quid si les travaux ne sont pas terminés à Allende au 1^{er} juillet ou au 30 octobre 2024 ? Devra-t-on partir sur un avenant n° 3 ?

Autre question. Cela concerne le marché 2023.13 relatif à l'exploitation du parc de rabattement situé place André-Malraux. On avait sur cette commission – fait un petit peu particulier – le prestataire qui avait le contrat initialement qui ne s'était même pas inscrit dans la démarche. Parmi les quatre candidats, il y en avait deux qui étaient hors sujet parce qu'ils ne répondaient pas aux critères établis. Il n'y avait que deux candidats. L'offre était anormalement supérieure à ce qui avait eu lieu il y a trois ans. On était passé de 144 000 ou 145 000 à 200 000 € de prestations. On n'a pas eu le choix de le reconduire pour un an. La question qui s'était posée était de savoir s'il n'aurait pas été préférable de revoir complètement l'offre des parkings sur la ville qui permettrait à ces sociétés dont c'est le métier peut-être de faire une offre qui soit un peu plus intéressante pour la Ville parce qu'entre la situation d'il y a trois ans et aujourd'hui, ce sont plus de 50 000 € en plus que cela coûtera à la Ville pour un résultat qui sera celui que l'on estime puisque même en termes de prestations et d'accompagnement, il avait été souligné que l'on n'avait pas forcément les personnes en temps et en heure tout le temps ; ce n'était pas du 24/24 en termes de présence et d'assistance sur ce parking-là. Donc est-ce qu'il ne serait pas préférable de revoir l'ensemble au prochain appel d'offres des parkings, c'est-à-dire l'année prochaine, de revoir complètement les marchés d'exploitation des parkings ?

Dernier point. Cela concerne la signature de la convention de prestation de services avec la Corrida. Je note effectivement que la prestation est de 35 000 ; la société qui a pris le marché pour organiser cette Corrida. Le marché a été signé à hauteur de 35 200 € HT, ce qui fait à peu près 42 000 € TTC, pour que tout le monde se rende compte un petit peu des tenants et des aboutissants pour organiser

ce que je vais appeler une Corrida Canada Dry, ça a l'odeur, ça a le goût, mais cela n'en est pas. Au regard de ce qui s'organisait avant, je pense que derrière, on verra peut-être dans les mois qui suivent d'autres décisions relatives aux coûts générés sur cette organisation et on ne sera certainement pas très loin des 60 000 € qui avaient été accordés au comité des fêtes l'an dernier pour organiser la Corrida pédestre internationale de Houilles, la vraie. J'en ai fini pour mes remarques sur les décisions, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Sur le parking relais, je suis d'accord avec vous : il faut que l'on ait une approche plus globale. Les services n'avaient pas le temps de le préparer, donc on va s'y atteler. Néanmoins, le changement de prestataire, je pense, va être une bonne chose parce que SAEMES m'a l'air beaucoup plus engagé dans sa mission. En tout cas, j'ai pu faire une visite sur le terrain ce matin avec eux pour que la gestion opérationnelle soit à la hauteur de la gestion d'un parking relais. En tout cas, voilà, le changement d'interlocuteur est tout de même, je pense, une bonne nouvelle. Mais, oui, il faut que l'on ait une réflexion plus globale.

Sur la passerelle Solférino, je pense que l'on partage aussi une partie de votre colère...

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur de CAMARET :

Monsieur CADIOU, on en avait longuement discuté à la fois pour l'attribution du marché d'origine où on avait eu un petit peu l'impression de se faire forcer la main par l'intermédiaire de la SNCF, très clairement. Et il était assez surprenant de se retrouver à devoir supporter ce coût de 90 000 €. On a eu une très, très longue discussion sur le sujet. On était assez d'accord. Malheureusement, je crois que l'on n'avait pas tellement de choix. D'ailleurs, vous vous étiez abstenu, ce qui est assez rare. En général, vous votez pour et là, vous vous étiez abstenu pour marquer votre désaccord. Juste pour vous rappeler, c'était en CAO, en fait, et plus en COMAPA, donc dans tous les cas, cela aurait eu lieu. Et pour répondre à la question d'avant, vous aviez posé la question à Monsieur MAZEGH qui vous avait dit effectivement que c'était une question de temps et qu'il est bien prévu d'avoir une vision beaucoup plus globale sur l'attribution des parkings très rapidement, dès la reconduction du marché.

Monsieur le Maire :

Sur Allende, il y a une réponse à une question orale, je crois, qui va reprendre les différents points. Comme cela, vous aurez le détail de la question.

Monsieur CADIOU :

Sur Allende ?

Monsieur le Maire :

Sur Allende, oui. Et voilà. Je n'ai pas noté de question particulière sur la Corrida.

Monsieur CADIOU :

La Corrida ?

Monsieur le Maire :

Vous avez émis votre opinion mais je n'ai pas noté de question particulière.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Moi, je reviens aussi sur la Corrida avec le 23-142. En fait, la signature de la convention de prestation de services, c'est la société RnK pour un montant de 35 200 € HT mais est-ce que vous savez que cette société a été visée par une enquête du parquet national financier notamment avec les marchés avec les J.O. ? Et bien avant, la société Keneo a fait l'objet aussi d'une perquisition dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de rugby. Je pense donc il faudra faire attention quand on choisit des prestataires qu'ils ne soient pas en difficulté, dans le viseur de la justice. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Tout à fait. Merci.

Madame BELALA :

Bah tout à fait, ce n'est pas ce que vous avez fait.

Monsieur le Maire :

C'est-à-dire que si une entreprise est condamnée pour quelque chose, il n'y aurait plus d'appel à elle par la Ville.

Madame BELALA :

Il y a tout de même de gros soupçons.

Monsieur le Maire :

J'ai l'impression qu'il ne faut pas non plus présumer qu'elle est coupable. Je n'en sais rien. Je ne connais pas l'affaire.

Madame BELALA :

Après, on peut refaire le débat que l'on avait eu sur l'association gérée par M. EL HAIMER dont vous saviez parfaitement qu'il avait été condamné par la justice. Voilà. Donc, en fait, cela ne fait pas partie des clauses pour choisir un prestataire. Moi, je trouve cela quand même très, très, très problématique.

Monsieur le Maire :

Si à cause des J.O., ils n'ont pas respecté des procédures, ils en paieront les conséquences. Je ne suis pas tributaire de cela.

Madame BELALA :

Non, non, non, comme Madame DUPLA l'a rappelé, parce que c'est elle qui a trouvé l'information – merci Marie-Chantal –, cette société est visée par une enquête du parquet national financier. Ce n'est tout de même pas rien.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas rien mais je ne peux pas en tirer les conséquences.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Madame DUPLA, je vous remercie pour les informations. Je ne les avais pas. Par contre, Madame BELALA, vous mélangez un petit peu tout en confondant ce sujet-là avec celui de l'IFEP. Ce sont deux sujets qui n'ont absolument rien à voir. Si RnK a une histoire de justice en cours dont on n'avait pas l'information, bien évidemment que nous allons le prendre en considération mais ne liez pas l'histoire et la prestation RnK avec celle de l'IFEP, ce sont deux sujets totalement différents. C'est toujours ça d'ailleurs avec vous.

Madame BELALA :

Si, si, il y a un point commun : c'est que Monsieur Sidi EL HAIMER est toujours visé par une plainte Anticor. Voilà. Donc, il y a toujours des soupçons. Excusez-moi, c'est quand même très problématique pour une commune qui se veut exemplaire.

Monsieur SEKKAI :

Et ce sont deux sujets différents.

Madame BELALA :

Oui. Qui se veut exemplaire.

Monsieur SEKKAI :

Ce sont deux sujets différents, Madame BELALA.

Madame BELALA :

Et d'ailleurs, je ne vous ai pas posé la question aussi de l'impact des restrictions budgétaires du Département sur le recrutement des deux éducateurs. On n'en a pas parlé. Je ne sais pas si ce sont toujours deux éducateurs qui sont prévus. Vu que Monsieur BEDIER serre les vis, à mon avis, ça aussi ça va être remis en cause.

Monsieur le Maire :

Faites une question, on vous répondra.

Monsieur SEKKAI :

Cela peut-être dans le cadre d'une question au prochain Conseil municipal, par exemple.

Monsieur le Maire :

Vous faites un mail, on vous répondra.

Madame BELALA :

Justement, j'ai une question orale sur la politique de la ville.

Monsieur le Maire :

Très bien. Du coup, je crois que l'on a tout brossé. Madame DUPLA, c'était bon pour vous ?

Madame DUPLA :

Oui.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Moi, je voulais savoir s'il y a des limites acceptables pour signer une convention de prestation pour la Corrida le 29 décembre alors que la Corrida a eu lieu le 17. Je pense qu'il y a une tolérance mais dans quelle mesure cela s'applique ? Un peu dans le même style aussi, il y a une signature du marché relatif aux travaux de modernisation pour la maintenance de la vidéoprotection. Alors, je ne comprends pas très bien ce que cela veut dire mais c'est pour un montant quand même de 480 000 €. Est-ce que c'est ça qui a été annoncé au budget de cette année ? Et auquel cas, ça a été attribué le 3 janvier. Je voulais savoir un petit peu comment cela se passait les décisions du maire par rapport aux actes votés en Conseil municipal. Merci.

Monsieur le Maire :

La décision ne fait pas l'objet d'un vote en Conseil municipal. Pour la vidéoprotection, pour compléter peut-être la réponse qui avait déjà été apportée à Monsieur LECLERC, on a, sur cette somme qui est évoquée sur trois ans, environ 38 000 € de maintenance et 442 000 € d'agrandissement du parc, donc d'extension et notamment de modernisation du CSU.

Monsieur LECLERC :

Vous pourriez les libeller autrement tout de même. Je ne vous aurais pas posé la question si c'était indiqué que c'était de l'investissement plutôt que de la maintenance.

Monsieur le Maire :

On note sur la délibération. En tout cas, vous avez le détail. Et c'est un plan pluriannuel de déploiement de la vidéoprotection pour lequel il y a d'ailleurs eu une subvention régionale acquise.

Monsieur BERTRAND :

Ce serait bien que l'on ait toutes ces informations dans le libellé. La modernisation, honnêtement, on est loin de s'imaginer que c'est déjà pluriannuel et qu'en plus c'est une extension du parc. Modernisation, cela ne veut rien dire.

Monsieur le Maire :

C'est noté.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

C'était ma question précédente sur le fait de signer une convention 12 jours après l'événement, comment c'est possible ? Est-ce que c'est possible, d'ailleurs ?

Monsieur le Maire :

C'est une erreur matérielle des services. Donc il ne faut pas que cela se reproduise, en effet. C'est le travail des services qui s'est fait a posteriori, donc il faut qu'ils soient attentifs à cela.

Monsieur CADIOU :

Pas d'accord. Vous l'avez signée le 1^{er} décembre ou alors vous l'avez antidatée.

Monsieur le Maire :

Elle a été signée correctement mais pas communiquée de façon matérielle dans la liste des décisions.

Monsieur CADIOU :

D'accord.

Monsieur GOUT :

C'est ballot.

Monsieur le Maire :

C'est bon pour vous ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Sur le relevé des décisions non formalisées que l'on a pu consulter hier – et merci aux services d'avoir préparé tous les documents qu'on leur avait demandé – quelques remarques comme ça sur des dépenses liées au marché de Noël. Caddies marché pour 7 000 € : qu'est-ce que c'est ? Ce sont apparemment 300 caddies qui ont été distribués. Je ne me souviens pas d'avoir vu la distribution. Je n'ai pas été attentive. Ensuite, entre les marchés de Noël et comment ? Il y a des prestations quand même qui interpellent. Je crois que vous avez payé 3 000 € pour deux maquilleuses et un sculpteur pour la prestation du marché de Noël. Ils ont travaillé combien de temps ? Qu'est-ce qui justifie un coût pareil parce que quand même c'est 3 000 € quand même, 1 000 € par prestation. Est-ce c'est parce qu'ils ont aussi fourni tout le matériel ? Je ne sais pas combien d'enfants, de personnes ont été maquillés ce jour-là mais moi cela me paraît quand même beaucoup. La sécurisation du marché de Noël, pourquoi est-ce qu'elle n'a pas été confiée aux agents de la commune puisque l'on a dû faire appel à une société extérieure pour près de 3 000 €. Voilà. Et puis, je suis aussi étonnée que l'on ait fait appel à une prestation extérieure pour une animation d'une rentrée littéraire à la médiathèque. Pour moi, c'est le travail des agents de la bibliothèque. Je suis personnellement amie avec des personnes travaillant dans ce domaine, je suis assez stupéfaite que l'on ait besoin de faire appel à un prestataire extérieur pour cela. En plus, c'est un libraire, j'avoue. J'avoue que c'est un peu surprenant. On en revient toujours au même : pourquoi est-ce que l'on confie comme ça au privé des choses qui pourraient être assurées par la commune, enfin par les agents de la commune ? J'avoue que c'est une dérive aussi que l'on souligne régulièrement. Moi, cela m'interpelle quand même beaucoup. Le fait de confier au privé des prestations que les agents pourraient assurer et puis des dépenses quand même très importantes. Je vous dis 3 000 € pour des ballons et du maquillage, des distributions de caddies, 7 000 €. Qu'est-ce que c'est ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Les caddies ont été distribués aux seniors.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Les caddies ont été distribués aux seniors au moment de la galette. Voilà. Donc certains ont gagné ces caddies. Vous voyez aujourd'hui sur le marché. Il y avait un reliquat de quelques caddies qui a été également distribué aux épiceries sociales de la ville.

Monsieur le Maire :

Sur le marché de Noël, sur quasiment tous nos événements, on a un budget sécurisation qui fait appel à des professionnels de la sécurité. Je vous rappelle le contexte et puis surtout avec les J.O., c'est d'autant plus nécessaire dans les mois qui arrivent, donc vous ne serez pas surpris de trouver sur nos événements, notamment de la période des J.O., des montants importants de sécurisation avec le recours à des sociétés spécialisées dont c'est le métier. Et il y avait une question sur le maquillage. Je pense qu'ils sont intervenus toute la journée. On parle de plusieurs centaines de personnes bénéficiaires. C'est donc assez important comme dispositif, la piétonnisation.

Monsieur le Maire :

Généralement, sur les piétonnisations, on a à peu près 10 000 personnes. Cela vous donne une estimation du succès, du ratio pour le nombre de personnes impactées. Il y avait une autre question mais j'avoue que j'ai oublié. J'avais noté marché de Noël. Sur la rentrée littéraire, je crois que ce n'est pas nouveau. Je n'y vois aucun inconvénient. La bibliothèque est extrêmement dynamique. Elle fait beaucoup d'animations. C'est ce qu'elle fait. C'est son métier. Si elle a besoin de faire appel à un libraire, c'est que cela enrichit les éléments pour les Ovillois. On a toute confiance en sa proposition. Il y a Monsieur CADIOU ; je crois que vous aviez la main avant.

Monsieur GOUT :

Ça reboute juste avec ce qui vient d'être dit.

Monsieur le Maire :

Cela vous dérange, Monsieur CADIOU ?

Monsieur CADIOU :

Moi aussi, ça reboutait mais... Vas-y. Il va rebouter avant moi.

Monsieur le Maire :

Mettez-vous d'accord.

Monsieur GOUT :

Alors je reboute. Contrat d'engagement pour l'animation d'une matinée rentrée littéraire le 27 janvier 2024 avec Des Gens qui lisent qui est une librairie sartrouilloise que j'aime beaucoup mais pourquoi n'a-t-on pas choisi une librairie ovilloise, par exemple l'Aquarium qui vient d'ouvrir et qu'il faut peut-être soutenir puisqu'elle démarre ?

Monsieur le Maire :

Très bonne suggestion.

Monsieur GOUT :

C'est ballot, hein ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Je voulais intervenir sur les fameux caddies. J'avais demandé une copie du dossier à Monsieur LE GALL qui m'avait promis de me l'envoyer dès qu'il le pourrait mais je ne l'ai pas reçu. Si je peux avoir une copie simplement du bon de commande.

Monsieur le Maire :

Aucun souci. Je vous remercie. On a des questions orales.

VI- QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire :

Je vous propose de commencer par Madame BELALA qui avait cinq questions orales, si je ne m'abuse.

1- Question orale de Monsieur Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant l'attribution du projet avenue Carnot à Hibana

Monsieur le Maire, la majorité a voté à l'unanimité lors du Conseil de septembre dernier l'attribution d'un projet sur les trois parcelles 13, 13 bis, 15, avenue Carnot au promoteur Hibana. Vous avez refusé en amont de ce Conseil et en séance de me répondre sur les points suivants relatifs à la « consultation » organisée par la Ville entre décembre 2022 et février 2023, ayant abouti au choix du promoteur. Comment cette consultation a-t-elle été organisée ? Il n'y a en effet pas de traces sur les sites officiels publiant des appels d'offres des collectivités, ni dans les décisions prises par le maire. Quel était le cahier des charges de la consultation ? La liste des candidats qui avaient répondu ? Nous avons aussi demandé à consulter les dossiers des candidatures reçues en mairie. Ça aussi, pas de réponse favorable. Nous avons demandé la communication de l'analyse des offres des candidats, la composition du jury qui avait fait le choix de Hibana et sur quels critères et aussi le rôle joué par Triptyque, société extérieure mandatée depuis 2022 par la Ville pour l'accompagner sur la cession de ces parcelles avenue Carnot. Quel rôle joue-t-elle dans le projet avec Hibana ? Excusez-moi, j'ai un petit souci avec ma tablette.

Le sujet a de nouveau été évoqué en commission le 15 février dernier et les demandes ci-dessus réitérées par ma collègue Marie-Chantal DUPLA, que je remercie. Réponse de votre Adjoint à l'urbanisme : « *On verra pour vous transmettre les documents qui restent de la consultation.* ». Voilà. C'est... Voilà. Et donc alors qu'une concertation préalable au dépôt du permis de construire pour le projet de l'îlot Carnot aura lieu à partir du 1^{er} mars et jusqu'au 29 inclus, je réclame ce soir, Monsieur le Maire, la transmission de l'ensemble des informations et documents que nous avons demandés et de plus l'avis officiel de la PMI aboutissant à la fermeture de la crèche des Alizés dès cet été, la tenue d'une réunion publique avec Hibana, la transparence sur la nouvelle crèche annoncée dans le projet, le nombre de berceaux, la nature (municipale/privée) alors que nous apprenons dans le rapport d'orientation budgétaire ce soir qu'une deuxième crèche de 30 places devrait ouvrir dans le parc De-Gaulle. Nous avons déjà eu quelques éléments sur cette nouvelle crèche avenue Carnot. Et je voudrais aussi avoir des réponses concrètes sur le devenir du marché parce que le projet avenue Carnot va entraîner la suppression de places sur une partie de cette avenue. Quel impact sur la fréquentation lors des futurs travaux qui devraient de plus avoir lieu en même temps que le réaménagement de la place Michelet ? Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Réponse de Monsieur MIQUEL :

Merci Monsieur le Maire. Je vais prendre ici le temps de vous expliquer à nouveau le cadre de cette consultation aussi parce que je ne voudrais pas que certains interprètent mal vos propos et y voient je ne sais quelle collusion ou procédure trouble. La procédure que nous avons choisie est simple et classique. Il s'agit d'une consultation d'opérateurs immobiliers en direct, ce qui est tout à fait permis. L'objectif était de choisir un maître d'ouvrage et de lui attribuer une exclusivité de 12 mois pour définir en collaboration avec la Ville l'ensemble des conditions de développement du projet tant concernant le contenu, c'est-à-dire les programmes, les montages, les équilibres économiques, les impacts, que le contenant, à savoir l'architecture et la performance. Le cahier des charges prévoyait qu'une signature de promesse de vente pourrait intervenir à l'issue de cette période sur la base d'un projet validé par la Ville. Chaque candidat devait proposer :

1. Une présentation du candidat et de l'équipe porteuse du projet ;
2. Une analyse du site et des convictions quant à son développement ;
3. Une proposition de programmation, son économie et ses caractéristiques ;

4. Les cibles en matière de performance et de développement durable en matière de soutenabilité et d'usage, c'est-à-dire d'utilité ;
5. Une proposition de méthode pour l'étude et la mise au point du projet ainsi que les conditions attachées au processus proposé.

Les critères de classement des candidats étaient les suivants :

1. Parti pris en termes de valorisation du site, d'insertion du projet et de composition ;
2. Parti pris en termes de qualité et de performance recherchée ;
3. Stratégie programmatique ;
4. Choix de la méthodologie et des conditions d'étude du projet ;
5. Cohérence des équilibres financiers proposés.

Le planning était le suivant :

- lancement de la consultation le 13 décembre 2022 ;
- remise des offres le 14 février 2023 ;
- audition le 24 mars 2023 ;
- désignation du lauréat en avril 2023.

Voilà pour le cadre et la règle du jeu. Pour la consultation, cinq promoteurs ont été consultés : Emerige, Rie, Priams, Woodeum et Hibana. Quatre offres ont été remises. Celles-ci ne peuvent pas être transmises – désolé – car elles comportent des éléments couverts par le secret des affaires. Le cabinet Triptyque qui nous accompagne dans ce projet avait pour mission de :

1. proposer un processus pour la consultation et la désignation d'un opérateur ou d'un groupement d'opérateurs immobiliers ;
2. définir et mettre au point un projet répondant aux objectifs de développement de la commune et exigences en termes de performances de qualité, de développement durable, de peuplement et d'animation de son centre-ville ;
3. suivre, animer et encadrer l'ensemble du processus de mise au point du projet jusqu'au dépôt des autorisations d'urbanisme.

Sur le reste de vos demandes, j'ai répondu sur la communicabilité des documents. Il n'est pas nécessaire de réclamer une réunion publique, elle se tiendra comme la Ville l'a imposé dès lors qu'il s'agit d'un projet intéressant tous les Ovillois. Les éléments sur la nouvelle crèche vous seront donnés lorsqu'ils seront arrêtés. Idem pour l'organisation du chantier qui n'est évidemment, à ce stade, pas connue. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Vous avez d'autres questions. Je donne la présidence à Madame LABUS, quelques minutes.

Madame BELALA :

C'est bien commode de se réfugier derrière le secret des affaires. C'est ce que vous avez répondu au sous-préfet, Monsieur MIQUEL ? Parce que le sous-préfet a été alerté ; en tout cas, les services de l'État ont été alertés par mes soins sur cette délibération. C'est ce que vous leur avez répondu ? Que rien n'était communicable ? Écoutez, on aura l'occasion d'en reparler.

Monsieur MIQUEL :

On vous a dit que les questions vous appartenaient. Les réponses nous appartiennent.

Madame BELALA :

Oui et bien écoutez, j'aurai l'occasion de relancer les services de l'État à ce sujet.

Monsieur MIQUEL :

On en reparlera quand vous voudrez.

Madame BELALA :

Eh oui, absolument car je trouve absolument inadmissible cette réponse qui nous est faite. 100 % des documents ne sont certainement pas frappés par le secret des affaires.

Madame LABUS :

Madame BELALA, poursuivez vos questions, s'il vous plaît.

Monsieur GOUT :

Ce n'est pas ce que vous nous avez dit en commission, Monsieur MIQUEL. Vous nous avez dit que vous alliez chercher pour voir si on pouvait nous communiquer les documents et j'ai insisté, vous avez dit oui. Vous avez complètement changé d'avis. C'est complètement anormal.

Madame LABUS :

Monsieur GOUT, on ne vous a pas donné la parole, s'il vous plaît.

Monsieur GOUT :

Oui, je l'ai prise. Désolé.

Madame LABUS :

Madame BELALA va poursuivre.

2- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant la situation du CCAS

Des administrés nous ont alertés au sujet du centre communal d'action sociale. Bien que confrontés à des situations de grande urgence, on a tout simplement refusé de les recevoir. Votre majorité municipale communique pourtant régulièrement sur sa politique envers les plus fragiles. Pouvez-vous donc nous dire ce qui se passe au CCAS ? On subodore une problématique de personnel. On ne voit plus la responsable du CCAS qui assistait systématiquement au Conseil municipal. Voilà. Que se passe-t-il ? La directrice, tout à fait. Que se passe-t-il ? Quels sont les impacts...

Madame LABUS :

Vous avez un petit peu élargi votre question, je crois.

Madame BELALA :

Quels impacts de plus pour le travail des associations locales qui accompagnent des personnes en grande précarité ?

Et je profite de cette question orale, comme je l'ai dit précédemment, pour rappeler que les résultats de l'analyse des besoins sociaux effectuée en 2020 n'ont toujours pas été présentés dans cette enceinte ni aux Ovillois d'ailleurs. Et me répondre que cela a été fait aux membres du CCAS, c'est une réponse – pareil – qui n'est pas entendable. Je vous remercie.

Madame LABUS :

Juste une petite précision pour l'assemblée : on va répondre à la question qui a été présentée initialement et pas aux rajouts qui ont été évoqués par Madame BELALA.

Réponse de Madame PRIM :

Bonsoir Madame BELALA. Je n'ai pas été informée de ce refus d'accueillir des Ovillois au CCAS et si cela est avéré, je trouve regrettable qu'une telle chose ait pu se produire. Je vous invite surtout, s'il s'agit d'une situation d'urgence, à me saisir si jamais vous avez des informations de ce type. Je ne l'ai pas été. Il peut arriver que des personnes se rendant au CCAS le jeudi matin trouvent porte close, ce qui peut susciter incompréhension, les agents étant présents. Je rappelle que le jeudi matin est réservé à l'accueil du public sur rendez-vous et qu'il permet un accueil plus personnalisé et plus confidentiel. Cette organisation qui apparaît perfectible n'est pas figée et il n'est nullement exclu de revenir à un accueil quotidien matin et après-midi. La direction des solidarités s'est dotée récemment d'un nouveau directeur et je vous rassure, cela n'impacte en rien les relations avec les associations. Ce dernier a d'ailleurs débuté ses prises de contact avec nos partenaires habituels. J'ajouterai également qu'une nouvelle assistante sociale est arrivée il y a quelques jours. Les équipes sont donc parfaitement en place pour assurer les missions qui sont les leurs.

Concernant l'analyse des besoins sociaux, je rappelle qu'elle a été présentée en son temps dans le cadre du CCAS et que la commission extra-municipale du temps long s'en est également saisie. La Ville en a régulièrement présenté les grands résultats, notamment dans le magazine municipal. Nous veillerons à sa publication sur le site de la Ville dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous en prie, Madame BELALA, poursuivez, il vous reste trois questions.

3- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant les travaux de l'école Allende

Pouvez-vous nous communiquer le calendrier réactualisé des travaux de l'école Allende qui devaient débiter le 15 septembre dernier ?

Réponse de Monsieur BATTISTINI :

L'appel à projets concernant les travaux de l'école Allende est désormais clos. Nous en sommes à la phase d'analyse des offres. Le calendrier sera recalé avec les entreprises en charge de la réalisation des travaux et vous sera communiqué dans la foulée.

Madame BELALA :

Je vous remercie.

4- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant la passerelle rue Marceau place Michelet

Lors du Conseil municipal de mai 2022, j'interrogeais déjà la majorité au sujet de cette passerelle. Elle est, en effet, depuis de nombreuses années dans un état très détérioré. Pouvez-vous nous indiquer ce qui est à ce jour prévu pour la remettre en état, la Ville et les bailleurs sociaux se rejetant mutuellement jusqu'ici la responsabilité de la mise en œuvre des travaux correspondants ? En 2022, vous pensiez pouvoir faire classer les résidences Gènets-Pharaons en quartier prioritaire de politique de la ville (QPV). Entre-temps, la commune a candidaté l'an dernier à un dispositif départemental de politique de la ville. Or, comme nous l'avons vu ce soir, le Président du CD 78 a annoncé la remise en cause d'aides et de subventions aux communes du Département. Où en sommes-nous aujourd'hui concernant la réhabilitation de la passerelle ?

Je profite de cette question orale pour rappeler que contrairement à ce qui nous avait été annoncé lors du Conseil municipal de septembre, les contours de vos objectifs précis en matière de politique de la ville ne nous ont toujours pas été présentés et j'ai d'ailleurs fait depuis deux relances en ce sens. En vous remerciant par avance.

Réponse de Monsieur MAGA :

Merci. Pour répondre à vos questions, dans un premier temps, la Ville et les bailleurs sociaux ne se rejettent pas mutuellement la responsabilité. La Ville détient une partie et une autre est détenue par le syndic. On s'est donc vu dernièrement. On s'échange des mails concernant cette passerelle.

En ce qui concerne votre question sur la présentation, vous connaissez parfaitement les contours de notre vision en matière de politique de la ville puisque nous vous avons communiqué le dossier de candidature au dispositif Prior du Département de 41 pages dont les données sont issues du travail conduit par la Ville dans sa démarche de politique de la ville. Je cite d'ailleurs ce document dans lequel vous avez pu lire que la Ville a engagé ces dernières années une grande réflexion sur les espaces publics, plus particulièrement dans le périmètre d'étude. Donc, encore aujourd'hui à 14 heures, trois personnes du Département qui sont en gestion sur Prior 2 du Département sont venues faire une visite, un état des lieux pour mesurer ce qu'ils ont reçu comme dossier sur notre candidature de 41 pages. Ils sont venus, on a refait le tour avec les services. Donc, ça avance. Mais, malheureusement, comme je l'ai répété au président du syndic qui est venu à ma rencontre, il ne serait pas possible et dommage d'essayer d'avancer sans avoir le retour de Prior 2, surtout sur cette passerelle où il y a une forte demande et une attente et où on souhaiterait faire une transformation qui amènerait sur une ouverture sur ce quartier qui est un peu enclavé.

Monsieur le Maire :

Merci. Vous avez une dernière question, je crois, Madame BELALA.

Madame BELALA :

Comme le règlement intérieur me permet de réagir, je vais quand même dire que ce n'est pas communiquer un dossier de candidature qui explique une politique. Vous avez répondu aux questions du document, enfin du dossier de candidature que j'ai eu beaucoup de mal à avoir d'ailleurs. Voilà. Et vous vous étiez engagé à répondre à des questions et on était aussi censé reparler de la mission des deux éducateurs. Voilà. Bah écoutez, vous revenez sur ces engagements. J'en prends note. J'en prends acte, plus exactement.

5- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant le bilan de la piétonnisation en centre-ville

Depuis 2021, la Ville organise régulièrement le samedi la piétonnisation du centre-ville. Pouvez-vous nous dire comment s'organise la concertation en amont avec les commerçants ? Pouvez-vous nous donner le bilan chiffré de l'impact de cette piétonnisation sur la fréquentation des commerçants, notamment ceux de la rue Gabriel-Péri et bien sûr sur la fréquentation du marché ? Enfin pourquoi n'envisagez-vous pas d'expérimenter la piétonnisation le dimanche ? En tout cas, je n'ai pas le souvenir que vous l'ayez évoqué. Et je vous remercie par avance pour vos réponses.

Réponse de Monsieur CHAMBERT :

Merci. Les piétonnisations se sont, depuis 2021, installées dans le paysage de notre ville. Il a été fixé avec les commerçants que chaque année nous en organiserons quatre et les dates sont actées avec les commerçants du centre-ville dont les rues sont piétonnisées. Chaque édition connaît une affluence de 5 000 à 6 000 personnes avec une pointe d'affluence pour l'édition de décembre avant Noël où nous comptabilisons près de 10 000 visiteurs. Il y a entre 40 et 50 stands à chaque édition qui sont proposés aux commerçants mais aussi aux associations de la ville. Le choix du samedi a justement été fait pour faire un lien commerçant et vivant puisque des animations sont proposées, entre les rues commerçantes de l'église Gabriel-Péri jusqu'au marché. La question du dimanche a été posée aux commerçants. La conclusion est que le dimanche paraît assez inopportun puisque le marché est fermé et que de nombreux commerces le sont aussi. Or l'idée est que les commerçants profitent de ces événements pour installer un stand aussi devant leurs boutiques et présentent leurs produits et services.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur HÉRAUD, vous avez des questions orales, il me semble.

Monsieur HÉRAUD :

Oui. Je vous remercie pour les réponses que vous m'avez apportées par écrit avant la séance. Je vais donc vous faire grâce de vous les poser ce soir parce que j'en avais quand même un certain nombre. J'ai vérifié, j'ai deux réponses qui ne m'ont pas été apportées. Je pense que c'est un oubli de votre part, tout simplement mais du coup je vais vous les poser là. Il faut que je les retrouve.

6- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD concernant la mission du programmiste pour la création d'une cité éducative

Lors du Conseil municipal du 27 septembre 2023, vous avez indiqué « *La Ville engagera une phase 2.* ». Je vais l'essentiel. Nous sommes au premier semestre 2024, pouvez-vous nous indiquer quand cette phase 2 va débiter ?

Réponse de Madame SIMONIN :

En raison d'un changement de pratiques en matière de garde d'enfants issu de la crise de la Covid-19 et de l'élargissement du télétravail et d'un sensible coup d'arrêt des constructions à l'initiative de la majorité municipale depuis 2021 mais aussi des nouveaux éléments démographiques publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (l'INSEE), le projet initial de cette cité

éducative que l'on appelle nous, un pôle éducatif, doit être réinterrogé dans son dimensionnement. Les analystes de la Ville travaillent actuellement sur le sujet avec notamment une remise à jour de la prospective scolaire. Des réunions de travail sont prévues dès le mois prochain dans le cadre de la phase 1. La phase 2, à savoir la rédaction du programme, interviendra ensuite.

7- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD concernant l'étude sur le commerce et le développement économique

Le 21 novembre 2023, en Conseil, vous avez indiqué que le travail de définition du plan d'action devait être achevé d'ici deux à trois semaines maximums. Ce travail est-il achevé ? Pourriez-vous nous transmettre le plan d'action retenu ?

Réponse de Monsieur CHAMBERT :

Le plan d'action reste un travail qui évolue régulièrement, qui est revu régulièrement et qui est évalué régulièrement aussi. Pour autant, pour vous partager les axes de travail que nous avons ciblés pour cette année 2024 et début 2025, c'est autour de quatre axes :

- le développement des relations avec les entrepreneurs, commerçants, artisans via des ateliers collaboratifs sur les nouveaux projets comme on a pu le faire pour la place Michelet et comme on le fera pour d'autres sujets. Ce sont les événements dédiés que nous allons continuer, que l'on va maintenir. C'est la mise en place d'un programme de conférences à destination des entrepreneurs. C'est la création d'un espace de coworking qui fait partie de nos axes de travail ;
- le développement urbain est un deuxième axe avec le renforcement de la protection des linéaires commerciaux, comme nous l'avons évoqué déjà tout à l'heure.
- La charte sur les devantures pour avoir une meilleure unité, une plus grande mise en valeur de nos commerces mais aussi la refonte de la place Michelet, par exemple. C'est renforcer l'attractivité de notre commune pour les entreprises et les commerces en continuant à développer les relations et la collaboration avec les instances locales et nationales et c'est aussi le développement de lieux de convivialité.
- Pour finir, le quatrième axe est basé sur le renforcement de la force de notre halle marchande.

Monsieur HÉRAUD :

Merci pour ces réponses. Si vous voulez m'envoyer votre dernier plan d'action à date, cela m'intéresse tout autant. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. C'est bon pour vous, Monsieur HÉRAUD ? La séance est close. Rendez-vous le 02 avril prochain. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 28 février 2024 à 00 h 47

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines

Julien CHAMBON